This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Can
1508
80.2

EX LIBRIS
WM. INGLIS MORSE

Can 1508.80.2

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

WILLIAM INGLIS MORSE
CURATOR OF
CANADIAN HISTORY AND LITERATURE

NOTES

SUR

LE CANADA

Enregistré suivant la loi, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa, par Paul de Cazes, en l'année 1880.

NOTES

SUR

LE CANADA

PAR

PAUL DE CAZES

—

TROISIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

APERÇU GÉNÉRAL—RÉSUMÉ HISTORIQUE
POPULATION—PRODUCTIONS
COMMERCE—NAVIGATION
INSTRUCTION PUBLIQUE
ÉMIGRATION—CHEMINS DE FER—MILICE
CHRONOLOGIE—RENSEIGNEMENTS DIVERS

QUÉBEC
C. DARVEAU, IMPRIMEUR
—
1881

Can 1508.80.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY
WM. INGLIS MORSE
1944

PRÉFACE

—

Les "*Notes sur le Canada*" ne peuvent avoir aucune prétention littéraire. C'est la réunion, en aussi peu de pages que possible, d'un certain nombre de renseignements puisés pour la plupart dans des livres spéciaux qui ne font pas partie de toutes les bibliothèques.

Ce travail est la réédition, avec des indications plus complètes et des statistiques plus récentes, d'un ouvrage portant le même titre que j'ai publié, à Paris, en 1878.

Le chapitre intitulé "Aperçu Général" contient quelques données succinctes sur la position géographique, le climat et la constitution du Canada.

Le "Résumé historique" est tout à fait sec; mais peu de faits importants ont été oubliés dans cette rapide esquisse de notre histoire.

Les chiffres que l'on trouvera dans les chapitres traitant de la population, des produits naturels et industriels, du commerce international, de la navigation, de l'émigration, des chemins de fer, de la milice, sont tirés des documents officiels.

La question de l'instruction publique est traitée avec un soin spécial. Tout en profitant largement des renseignements précieux que m'a fourni l'excellent ouvrage publié en 1876 par l'honorable M. Chauveau, j'ai néanmoins consulté avec attention les rapports émanant des départements de l'éducation des différentes provinces.

Sous le titre de "Chronologie Canadienne" sont groupés la plupart des principaux faits politiques et religieux qui se sont succédé depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours. Pour cette nomenclature, j'ai fait des emprunts importants à un ouvrage intitulé "Histoire du Canada en tableaux" publié en 1869 par Sa Grandeur Mgr. Langevin, évêque de St. Germain de Rimouski.

Enfin, parmi les "Renseignements divers" se trouvent des détails sur la superficie territoriale

des provinces du Canada et les différents cultes qui s'y professent, des indications utiles touchant les postes et les télégraphes, des tableaux indiquant la valeur des monnaies étrangères comparées à celles du Canada et la corrélation qui existe entre nos mesures de longueur, de superficie, de pesanteur et de capacité et celles du système décimal, puis une liste des principaux journaux de chaque province.

Ce petit volume, tel qu'il est, représente une somme de travail assez considérable ; mon plus vif désir est qu'il soit utile à mes concitoyens.*

---

* La partie historique de cette nouvelle édition a été revue et corrigée avec soin grâce à de précieuses indications qui nous ont été fournies par un certain nombre de personne qui ont bien voulus l'intéresser à cette étude.

NOTES

SUR

LE CANADA

I

APERÇU GÉNÉRAL

En Europe, on se fait généralement une idée aussi fausse que peu avantageuse du Canada.

Pour beaucoup de personnes, cette importante colonie n'est qu'un pays perdu, couvert de forêts inextricables et de savanes marécageuses, enseveli, pendant sept ou huit mois de l'année, sous une épaisse couche de neige, où on gèle en hiver, où on grille en été, où le colon doit toujours être sur le qui-vive pour défendre sa vie et sa propriété contre les attaques incessantes de tribus sauvages, complètement incivilisées et à moitié anthropophages.

On ignore l'incomparable fertilité de son sol, la salubrité incontestable de son climat, l'accroissement relativement prodigieux de sa population ; en un mot, tout ce qui constitue les nombreuses

et inépuisables ressources que renferme cet immense territoire.

Le Canada, dont la superficie est évaluée à 3,372,290 milles carrés, (5,426,014 kilomètres) est borné : au nord par le territoire de la baie d'Hudson, au 52e degré de latitude * ; à l'est par l'océan Atlantique ; à l'ouest par l'océan Pacifique ; au sud par la frontière nord des Etats-Unis.

Si l'on considère que la superficie de l'Europe ne dépasse pas 3,339,073 milles carrés (5,372.568 kilomètres), on se rend facilement compte de l'importance de ce pays peu peuplé encore, en raison de l'immensité de sa surface territoriale, dont plusieurs centaines de millions d'acres, d'un sol exceptionnellement fertile, sont encore inexploitées.

Le Canada se compose de sept provinces unies entre elles par un lien fédératif.

Ce sont :

La province d'Ontario (ancien Haut-Canada) qui contenait, lors du recensement, sur 107,780 milles (173,418 kilomètres) carrés, une population de 1,420,850 âmes, en majorité de race anglo-saxonne;

La province de Québec (Bas-Canada), qui ne comptait, à la même époque, que 1,191,756 habitants, en grande partie d'origine française, sur 193,355 milles carrés (311,108 kilomètres).

Ces deux provinces formaient, à elles seules,

* Tout dernièrement (1880), le gouvernement impérial a décrété l'annexion au Canada de tous les territoires de l'Amérique du Nord, Terreneuve excepté, qui ne fesaient pas partie de la confédération.

le Canada avant 1867 ; mais *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, proclamé le premier juillet de la même année, leur a annexé le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Puis la province de Manitoba, en 1870, celle de la Colombie Anglaise en 1871, et l'Ile du Prince-Edouard, en 1873, entrèrent successivement dans la confédération canadienne. La population de ces cinq dernières provinces n'était, en 1871, que de 821,378 âmes et leur superficie territoriale de 321,155 milles carrés (516,738 kilomètres). On peut estimer qu'en 1879 la population de la Confédération devait avoir atteint le chiffre de 4,000,000 d'âmes environ.

Le territoire du Nord-Ouest plus considérable, à lui seul, que toutes les autres provinces du Canada réunies, puisqu'il contient 2,650,000 milles carrés (4,263,850 kilomètres), a été acheté par le gouvernement canadien à la compagnie de la Baie d'Hudson en 1870. On évaluait le nombre de ses habitants à environ 85,000, vivant, pour la plupart, à l'état sauvage. De cet immense territoire a été détaché Keewatin, contenant 500,000 milles (804,500 kilomètres) carrés, dont la population ne dépasse pas 10,000 âmes.

A l'encontre du Bas-Canada où l'élément français et catholique domine, les autres provinces sont, en grande majorité, anglaises et protestantes ; ceux qui y professent le catholicisme et des-

cendent de la race française n'y comptent que pour un quart au plus.

On exagère beaucoup, ordinairement, l'âpreté du climat canadien. Au Canada les hivers sont rigoureux, c'est vrai, et la neige y couvre le sol pendant près de cinq mois de l'année. Mais, en revanche, ces froids secs et vivifiants, que l'on envisage avec tant d'horreur, donnent la force et l'énergie aux populations qui l'habitent ; cette neige elle-même, si redoutable en apparence, tout en étant le préservatif le plus efficace des plantes qu'elle garantit contre la gelée, procure aussi, aux habitants des villes et des campagnes, un mode de locomotion des plus rapides et des moins coûteux. Les étés sont habituellement chauds, c'est incontestable, mais l'atmosphère n'y est jamais lourde et suffocante comme dans les régions de l'Amérique méridionale ou dans certaines contrées du sud de l'Europe, et cette température provoque et soutient une des végétations les plus luxuriantes qu'il y ait au monde.

Si chacun sait qu'à Saint-Petersbourg la température moyenne des trois mois d'hiver est de *dix* degrés centigrades, beaucoup de personnes ignorent qu'elle ne dépasse jamais *huit* degrés à Montréal. D'après des rapports météréologiques d'une autorité incontestable, dans cette dernière ville, la moyenne de janvier, le mois le plus rigoureux de l'année, varie entre *neuf* et *dix* degrés centigrades. Ces mêmes rapports constatent que

la moyenne de juillet, le mois le plus chaud au Canada, varie entre *vingt* et *vingt-deux* degrés.

Jamais cependant, ni cette grande chaleur, ni ce froid tant redouté, ne deviennent assez intolérables pour empêcher le cultivateur canadien de vaquer aux travaux d'exploitation de sa ferme.

Les variations considérables que l'on remarque entre les grands froids de l'hiver et les jours les plus chauds de l'été, sont loin d'être aussi préjudiciables à la santé des habitants qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord. Des statistiques sérieuses ont démontré que, toutes proportions gardées, le chiffre des décès y est plus de moitié moins élevé qu'en France et en Angleterre.

La meilleure preuve à donner de la salubrité du climat, c'est la vitalité tout exceptionnelle de la population du Canada, en général, et le développement vraiment prodigieux de la race française, en particulier. En 1763, le Haut et le Bas-Canada qui comptaient 70.000 âmes, tout au plus possédaient, lors du recensement de 1870, 2,812,367 habitants dont 1,005,200 d'origine française. Si nous ajoutons à ce dernier nombre environ 500,000 Canadiens-Français disséminés dans les autres provinces de la Confédération et aux Etats-Unis, nous en arrivons à constater que, dans l'espace de cent sept ans, ce petit groupe de Français s'est multiplié près de vingt-deux fois par sa simple force d'expansion et sans le secours de l'émigration étrangère.

On doit conclure de ces observations, et cela en dépit de toutes les opinions scientifiques émises pour expliquer le peu d'augmentation relative de la population en France, que la race française possède des qualités tout aussi colonisatrices, à ce point de vue, qu'aucune autre au monde. Cette progression rapide de la population, au Canada, est due un peu, sans doute, à la salubrité du climat et beaucoup, probablement, à la moralité des habitants. Quoi qu'il en soit, si l'accroissement qui s'est manifesté jusqu'ici continue à se maintenir, il y aura, avant la fin du siècle prochain, plus de Français qu'en France même dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Chacune des provinces du Canada possède d'innombrables ressources, pour la plupart inexploitées encore.

Les forêts séculaires qui couvrent une partie considérable de son territoire offrent une variété infinie de bois, fort appréciés, pour la construction et l'ébénisterie. Des centaines de rivières, au cours rapide, peuvent faire mouvoir des milliers d'usines alimentées par les produits naturels du pays ; ses chemins de fer, ses canaux, ses lacs, grands comme des mers, son fleuve Saint-Laurent qui, à plus de cent soixante lieues de son embouchure, devant Montréal, a encore une largeur d'au moins deux milles et demie, et une profondeur suffisante pour permettre aux steamers du plus fort tonnage d'y manœuvrer à l'aise, sont au-

tant d'avantages sérieux offerts au développement du commerce et de l'industrie.

Enfin, mettant en ligne de compte un grand nombre de manufactures et d'usines de toutes sortes, une immense quantité de produits minéralogiques enfouis dans le sol, on se fera une idée des richesses inconnues que renferme ce pays inévitablement destiné à jouer, un jour ou l'autre, un rôle important, sinon brillant, parmi les peuples du nouveau monde.

Au point de vue administratif et religieux, le Canada jouit de la liberté la plus étendue. La suzeraineté de l'Angleterre sur cette colonie est toute commerciale. Les possessions britanniques de l'Amérique du Nord sont un débouché avantageux pour les nombreux articles d'exportation qui sortent des docks de la Grande-Bretagne et inondent leurs marchés, à l'exclusion de presque tous autres produits européens ; c'est tout ce que la métropole leur a demandé jusqu'ici.

La constitution qui régit la Confédération canadienne, tout en étant monarchique parlementaire, a beaucoup d'analogie avec celle des Etats-Unis d'Amérique. Comme dans la grande république américaine, il y a une administration fédérale et des gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fédéral siége à Ottawa, capitale du Canada.

Il est administré par :

Un Gouverneur-Général, fonctionnaire du gou-

vernement métropolitain, chargé d'y représenter les intérêts de la couronne britannique, avisé par un conseil composé de treize ministres qui ont la direction des départements qui suivent :

1° Département de la Justice et du Procureur-Général, y compris l'Administration des pénitenciers ;

2° Département des Travaux Publics, comprenant les canaux, les chemins de fer et les édifices publics ;

3° Département de l'Intérieur, comprenant :

a. L'administration des indiens ;

b. Les terres de la Confédération ;

c. Le service géologique ;

4° Département du Secrétaire d'État comprenant :

a. La correspondance officielle avec le Gouverneur-Général et les Lieutenants-Gouverneurs des provinces ;

b. L'impression et la publication de la Gazette Officielle ;

c. L'enregistrement de tous les documents publics ;

d. La papeterie du Gouvernement et le bureau de l'Imprimeur de la reine ;

e. La police à cheval ;

5° Le Département de la Marine et des Pêcheries comprenant : la construction et l'entretien des phares, la police des rivières, les garde-côtes, la quarantaine, la protection des pêcheries et la pisciculture ;

6° Le Département de la Milice et de la Défense,

comprenant : la milice, les fortifications et les écoles militaires ;

7° Le Département des Finances, comprenant : le Trésor, les Caisses d'épargne du gouvernement ;

8° Le Département des Douanes ;

9° Le Département du Revenu Intérieur, comprenant : la perception des droits d'accise, les péages des canaux et des glissoirs pour les bois de construction, le paiement des fermages des bacs, et les honoraires pour la coupe des bois de construction (terres de la Puissance), et la mise en exécution des actes ayant trait à l'inspection des denrées alimentaires, du gaz, des poids et mesures, etc., etc. ;

10° Le Département des Postes, comprenant les caisses d'épargne des postes ;

11° Le Département de l'Agriculture et des Arts, comprenant : le bureau des Brevets, le bureau des Recensements et Statistiques, et aussi l'Immigration ;

Un sénat composé de soixante-dix sept membres nommés à vie par le Gouverneur en conseil ; *

Enfin, une Chambre des Communes, où siégent deux cent six députés élus, tous les cinq ans, au

* Les sénateurs doivent être âgés d'au moins trente ans et posséder une qualification foncière de $4,000 dans la province pour laquelle ils ont été nommés. Le sénat se compose ainsi : Ontario, 24 ; Québec, 24 ; Nouvelle-Ecosse, 10 ; Nouveau-Brunswick, 10 ; Manitoba, 2 ; Colombie Britannique, 3 ; Ile du Prince Edouard, 4.

scrutin secret, par les habitants des différentes provinces de la Confédération, qui y sont représentées proportionellement à l'importance numérique de la population de chacune d'elles. *

Dans les deux Chambres, la discussion peut avoir lieu, indifféremment, en français ou en anglais, et tous les documents officiels doivent être forcément publiés dans les deux langues.

Par " *l'Acte d'Union*," le gouvernement fédéral exerce son contrôle sur toutes les matières qui ne sont pas spécialement dévolues aux provinces. Il a le pouvoir de faire des lois pour la tranquillité et l'administration du pays. Il règle les questions suivantes :

1° La dette et la propriété publiques ;
2° L'industrie et le commerce ;
3° Les contributions indirectes ;
4° Les emprunts sur le crédit public ;
5° Le service postal ;
6° Les recensements et statistiques ;
7° La milice et la défense ;
8° La solde des officiers civils et autres ;
9° Le service des phares ;
10° La navigation ;
11° La quarantaine ;

* La Province de Québec sert de base avec 65 députés. Voici le nombre de représentants que chaque province fournit à la chambre des communes : Ontario, 88 ; Québec, 65 ; Nouvelle-Ecosse, 21 ; Nouveau-Brunswick, 16 ; Ile du Prince Edouard, 6 ; Manitoba, 4 ; Colombie Britannique, 6.

12° Les pêcheries ;
13° Le numéraire et les opérations de banque ;
14° La monnaie légale et le monnayage ;
15° Les poids et mesures ;
16° Les banqueroutes et les faillites ;
17° Les inventions et les découvertes ;
18° Les naturalisations ;
19° Le mariage et le divorce ;
20° Les pénitenciers ;
21° Les lois criminelles, excepté la constitution des cours de juridiction criminelle et ne comprenant que la procédure en matière criminelle.

Chacune des provinces possède, en outre, un gouvernement particulier dont la constitution est, à peu de chose près, analogue à celle de la législature fédérale et exerce les mêmes pouvoirs sur toutes les questions ayant trait aux intérêts locaux.

Ces administrations se composent :

D'un Lieutenant-Gouverneur, d'un Conseil Législatif dont les membres sont nommés à vie, comme ceux du Sénat, et d'une Assemblée Législative éligible tous les quatre ans.

Ontario, Manitoba et la Colombie diffèrent des autres provinces en ce qu'elles n'ont pas de Conseil Législatif. Ces législatures provinciales sont complètement indépendantes du parlement fédéral pour tout ce qui concerne la législation civile, et ont aussi l'administration exclusive et sans contrôle de toutes les propriétés

du domaine public contenues dans les limites qui leur appartenaient avant la Confédération.

Elles nomment aussi les magistrats nécessaires pour l'administration de la justice, excepté les juges.

Elles régissent :

1° L'éducation ;

2° Les asiles, les hôpitaux et les institutions de charité ;

3° Les prisons et les maisons de correction ;

4° Les institutions municipales ;

5° Les magasins, les hôtels et autres lieux autorisés ;

6° Les travaux locaux ;

7° Les mariages ;

8° La propriété et les droits civils ;

9° L'administration de la justice, autant que le comportent la constitution, la conservation et l'organisation des cours provinciales de juridictions civile et criminelle, et les pouvoirs des magistrats et des justices de paix.

L'émigration et l'immigration sont soumises à la législation fédérale et à la législation locale simultanément; mais sur ce point les règlements locaux ne doivent pas se mettre en conflit avec les lois fédérales.

Le droit de *veto* que le Gouverneur-Général et les Lieutenants-Gouverneurs ont le droit d'exercer, au besoin, au nom du Souverain, est la seule mesure répressive que l'autorité métropolitaine se

soit réservée sur ses colonies de l'Amérique du Nord. Bien rarement, les représentants de la couronne britannique se croient dans le cas d'user d'un privilége que leurs pouvoirs leur confèrent.

La propriété foncière n'est soumise à aucune taxe directe et les impôts perçus sur les marchandises importées et sur différents produits manufacturés dans le pays, ont suffi jusqu'ici aux frais généraux de l'administration.

Pour être électeur, il faut, en outre de la possession intégrale de ses droits civils, être pourvu d'une certaine qualification pécuniaire qui varie selon l'importance du mandat à conférer. *

Une des clauses de l'acte de cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre assure aux habitants

* Pour être électeur il faut, dans les provinces d'Ontario et de Québec, être principal locataire ou tenancier de propriétés valant : à la ville $300.00, et dans les campagnes $200.00, ou posséder un revenu de $30.00 à la ville et de $20.00 dans les campagnes.

A la Nouvelle-Ecosse l'électeur doit posséder pour $150.00 de propriétés foncières ou $40.00 de propriétés mobilières ; et au Nouveau-Brunswick des propriétés foncières pour $100.00, des valeurs mobilières de $400.00 ou un revenu annuel de $40.00.

Dans l'Ile du Prince-Edouard, tout propriétaire ou locataire de propriétés foncières évaluées à $400.00, après 12 mois de résidence est électeur dans le district où il doit donner son vote.

A Manitoba, est électeur tout sujet anglais mâle après 3 mois de résidence dans son district électoral, s'il possède une propriété foncière de $100.00 ou s'il est locataire de bien fonds de la valeur de $200.00 ou payant $20.00 de rente.

Dans la Colombie Anglaise, l'électeur est seulement tenu d'être sujet anglais et d'avoir résidé 12 mois dans son district électoral.

du pays la libre pratique de la religion catholique et l'exercice des lois civiles alors en usage dans la colonie. Le clergé catholique est respecté de toutes les sectes religieuses et jouit d'une influence considérable parmi les habitants d'origine française.

C'est sur l'interprétation des *Coutumes de Paris* que les tribunaux appuyèrent toujours la jurisprudence civile du Canada français, jusqu'en 1866. A cette époque, les lois en vigueur dans le Bas-Canada, après avoir été soigneusement condensées par un comité composé de savants légistes, furent publiées sous le titre de *Code civil du Bas-Canada.* Ce code renferme, à peu de chose près, les dispositions du Code civil français. Devant toutes les cours de justice de la province de Québec, l'avocat comme le plaideur, d'origine française ou anglaise, peuvent faire valoir leur prétentions dans leur langue maternelle. Toutes les autres provinces sont soumises à la jurisprudence civile anglaise.

L'instruction primaire est obligatoire au Canada, en ce sens que chaque père de famille est tenu de payer une certaine contribution annuelle affectée au soutien des écoles de son canton, pour chacun de ses enfants âgés de sept à quatorze ans, qu'ils y assistent ou non.

II

RÉSUMÉ HISTORIQUE

—

LE CANADA SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE

De l'autre côté de l'Atlantique, à plus de mille lieues des rives de France, il y a de cela plus de trois siècles, Jacques Cartier remontait le fleuve Saint-Laurent et prenait possession, au nom du roi de France, de vastes contrées, encore inexplorées, auxquelles on donna le nom de *Nouvelle-France.*

En dépit des vicissitudes de tout genre qu'ils ont eu à subir, les quelques rares pionniers qui vinrent, à l'ombre du drapeau planté par le navigateur malouin, fonder la nouvelle colonie, ont

grandi et prospéré. Aujourd'hui, plus de onze cent mille représentants de la race française conservent précieusement au Canada, au milieu des éléments étrangers qui les entourent, la langue, les mœurs et les traditions de l'ancienne mère-patrie.

Comprenant qu'à l'instar des autres grandes nations de l'Europe, la France devait réclamer sa part du nouveau monde découvert par Christophe Colomb, François Ier qui règnait alors, suivant en cela l'avis de Philippe de Chabot, amiral de ses armées de mer, confia à Jacques Cartier navigateur de Saint-Malo connu pour son énergie et son esprit d'entreprise, le soin d'aller explorer la partie nord du nouvel hémisphère.

Le 20 avril 1534, Jacques Cartier partait donc de Saint-Malo avec deux vaisseaux de soixante tonneaux environ chacun, montés par soixante-et-un hommes d'équipage, jetait l'ancre le 16 juillet de la même année dans le bassin de Gaspé et plantait sur cette partie du territoire d'Amérique dont il prenait possession au nom du roi son maître, une croix sur laquelle étaient écrits ces mots : *Vive le roi de France!* Puis, il revint rendre compte de sa mission à François Ier. Le 19 mai 1535 le capitaine malouin mettait de nouveau à la voile avec trois vaisseaux dans le but de pousser plus loin ses explorations de l'année précédente. Après avoir remonté le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga il revenait mouiller à l'embou-

chure de la rivière Saint-Charles pour y passer l'hiver. Mais pendant l'hivernage, son équipage ayant été décimé par le scorbut, il se vit obligé de retourner en France, de bonne heure, le printemps suivant.

Les premières tentatives qui furent faites pour coloniser le Canada ou la *Nouvelle-France*, comme on appelait alors indistinctement l'immense territoire dont Jacques Cartier venait de doter sa patrie, échouèrent complètement et celles qui suivirent ne réussirent jamais qu'à demi. Aussi, pendant près de deux siècles le développement de la population y fut-il peu rapide. Dès 1541, François Ier avait pensé à fonder une colonie dans le Nouveau-Monde. M. de Roberval nommé lieutenant-général du roi, pour les nouvelles possessions, avait été chargé d'en jeter les premiers fondements. Jacques Cartier, choisi pour diriger cette expédition, partit en avant, le 23 mai 1541, avec cinq vaisseaux de quatre cents tonneaux chacun munis de provisions pour deux ans, avec l'intention d'hiverner au Canada. Mais, malgré les précautions qu'il avait pu prendre, ses équipages ayant autant souffert que pendant l'hiver de 1535-36, il résolut de retourner en France dès le printemps venu, sans attendre l'arrivée de M. de Roberval. Chemin faisant, dans les parages de Terreneuve, il rencontra ce dernier qui, parti de la Rochelle le 16 avril, venait le rejoindre avec trois vaisseaux, portant 200 émigrants et accompagné

d'un certain nombre de gentilshommes. N'ayant pu réussir a persuader à Cartier de revenir avec lui, M. de Roberval continua sa route et vint attérir à Charlesbourg. L'hiver fut fatal au nouvel établissement qui, dans l'espace de quelques mois, perdit près du tiers de ses membres.

Sur ces entrefaites, la guerre s'étant rallumée entre François Ier et Charles Quint, au lieu des renforts qu'il attendait, M. de Roberval reçut l'ordre de revenir en France et d'y ramener ses compagnons.

Après la conclusion de la paix, M. de Roberval reprit, avec l'assentiment de Henri II qui venait de succéder à son père, ses projets de colonisation du Canada. Accompagné de son frère, il se remit, en 1549, à la tête d'une nouvelle expédition qui dut périr en mer, car on n'en eut jamais de nouvelles. Le Canada resta oublié pendant le demi-siècle qui suivit cette catastrophe.

Le marquis de la Roche nommé, le 3 janvier 1578, lieutenant-général et vice-roi de la Nouvelle-France, tâcha de reprendre l'œuvre de M. de Roberval. Il partit avec un assez grand nombre d'émigrants qu'il débarqua sur une île inculte située à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, sous prétexte d'aller explorer les rivages de l'Acadie pour y trouver un lieu propice à leur établissement. Poussé, dit-on, par une violente tempête qui le rejeta sur les côtes de France, où il débarqua, il prit part à la guerre civile qui alors rava-

geait sa patrie et fut jeté en prison où il resta pendant huit ans. Ce ne fut qu'après sa mise en liberté, en 1596, que l'on songea aux pauvres malheureux abandonnés sans ressources sur une île déserte que l'on retrouva décimés par les privations de toutes sortes.

M de Chates ayant obtenu un privilége exclusif pour la traite des pelleteries et formé une société, à Rouen, pour l'exploitation de tout le territoire compris entre le cap Race et le 50e degré de latitude nord, à la condition de coloniser les contrées dont lui et ses associés devenaient ainsi les concessionnaires, mit MM. de Pontgravé et Samuel de Champlain, habile homme de mer du temps, à la tête d'une nouvelle expédition qui fut dirigée vers le Canada, dans le cours de l'année 1603.

M. de Monts, qui avait remplacé comme lieutenant-général, le 8 novembre 1603, M. de Chates mort dans l'intervalle, s'embarquait, à son tour, au commencement d'avril 1604, au Hâvre, et un mois après son départ débarquait avec quelques centaines de colons sur les côtes de l'Acadie (Nouvelle-Ecosse). Il passa l'hiver sur la petite île Sainte-Croix * où il eut beaucoup à souffrir du manque presque complet d'eau douce. Au printemps il jetait les fondements de la ville de Port-Royal, aujourd'hui Annapolis.

De son côté, Samuel de Champlain, après avoir

* L'île Sainte-Croix est située dans la baie de Passamaquoddy.

exploré les rives du Saint-Laurent, fondait le 3 juillet 1608 la ville de Québec, qui devint et resta jusqu'en 1867, la capitale du Canada, sur l'emplacement même du village Stadaconé, près du quel Jacques Cartier avait passé l'hiver de 1535 à 1536, lors de son second voyage à la Nouvelle-France.

A dater de la fondation de Québec, le Canada qui avait toujours été laissé sous la direction exclusive des compagnies possédant le privilège de faire la traite des pelleteries dans tout le pays, fut soumis à une organisation plus régulière.

Jusque-là, les quelques rares français établis dans la nouvelle colonie avaient eu beaucoup à souffrir du voisinage des aborigènes, avec qui ils avaient de fréquents démêlés.

Champlain tenta d'établir des relations amicales avec les tribus sauvages, dont il était environné. A cet effet, il conclut un traité d'alliance avec les Algonquins et les Hurons, ses voisins, leur promettant son concours pour combattre leurs ennemis héréditaires, les Iroquois, peuplade nombreuse et redoutable établie au sud du lac Ontario.

Quoique peu nombreux, les Français rendirent immédiatement de grands services à leurs nouveaux alliés. Les effets foudroyants des armes à feu jetèrent bientôt l'épouvante et le désarroi dans les rangs ennemis.

Le prince de Condé nommé en 1612 vice-roi du

Canada fut empêché, par les troubles politiques dans lesquels il se trouva mêlé en France de prendre une part effective à la direction de la colonie.

Cédant aux sollicitations de Champlain, quatre Récollets, les premiers missionnaires qui aient évangélisé la partie nord du Nouveau-Monde, débarquaient, en 1615, sur les rives du Saint-Laurent. Dans la même année une expédition que les Algonquins et les Hurons entreprirent contre leurs ennemis, les Iroquois, et à laquelle Champlain prit part, échoua complètement. Emporté assez grièvement blessé du champ de bataille, le capitaine français dut passer l'hiver au pays des Hurons, où il utilisa les nombreux loisirs que lui laissait sa convalescence, en étudiant les mœurs et les usages de ses hôtes.

Dans les derniers jours de juin 1617, s'établit sous les murs de Québec la première famille française qui vint se fixer au Canada avec l'intention de cultiver la terre. Cette famille, nommée Hébert, qui a fait souche et laissé de nombreux descendants, se composait de cinq membres : le père, la mère, deux filles et un garçon. Quelques années plus tard, en 1620, Champlain qui avait passé en France pour mettre la compagnie formée par M. de Monts en demeure d'exécuter ses obligations, revenait à Québec avec le titre de lieutenant-général de la Nouvelle-France que lui avait conféré le duc de Montmorency qui venait

de succéder au prince de Condé, accompagné de sa femme,* d'un certain nombre de ses parents et de trois Récollets. La Compagnie de Monts persistant à ne tenir aucun compte de ses engagements envers la colonie, le duc de Montmorency en prit occasion pour la remplacer, en 1620, par une autre dont il confia la direction à MM. Guillaume et Emery de Caen ; mais cette nouvelle société ne remplit pas plus que les autres les obligations qu'elle avait prises.

C'est en 1625 que les premiers Jésuites se fixèrent à la Nouvelle-France, à la demande des Récollets qui les reçurent à leur arrivée et leur offrirent l'hospitalité, en attendant qu'ils eussent le temps de se préparer un établissement convenable. M. de Ventadour, qui avait remplacé le duc de Montmorency, était alors vice-roi de la Nouvelle-France.

Le cardinal de Richelieu, alors ministre tout puissant du roi Louis XIII, afin de couper court à tous les abus dont s'étaient rendues coupables les différentes compagnies qui avaient exploité jusque-là les possessions françaises de l'Amérique du Nord, annula les chartes qui leur avaient été octroyées et concéda à une seule société, dont le contrat fut signé le 29 avril 1627, et qui

* Madame de Champlain qui était alors âgée de 22 ans, arriva au Canada en juillet 1620 et en repartit, pour n'y plus revenir, le 15 août 1624.

prit le nom de « Compagnie des cent Associés, » des priviléges exclusifs qui devaient durer pendant quinze ans à dater du premier janvier 1628, pour le trafic des pelleteries sur toute l'étendue des territoires de la Nouvelle-France et de la Floride. En retour, cette compagnie s'engagait à transporter au Canada, dans les vingt ans qui devaient suivre, quatre mille colons français et catholiques.

Cette nouvelle tentative de colonisation ne réussit guère mieux que les précédentes, car la guerre ayant éclaté sur ces entrefaites, entre la France et l'Angleterre, l'envahissement du Canada qui en fut la conséquence, la perte des vaisseaux venant ravitailler la colonie capturés par la flotte anglaise, la prise de Québec réduit à la famine, par l'amiral anglais Kertk qui s'ensuivit, le 19 juillet 1629, furent autant de causes qui entravèrent les progrès de la colonie naissante.

A la suite de la capitulation de Québec, Champlain fut emmené prisonnier en Angleterre, et la plupart des colons français retournèrent en France. Il ne resta que cinq familles de cultivateurs, au nombre desquelles se trouvait celle d'Hébert, le premier qui s'établit à Québec.

Pendant que le cardinal de Richelieu fesait des préparatifs d'armement considérables pour rentrer en possession de la Nouvelle-France, le traité de Saint-Germain-en-Laye fut signé entre la France et l'Angleterre le 29 mars 1632. Par ce traité l'Angleterre s'engageait à restituer à la France

tout ce qu'elle lui avait pris en Amérique. En l'absence de Champlain, Québec fut alors remis, le 13 juillet 1632, à Emery de Caen, commandant-général de la flotte et de toute la colonie.

Revenant au Canada, en mai 1633, avec le titre de gouverneur-général de la Nouvelle-France, Champlain tenta de nouvelles démarches dans le but de coloniser le pays. A son appel, un certain nombre de familles françaises étaient déjà venues se fixer sur les bords du Saint-Laurent ; un mouvement d'émigration assez accentué vers le Canada commençait à se manifester en France. Robert Giffard arrivait au mois de juin 1634, avec un assez grand nombre de cultivateurs, et d'artisans de tous les métiers qu'il établissait à Beauport ; M. de la Violette jetait, le 4 juillet de la même année, les fondements de la ville des Trois-Rivières ; enfin, une ère de prospérité semblait vouloir s'ouvrir pour la colonie naissante, quand le fondateur de la nationalité française en Amérique mourait, le 25 décembre 1635, avant d'avoir eu le temps de consolider son œuvre.

Alors, comme le prouvent les statistiques du temps, la population d'origine européenne au Canada ne dépassait pas deux cents âmes.

Un certain nombre de maisons d'éducation et d'institutions charitables furent aussi fondées vers la même époque. En 1635, le père de Brohant, fils du marquis de Gamache, établis-

sait à Québec le premier collège de jésuites au Canada. Mme la duchesse d'Aiguillon dotait en 1639 l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec, dirigé par des religieuses hospitalières de Dieppe; la même année, une maison d'éducation pour les jeunes filles, le couvent des Ursulines de Québec, ouvrait ses portes, grâce aux dons généreux de Mme de la Peltrie; à Montréal, fondé le 17 mai 1642 par M. de Maisonneuve, Mlle Mance construisait dès 1644 un hôpital sur l'emplacement où, en 1657, fut bâti l'Hôtel-Dieu ; enfin la sœur Bourgeois, religieuse inconnue et d'une naissance obscure, trouvait dans les seules ressources que lui fournissait son incomparable charité, les moyens suffisants pour établir une école qui est devenue depuis le couvent de la Congrégation de Notre-Dame. Toutes ces institutions existent encore et la plupart possèdent même de nombreuses et prospères succursales.

Les gouverneurs de Montmagny, d'Ailleboust, de Lauzon, d'Argenson, de Saffray de Mésy, qui succédèrent à Samuel de Champlain, ne crurent pas à la nécessité d'intervenir dans les guerres que continuaient à se faire entre elles les différentes tribus sauvages. Les Hurons, privés des secours sur lesquels ils croyaient avoir droit de compter de la part des Français, réduits à leurs propres forces, devaient bientôt subir les conséquences de cette abstention. Une suite de rencontres où ils furent défaits, en 1649, sous l'administration de

M. d'Ailleboust, à qui M. de Montmagny avait cédé les rênes du gouvernement en 1648, les mit complètement à la merci de leurs redoutables ennemis.

La colonie française ne devait pas tarder à ressentir le contre-coup de la défaite de ses alliés, car les Iroquois, qui n'avaient pas oublié les échecs que Champlain leur avait fait essuyer, se répandirent alors sur le territoire de la Nouvelle-France, ravageant les nouveaux établissements, massacrant sans merci, sous les murs même de Québec, et en dépit des traités, des familles entières de colons, sans défense. Mais, en 1662, grâce aux mesures énergiques qui furent prises par M. Voyer d'Argenson, alors gouverneur du Canada, cette tribu guerrière se vit obligée de rentrer dans ses limites, après avoir signé un traité de paix.

En 1663, la Compagnie des Cent Associés fut dissoute.

Les administrations civiles et militaires, complétement concentrées jusque là entre les mains des gouverneurs, en dépit de certaines modifications qui avaient été faites en 1647 dans le mode du gouvernement, mais dont ils n'avaient jamais tenu compte, subirent alors des changements importants.

Une nouvelle constitution, due à l'initiative de Colbert, ministre de Louis XIV, établissait un conseil souverain composé : du gouverneur, du titulaire ecclésiastique le plus élevé du pays, de

l'intendant et de cinq conseillers. Ce conseil revêtu des mêmes pouvoirs que la Cour souveraine, en France, à cette époque, avait, en sa qualité administrative, le droit de disposer des deniers publics et de faire tous les règlements relatifs au commerce intérieur et, en sa qualité judiciaire, les pouvoirs les plus étendus qui pouvaient être conférés à un tribunal colonial.

Le gouverneur avait la direction des affaires extérieures, le commandement des forces militaires et représentait l'autorité royale. A l'intendant était dévolue la haute surveillance sur toutes les questions se rattachant à la justice, à la police, aux finances et aux travaux publics. Les Conseillers jugeaient les procès de peu d'importance et veillaient à l'exécution des décisions du conseil. Les *Coutumes de Paris* firent loi devant les tribunaux civils qui furent établis à Québec, Montréal et Trois-Rivières.

De son côté, l'administration ecclésiastique subissait de très notables changements. Mgr de Laval-Montmorency, évêque de Pétrée, fut envoyé au Canada pour y remplir la charge de vicaire apostolique. Il arriva le 16 juin 1659 et fixa à Québec son siège épiscopal. Les membres du clergé qui, étant considérés jusqu'alors comme missionnaires, n'étaient soumis à aucun règlement particulier, furent astreints à des règles plus uniformes. Enfin, des paroisses furent établies et des curés furent nommés pour les desservir.

Dès 1663, Mgr de Laval fondait le Séminaire de Québec auquel il adjoignit, cinq ans après, un petit séminaire. Cette maison a donné naissance, près de deux siècles plus tard, à l'Université Laval, considérée à juste titre comme une des institutions d'instruction supérieure les plus importantes du continent américain. La même année, les Sulpiciens, établis à Montréal depuis déjà six ans, devinrent, en vertu d'une charte qui leur fut conférée par le roi de France, les administrateurs et les suzerains de l'île de Montréal.

Les dissensions qui éclatèrent bientôt parmi les membres du Conseil souverain, nécessitèrent de nouvelles modifications dans le mode du gouvernement.

En 1665, on dut remplacer le Conseil souverain, tel que constitué, par un autre se composant d'un gouverneur-général de toutes les possessions françaises en Amérique, portant le titre de vice-roi, d'un gouverneur pour chaque province et d'un intendant général. Ce nouveau système administratif fut inauguré avec M. de Tracy comme vice-roi, M. de Courcelles comme gouverneur de la Nouvelle France, et M. Talon comme intendant-général.

Sous l'administration de M. de Tracy, le seul des vice-rois qui ait visité la Nouvelle-France, où il débarquait le 30 juin 1665, la colonie naissante fit des progrès relativement rapides. Il fut puissamment aidé par Talon qui fut le mieux inten-

tionné et le plus remarquable, sous le rapport administratif, de tous les intendants qu'a eus le Canada et qui tourna tous ses efforts vers le développement de l'agriculture et de l'industrie.

Le nouveau vice-roi était accompagné de vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan, qui revenait de Hongrie où il s'était fort distingué pendant la guerre contre les Turcs. Il emmenait aussi avec lui un certain nombre de bœufs et de moutons et les premiers chevaux qu'on eût encore vus au Canada.

Dès que M. de Tracy se fut rendu un compte exact de la situation, il décida de pousser avec vigueur la guerre contre les Iroquois qui continuaient leurs déprédations. Il fit construire un certain nombre de petits fortins pour mettre un obstacle aux incursions des sauvages et servir à l'occasion de refuge aux colons. Puis, à la tête de forces relativement imposantes, il marcha à la rencontre des Iroquois qui, après avoir vainement tenté de lui résister, se virent bientôt dans la nécessité de signer un nouveau traité, le seul qui eut quelque durée, puisqu'il donna seize années de paix à la colonie.

La petite vérole, qui fit plus pour la destruction des races aborigènes de l'Amérique du Nord que ne l'auraient pu faire toutes les armées du roi de France réunies, sévit d'une manière particulièrement rigoureuse vers cette époque. Dans l'espace de quelques années, en 1670 spéciale-

ment, des tribus entières disparurent frappées par le fléau terrible qui dépeupla, presque complètement, la partie nord du Canada.

Sous l'administration de M. de la Barre, marin habile mais administrateur médiocre, nommé, en 1682, gouverneur de la Nouvelle France, les Iroquois menacèrent de nouveau l'existence de la colonie. Poussés en sous main par les émissaires de l'Angleterre, ils devinrent plus audacieux qu'ils ne l'avaient jamais été, et le plus souvent cependant leurs déprédations restaient impunies. Il n'y avait qu'une voix dans la colonie pour blâmer la mollesse de ce gouverneur, qui dut bientôt se retirer devant le mécontentement général.

Malheureusement, son successeur, M. de Denonville, ne se montra guère plus énergique et ne sut pas profiter des avantages assez considérables qu'il avait remportés, quelque temps après son arrivée, sur ses sauvages ennemis. Il s'endormit dans une fausse sécurité, trompé par la tranquillité apparente que lui avaient gagnée les succès de son expédition.

Ce fut sous l'administration de ce gouverneur qu'eut lieu un des épisodes les plus sanglants de ces époques de guerres sans merci. Dans la nuit du 5 août 1689, nuit terrible qui a fait donner à cette année le nom d'*année du massacre*, quatorze cents guerriers Iroquois traversent le fleuve Saint-Laurent pendant un orage effroyable

qui favorise leurs projets, débarquent en silence sur l'île de Montréal, cernent les maisons des colons sans défiance, et à un signal donné commencent leur œuvre de carnage. Rien ne fut épargné ; hommes, femmes et enfants furent impitoyablement égorgés à la lueur de leurs maisons en flammes. Puis, ces hordes sauvages se répandirent au milieu des populations des campagnes terrifiées, tuant, saccageant, brûlant tout sur leur passage, pour ne se retirer, impunies, que vers le milieu du mois d'octobre.

Cette violation manifeste du droit des gens et de la foi des traités, fut le prélude d'une guerre qui éclata la même année entre les colonies française et anglaise de l'Amérique du Nord ; guerre inégale, s'il en fut, puisqu'à cette époque, la Nouvelle Angleterre possédait déjà une population de 200,000 âmes au moins, tandis que la Nouvelle-France comptait 15,000 habitants à peine. De plus, pendant que les Anglais devaient attendre des secours effectifs des Iroquois, les ennemis naturels des Français, ceux ci ne pouvaient espérer aucune aide de leurs anciens alliés, les Hurons, décimés par les dernières guerres qu'ils avaient eues à soutenir.

Néanmoins, grâce à la fermeté dont fit preuve le comte de Frontenac, successeur de M. de Denonville, qui revenait en 1689, pour la seconde fois, occuper la charge de gouverneur de la Nouvelle-France qu'il avait déjà remplie de 1672 à

1682, les chances de cette campagne, guerre de représailles et d'extermination de part et d'autre, dans laquelle les Iroquois faisaient leur partie, furent souvent partagées.

Dans le cours de l'hiver 1690, M. de Frontenac prépara une expédition contre les établissements de la Nouvelle-Angleterre, dont les habitants poussaient les Iroquois à des actes d'hostilité continuels contre les Français. Il divisa son armée en trois corps; l'un, organisé à Québec, sous le commandement de M. de Portneuf, se composait de cinquante Français et d'une soixantaine de sauvages; un autre, levé à Montréal, placé sous les ordres de MM. de Saint-Hélène, d'Ailleboust et d'Iberville, comptait cent quatorze Français et quatre-vingt-treize sauvages ; le troisième, formé à Trois-Rivières, n'était composé que de vingt-sept Français et de vingt-cinq sauvages commandés par M. de Hertel. Cette campagne fut heureuse. Portneuf assiégea et prit Casco (aujourd'hui Portland) dans l'état du Maine ; le corps de M. de Saint Hélène saccagea Corlar, riche bourgade de plus de quatre-vingts habitations, située à six lieues d'Albany, dans l'état de New-York ; enfin M. de Hertel s'empara de Salmons, aujourd'hui Portsmouth, dans le New-Hampshire.

Les conséquences de cette expédition faillirent être fatales à la colonie française, car les colons de la Nouvelle-Angleterre décidèrent de prendre

une revanche éclatante. Pendant qu'une armée, forte de trois mille hommes, sous les ordres du général Winthrop, se dirigeait sur Montréal, l'amiral Phipps, après avoir pris Port-Royal et conquis l'Acadie, venait, le 16 octobre 1690, mettre le siège devant Québec avec une flotte de sept vaisseaux montés par deux mille hommes.

Après avoir bombardé la ville pendant plusieurs jours sans succès, désespérant de s'en rendre maître par la force, il essaya d'employer la ruse. Pendant qu'il faisait faire ostensiblement tous les préparatifs de la levée du siège, il opérait clandestinement une descente à quelques milles de la ville, dans le but de surprendre les assiégés du côté de la terre. Mais, surpris lui-même et attaqué à l'improviste par un bataillon canadien, l'amiral Phipps dut rejoindre précipitamment ses vaisseaux, abandonnant toute son artillerie de campagne sur le rivage et laissant plus de six cents morts sous les murs de Québec. De plus, en regagnant la pleine mer, la flotte anglaise fut assaillie, dans le golfe Saint-Laurent, par une tempête furieuse dans laquelle la plupart des vaisseaux se perdirent corps et biens. Ceux qui restèrent, à moitié désemparés, ne regagnèrent qu'à grand'peine le port de Boston d'où l'expédition était partie.

D'un autre côté, l'armée de Winthrop, décimée par la petite vérole, avait été obligée de retourner sur ses pas sans avoir réussi.

Profitant du désarroi dans lequel le succès inespéré de cette campagne avait jeté l'ennemi, M. de Frontenac décida de prendre l'offensive à son tour. Il donna le commandement des armées franco-canadiennes à M. d'Iberville, gentilhomme canadien, que sa bravoure et ses exploits dans différentes expéditions contre les Anglais et les sauvages ont fait surnommer le *Cid du Canada.* *

Ce général, après plusieurs combats toujours heureux, sur terre et sur mer, débarqua sur l'île de Terre-Neuve, dans l'été de 1696, et se fit ouvrir les portes de Saint-Jean, capitale de l'île, après avoir pris d'assaut les forts qui protégeaient la ville.

Puis, dans le mois de mai de l'année suivante, il s'emparait des forts de la baie d'Hudson, qui redevenait ainsi possession française.

Le traité de Ryswick, signé le 20 septembre 1697 entre la France et l'Angleterre, mit fin aux hostilités.

Ce traité assurait aux deux nations, respectivement, les territoires qu'elles possédaient avant la guerre, à l'exception de la baie d'Hudson qui restait à la France.

Grâce à l'intervention d'un chef huron nommé Kondarionk, ou le Rat, qui, par la supériorité de

* M. d'Iberville après avoir fondé la Louisiane, en 1701, mourut à la Havane, en juillet 1706, commandant du vaisseau le *Juste*, de la marine française.

son intelligence, avait acquis une influence considérable sur toutes les tribus indiennes du pays, un projet de paix fut arrêté le 8 septembre 1700 entre les aborigènes et le gouvernement colonial français, à la tête duquel se trouvait alors M. de Callières qui avait remplacé M. de Frontenac mort en 1698. Malgré tous les efforts des émissaires de la Nouvelle-Angleterre pour faire cesser la bonne harmonie qui existait depuis lors entre les Français et les indigènes, ce traité dont les bases avaient été jetées par M. de Frontenac, peu de temps avant sa mort, fut définitivement ratifié le 4 août 1701 par les délégués de toutes les tribus. La hache de combat qui avait, pendant de longues années, laissé de si sanglantes traces de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, fut enfouie dans le sein de la terre, selon la coutume indienne, avec tout le cérémonial usité en pareille circonstance.

Au milieu des combats continuels que les colons de la Nouvelle France avaient à soutenir pour conserver à la mère-patrie ses possessions perdues sur l'immensité du Nouveau-Monde, il se trouvait des hommes patriotiques et entreprenants qui, non contents de combattre pour elle, exposaient tous les jours leurs vies pour étendre son influence morale.

Champlain fut le premier qui dès 1609 explora le lac Champlain et la rivière Richelieu, en 1613 la rivière Ottawa, en 1615 les lacs Huron, Ontario

et Nipissing et la partie du pays qui forma plus tard le Haut-Canada. En 1646, le père Dablon remontait le Saguenay, le père Druillettes parcourait les rivières Chaudière et Kénébec, et en 1647, le pére de Quen découvrait le lac Saint-Jean.

Dès 1634, Nicolet visitait le Wisconsin et se rendait vers 1639 jusqu'au Mississipi qui ne fut exploré que trente ans après, en 1673, par Jolliet et le père Marquette. * Ces derniers durent laisser eux-mêmes à Cavelier de la Salle le soin de continuer leur œuvre et l'honneur de doter la France, en 1682, des fertiles régions auxquelles il donna le nom de Louisiane.

La colonie jouissait, depuis quatre ans à peine, des douceurs de la paix que devait lui assurer le traité de Ryswick, quand la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle l'Angleterre se trouva encore une fois engagée contre la France, éclata en Europe. Naturellement, le contre-coup s'en fit ressentir sur le continent américain et les hostilités recommençèrent de nouveau entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France. Quoique moins désastreuse pour le Canada que ne l'avait été la guerre de 1687, quoique les avantages fussent souvent du côté des Français, cette

* Le père Marquette, épuisé par les fatigues du voyage, mourut le 19 mai 1675, à l'âge de trente-huit ans, au milieu des bois, sur les bords de la rivière Michigan, tandis que son compagnon revenait à Québec rendre compte de leur expédition.

nouvelle reprise d'armes eut pour effet d'affaiblir davantage encore la colonie française qui, peu soutenue par la mère-patrie, était épuisée déjà par les luttes incessantes qu'elle avait eu à soutenir. Après une série de succès et de revers presque également partagés cette guerre se termina, en 1713, par le traité d'Utrecht, par lequel la France abandonnait à l'Angleterre le territoire de la Baie d'Hudson et l'Acadie.

Le gouvernement français crut pouvoir se dédommager de l'abandon qu'il venait de faire de l'Acadie, en attirant l'émigration sur l'île du Cap-Breton qui ne lui avait pas été enlevée par le traité d'Utrecht. Il espérait que les colons établis dans les provinces concédées à l'Angleterre, s'empresseraient d'abandonner leurs propriétés pour venir se fixer sur cette terre restée française. Mais, à peu d'exception près, ces prévisions ne se réalisèrent pas et la France, de ce côté, ne put compenser les pertes qu'elle avait faites.

En 1722, quoique la population du Canada eût sensiblement augmenté, puisqu'on l'évaluait alors à environ 25,000 âmes, l'agriculture était encore peu prospère, l'instruction du peuple avait été complétement négligée et les finances se trouvaient dans un état déplorable.

M. de Vaudreuil, qui avait succédé à M. de Callières mort en 1703, pensa qu'il était nécessaire de faire subir quelques changements à l'organisation intérieure de la colonie. En consé-

quence, il ordonna la révision des lois civiles et criminelles, établit des maîtres d'école dans les endroits les plus peuplés et divisa le pays en quatre-vingt-deux paroisses, dont quarante-huit sur la rive gauche du Saint-Laurent et trente-quatre sur la rive droite. Malheureusement ce gouverneur, qui unissait à la plus grand fermeté des qualités inappréciables comme administrateur mourait en 1725, laissant son œuvre incomplète. Sous son administration les Canadiens remportèrent des succès assez marqués, tant sur les indigènes que sur les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ; mais, presque toujours, leur petit nombre les empêchait de conserver les avantages conquis. Ce fut sous son gouvernement qu'eut lieu la malheureuse tentative dirigée sur Québec par la Nouvelle Angleterre. L'amiral Walker qui était à la tête de l'expédition s'embarquait à Boston, le 30 juillet 1711, avec 6,500 hommes. Vers les Sept-Iles, le 14 août, sa flotte enveloppée par une brume épaisse fut assaillie par une tempête d'une violence extrême pendant laquelle huit vaisseaux allèrent se briser sur l'île aux Œufs où pas moins de neuf cents hommes, tant officiers que soldats, perdirent la vie. A la suite de cette catastrophe l'amiral crut qu'il était prudent de rebrousser chemin.

Après la mort de M. de Vaudreuil, M. de Longueuil, déjà gouverneur de Montréal, remplit l'in-

térim jusqu'à l'arrivée du marquis de Beauharnois qui eut lieu à la fin d'août 1726.

On doit surtout tenir compte au nouveau gouverneur des efforts qu'il fit pour répandre l'instruction dans les campagnes. Pour suppléer au défaut d'instituteurs il fit venir, en 1737, plusieurs frères des écoles chrétiennes.

La Nouvelle France devant, comme toujours, subir les conséquences de la guerre qui éclatait de nouveau entre la France et l'Angleterre en 1743, M. de Beauharnois se prépara à y faire face. Quoiqu'il ne put réunir que 11,285 miliciens, * il sut tirer avantageusement parti de ces faibles ressources et fit plusieurs expéditions heureuses tant contre la Nouvelle Angleterre que contre les indigènes. Mais en Acadie, où l'Angleterre avait porté tous ses efforts, il fut moins heureux, et Louisbourg, après un siège de quarante-neuf jours, tombait, le 17 juin 1745, entre les mains des anglais. Quand, ayant été remplacé par le comte de la Galissionnière, qui débarquait à Québec le 19 septembre 1747, il dut retourner en France, M. de Beauharnois fut accompagné des regrets de toute la colonie.

Esprit pénétrant et possédant une instruction très soignée, M. de la Galissonnière fit tous ses efforts pour tirer le meilleur parti possible des

* Les forces militaires se trouvaient alors ainsi réparties : A Québec 5,579 ; Montréal 4,647 ; Trois-Rivières 1,059.

ressources naturelles du pays. Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 1748, ayant remis encore une fois les choses dans leur état primitif, il travailla activement à consolider l'influence française sur le continent américain.

M. le marquis de la Jonquière, appelé à lui succéder, était déjà très âgé quand il prit, le 2 septembre 1748, possession de son gouvernement qu'il ne garda que trois ans. Sous son administration le trafic du ginseng prit une extension considérable. Ce gouverneur, qui possédait de grandes qualités administratives, mourut le 17 mars 1752 et fut enseveli, en grandes pompes, dans l'église des Récollets où reposaient déjà les restes des gouverneurs de Frontenac et de Vaudreuil.

Charles LeMoyne de Longueuil, * depuis 1749 gouverneur de Montréal prit, en sa qualité de plus ancien officier, l'administration de la colonie. Il espérait être nommé gouverneur-général, mais comme cette charge ne pouvait pas être occupée par un canadien il dut remettre le pouvoir au marquis Duquesne de Menneville, qui arriva à Québec en juillet 1752.

Homme très énergique, le nouveau gouverneur s'occupa d'abord de rétablir la discipline qui s'était considérablement relâchée, pendant les der-

* Charles LeMoyne, deuxième baron de Longueuil, né à Longueuil le 19 octobre 1687 de Charles LeMoyne et de Claude Elizabeth Spuart, de Montréal, mourut le 17 janvier 1755.

nières années, dans l'armée canadienne ; mais il eut souvent à se heurter, dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée, contre le mauvais vouloir de l'intendant Bigot à qui on peut attribuer, en grande partie, la responsabilité des évènements qui ont amené la cession du pays à l'Angleterre.

La Nouvelle-France ne comptait guère alors que treize mille hommes en état de porter les armes. Avec des forces aussi insuffisantes comparées à celles que pouvaient leur opposer alors le gouvernement britannique et les possessions de la Nouvelle-Angleterre, le marquis Duquesne se prépara néanmoins à entrer en campagne et, se dirigeant vers l'Ohio, il s'emparait le 3 juillet 1754 du fort Nécessité, défendu par Washington, le futur fondateur de la république des Etats-Unis. Mais le 18 juin de l'année suivante, la prise du fort Beauséjour livrait aux Anglais ce qui restait encore de l'Acadie à la France. Ceux-ci voyant qu'ils ne parviendraient jamais à arracher du cœur des Acadiens l'amour qu'ils avaient voué à la mère patrie, malgré tout ce qu'ils avaient déjà souffert à cause d'elle, décidèrent de les chasser de leurs foyers, afin de rester seuls maîtres du sol. Ils ne tardèrent pas à mettre ce projet à exécution et, dans le cours de l'automne, ils embarquèrent un grand nombre de ces malheureux sur leurs vaisseaux et les transportèrent sur différents points des côtes de la Nouvelle-Angleterre ; les autres

frappés de stupeur s'enfuirent dans les bois, où beaucoup périrent de froid et de faim.

Pendant que ces tristes événements se passaient en Acadie, le général anglais Braddock se préparait, de son côté, à envahir les établissements français de l'Ohio. Il marchait à la tête d'une armée de deux mille deux cents hommes contre le fort Duquesne défendu par M. de Contrecœur quand, le 3 juillet 1755, sur les bords de la rivière Monongahéla qu'il venait de traverser, il se trouva tout à coup en présence d'un petit corps de troupes composé de deux cent vingt Français et de six cent vingt sauvages, commandés par M. de Beaujeu. Alors, malgré la disproportion du nombre eut lieu, quatre heures durant, un combat acharné pendant lequel M de Beaujeu fut tué et le général Braddock * blessé mortellement, mais se termina par la déroute complète des Anglais qui laissèrent sur le champ de bataille treize cents hommes, cinq cents chevaux et treize pièces de campagne.

Mais, quelques mois plus tard, le général Johnson, à la tête de cinq mille hommes, battait le baron Dieskau qui avait accepté le combat avec quinze cents hommes seulement, et s'emparait du fort St- Frédéric situé sur la rive nord du lac Champlain.

* Le Général Braddock mourait le 13 juillet des suites de ses blessures.

M. de Vaudreuil, successeur du marquis Duquesne qu'il avait remplacé, en juillet 1755, était gouverneur de la Nouvelle-France, quand le marquis de Montcalm y arriva comme lieutenant-général des armées du roi. Ce général, qui fut le dernier défenseur de la domination française sur le continent américain, débarqua à Québec au mois de mai 1756, escorté de deux bataillons d'excellentes troupes dont les régiments de la Sarre et du Royal Roussillon faisaient partie. Il était accompagné du chevalier de Lévis, plus tard maréchal de France, du colonel de Bourlamaque et de Bougainville qui se fit, par la suite, un nom si glorieux dans les annales maritimes françaises.

Montcalm se montra déterminé à poursuivre les opérations militaires avec vigueur et, moins de trois mois après son arrivée, le 14 août, ils prenait Chouaguen (Oswego), situé au sud-est du lac Ontario, qui était considéré comme une des places fortes les plus importantes des possessions anglaises. Il y fit seize cents prisonniers, s'empara de cent vingt-trois canons, de six chaloupes canonnières et d'approvisionnements considérables, ne perdant que trente hommes, tant tués que blessés. Puis, l'année suivante, le 5 août 1757, il mettait le siège devant le fort George (William Henry) qui, malgré une garnison de trois mille hommes, était forcé de capituler après six jours d'une défense vigoureuse.

Grâce à deux années de mauvaises récoltes

successives et aux exactions de Bigot, intendant depuis 1748, dont le nom sera exécré tant qu'il restera un descendant de la France sur la terre d'Amérique, la population de la Nouvelle-France souffrait de la plus affreuse disette. L'hiver de 1758–59 fut particulièrement rigoureux et le peuple dut être réduit à une ration de deux onces de pain par jour.

Les Anglais voyant l'état d'épuisement dans lequel était tombée la colonie résolurent d'en finir et décidèrent d'attaquer, à la fois, par Louisbourg, dans la Nouvelle Ecosse, Carillon, sur le lac Champlain et le fort Duquesne, dans l'Ohio. Montcalm n'avait alors guère plus de six mille hommes à opposer aux armées du général Abercromby fortes de cinquante mille soldats et de trente mille miliciens.

Louisbourg assiégé par l'amiral Boscawen avec vingt quatre vaisseaux de lignes et douze mille hommes de débarquement, sous les ordres des généraux Amherst et Wolfe, dut se rendre le 2 juin 1758, après une résistance opiniâtre de six semaines pendant laquelle la femme du gouverneur, Mme de Drucourt, donna l'exemple aux soldats de la garnison.

Mais à Carillon le corps d'armée d'Abercromby devait subir un des échecs les plus sérieux de cette campagne. Le général anglais pendant qu'il marchait sur le fort avec une armée de seize mille soldats se trouva tout à coup arrêté, le 8 juillet,

par Montcalm, Lévis et Bourlamaque à la tête de trois mille hommes seulement. Après un combat acharné de quelques heures pendant lequel les Français ne perdirent que trois cent soixante-dix-sept des leurs, le général anglais dut lâcher pied laissant cinq mille hommes sur le champ de bataille.

Le fort Duquesne qui n'avait qu'une garnison insuffisante, ayant été évacué à l'approche du général Forbes qui venait en faire le siège avec six mille soldats, fut occupé par les Anglais qui changèrent son nom en celui de fort Pittsburg.

Le plan de campagne des Anglais pour l'année 1759 fut le même que celui des années précédentes ; il fut décidé encore une fois, que le Canada serait envahi par trois points à la fois. Ils mirent sur pied une armée de soixante mille soldats, c'est-à-dire plus nombreuse que la population toute entière du Canada qui ne comptait alors que 15,229 hommes en état de porter les armes. Cette armée fut divisée en trois corps qui devaient converger vers Québec où le coup décisif devait être porté.

Le général Wolfe, avec vingt vaisseaux de lignes, huit mille hommes de débarquement et dix-huit mille marins, devait partir de Louisbourg pour se rendre devant Québec. Le second corps composé de douze mille hommes commandés par le général Amherst, devait marcher d'abord sur Montréal par le lac Champlain. Enfin

le général Prideaux, à la tête de cinq à six mille hommes, après avoir pris le fort Niagara, devait descendre le fleuve et rejoindre les deux autres corps d'armée sous les murs de Québec.

Montcalm, Lévis et Bougainville attendirent Wolfe à Québec ; Bourlamaque partit avec deux mille six cents hommes pour tenter d'arrêter la marche du général Amherst et le capitaine Pouchot, avec trois cents soldats seulement, fut envoyé pour défendre le fort Niagara.

Bourlamaque s'étant vu obligé d'évacuer le fort Carillon, le 20 juillet, se replia sur l'île aux Noies où il tint le général Amherst en échec ; le capitaine Pouchot défendit vaillamment le fort Niagara attaqué par le général Prideaux qui fut tué, le 25 juillet, en dirigeant les opérations du siège, et ne le rendit qu'à la dernière extrémité, le 26 juillet, après avoir fait sauter ses magasins de munitions.

Mais le gros de l'action devait avoir lieu sous les murs de Québec devant lesquels l'armée du général Wolfe était arrivée le 27 juin. On tenta de protéger la ville qui, du côté de la campagne surtout, ne possédait que des fortifications tout-à-fait insuffisantes, par un camp retranché s'étendant de la rivière St- Charles aux chutes Montmorency.

Wolfe, après avoir pris connaissance des lieux, débarqua une partie de son armée sur l'île d'Orléans et occupa, avec le reste, les alentours de

Lévis d'où il bombarda la ville, tandis qu'ils pédiait des détachements qui ravageaient les campagnes environnantes.

Voyant que les généraux français paraissaient décidés a rester sur la défensive, Wolfe résolut de forcer leurs retranchements du côté du saut Montmorency. Le 31 juillet il ouvrait l'attaque avec cent dix-huit pièces de canons ; les Français n'en avaient que dix pour y répondre. Vers le soir, à la tête de six mille soldats, le général anglais s'élancait à la bayonnette pour rompre les lignes françaises mais il fut reçu par une décharge de mousqueterie tellement meurtrière qu'il dut retraiter précipitamment laissant six cents hommes sur le terrain. Après cet échec, mais ayant conscience de sa force numérique, Wolfe décida de prendre Québec sans plus tarder. Après avoir trompé, par une série de manœuvres habiles, Bougainville qui avait été chargé de surveiller ses opérations, grâce aussi à l'incurie ou à la trahison du capitaine de Vergor commandant du poste du Cap-Rouge, il parvenait à débarquer, dans la nuit du 12 au 13 septembre, à l'anse au Foulon. Au point du jour, le 13 au matin, l'armée anglaise se trouvait rangée en bataille sur la Butte-à-Neveu, aux portes même de la ville.

Alors, n'écoutant que son courage, Montcalm, avec 4,500 hommes seulement, vint offrir le combat au général anglais qui l'attendait à la tête d'une armée de 8,000 soldats. Malgré la disproportion

du nombre, la victoire fut longtemps indécise dans cette journée où on vit les commandants en chef des deux armées tomber, mortellement blessés, sur le même champ de bataille. * Mais il fallut céder enfin sous le poids du nombre, et cette défaite des plaines d'Abraham, cause de la reddition de Québec qui eut lieu quelques jours après, le 18 septembre, donna le coup de grâce à la domination française sur le continent américain.

M. de Lévis devenant, par la mort du marquis de Montcalm, général en chef des armées françaises au Canada, rassembla les débris épars de ses troupes et, dès le printemps de l'année suivante, le 28 avril 1760, prenait sur ces mêmes plaines d'Abraham, à Ste- Foye, une revanche éclatante de la défaite de l'année précédente.

Après un combat homérique de quelques heures, pendant lequel les Français durent suppléer au nombre par le courage, l'armée anglaise fut obligée de lâcher pied et de se réfugier derrière les murs de Québec, après avoir perdu plus de mille hommes et toute son artillerie.

* En essayant de rallier ses troupes, Montcalm deux fois blessé reçut une blessure mortelle dont il mourut le lendemain matin sur les cinq heures. Il fut inhumé dans la chapelle du couvent des Ursulines.

Le général Wolfe fut tué sur le champ de bataille en chargeant à la tête de ses troupes.

Alors, comptant sur les secours qu'il avait fait demander en France, et espérant les recevoir d'un jour à l'autre, M. de Lévis mit le siège devant la ville. Mais, au lieu des renforts qu'il attendait, il vit, le 15 mai, les voiles d'une flotte anglaise considérable remontant le fleuve Saint-Laurent. La résistance devenait plus que jamais impossible et le général canadien vit qu'il lui fallait céder devant la coupable indifférence de la cour de Versailles plus encore que devant les forces supérieures de l'ennemi.

Les généraux anglais dirigèrent alors toutes leurs troupes sur Montréal qui n'était pas encore tombée entre leurs mains. Cette ville défendue par une garnison de trois mille cinq cents hommes seulement, assiégée par les trois armées réunies de Murray, Amherst et Haviland représentant un affectif d'environ vingt mille hommes, dut capituler, le 8 septembre 1760, malgré la défense énergique de MM. de Vaudreuil et de Lévis.

Les débris de l'armée française au Canada durent donc déposer les armes. L'heure était sonnée où les vaillants pionniers qui avaient fondé une nouvelle France sur le continent américain, allaient être condamnés à vivre désormais à l'ombre d'un drapeau étranger et jusqu'alors ennemi.

C'en était fait ; le drapeau anglais, flottant sur la fière citadelle de Québec à la place de celui que Champlain y avait fixé plus d'un siècle et demi

auparavant, disait assez que l'ère de la domination française dans le Nouveau-Monde était à jamais finie.

Par le traité de Paris, signé le 10 février 1763, Louis XV cédait définitivement à l'Angleterre les quelques *arpents de neige* qui avaient déjà bu tant du sang le plus pur de la France.

LE CANADA SOUS LA DOMINATION ANGLAISE

—

On a trop souvent flétri les débordements scandaleux du roi qui régnait alors sur la France, pour qu'il soit nécessaire de renchérir encore sur les actes d'une politique qui a amené tant de funestes et irrémédiables résultats. Ce n'est pas le peuple français que l'on doit tenir responsable du honteux abandon de la plus fidèle de ses colonies, c'est à des ministres captés par des courtisanes vendues à l'Angleterre qu'il faut en demander compte.

Quoi qu'il en soit, malgré les stipulations expresses contenues dans la treizième clause du traité de Paris, par laquelle la France cédait à la Grande-Bretagne tous ses droits sur ses colonies de l'Amérique du Nord, stipulations qui garantissaient l'exercice de leur religion et de leurs lois aux 70,000 colons d'origine française dissé-

minés sur le vaste territoire abandonné, les représentants de l'Angleterre traitèrent souvent leur nouvelle possession en pays conquis et ne tardèrent pas à profiter de tous les avantages que donne le droit de conquête.

Quoique le pays fût complétement pacifié et tranquille, le Canada fut immédiatement soumis aux rigueurs du régime militaire, sans gouvernement établi, sans lois régulières, de 1760 à 1763, sous le commandement du général Amherst et sous celui des généraux Murray et Carleton, qui l'administrèrent de 1763 à 1774. Les lois françaises furent abolies et on y substitua celles alors en vigueur dans le royaume britannique.

Ce gouvernement, par trop arbitraire, fut quelque peu modifié et devint, en 1774, *gouvernement civil absolu*, sous l'administration du gouverneur Carleton, en vertu de « l'Acte de Québec » qui assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion, les dispensait du serment du *test*, auquel tous les habitants de la colonie étaient soumis, * et rétablissait l'usage des lois civiles françaises. Il créait aussi un conseil législatif composé de

* Le serment du Test, établi par une loi du parlement anglais en 1673, obligeait tous les officiers de l'armée et les fonctionnaires à déclarer qu'ils ne croyaient pas à la transubstantiation. En 1678, on y ajouta une nouvelle déclaration réprouvant le culte de la Vierge et des Saints.

dix-sept membres au moins et de vingt-trois au plus.

Sous le nouveau régime, les Canadiens réclamèrent inutilement l'exercice de la plupart des privilèges qui leur avaient été reconnus, ainsi, sur les vingt-trois conseillers législatifs qui furent nommés, un tiers seulement appartenait à la nationalité canadienne française.

Par contre, tous les moyens furent tentés par les représentants de la Grande-Bretagne pour substituer la religion, les lois et les coutumes anglaises aux traditions léguées par la France aux habitants du pays.

Mais les chefs du parti français, au Canada, résistèrent toujours énergiquement, soit aux prétentions tyranniques de leurs nouveaux maîtres, soit aux fallacieuses promesses qui leur étaient faites par les émissaires du gouvernement métropolitain, comme prix de l'abandon de la cause patriotique qu'ils avaient entrepris de soutenir.

Au plus fort de cette lutte morale de la vitalité nationale française contre l'esprit absorbant de la race anglo-saxonne, les anciennes possessions britanniques de l'Amérique du Nord se préparaient à secouer un joug qui commençait à leur paraître trop lourd.

Le gouvernement anglais ayant paru oublier que la Nouvelle-Angleterre était peuplée d'hommes qui avaient été chercher, dans les forêts du Nouveau-Monde, des libertés qui leur semblaient in-

suffisantes dans la mère-patrie avait, en voulant restreindre subitement certaines immunités commerciales dont elle avait joui jusqu'alors, porté une grave atteinte à la prospérité naissante de la colonie.

Le 4 juillet 1776 la Nouvelle-Angleterre levait ouvertement l'étendard de la révolte, et Washington, à la tête d'une armée improvisée, au premier rang de laquelle vinrent bientôt se ranger Lafayette et Rochambeau, proclamait l'indépendance de ses compatriotes ; il jetait dès lors les bases de la grande nation qui, en moins de cent ans, est devenue, à certains points de vue, l'égale des premières puissances européennes et la rivale commerciale de son ancienne métropole.

Le moment était tout à fait propice ; cependant en dépit de toutes les vexations qu'ils avaient eu à subir, malgré les appels réitérés que leur firent leurs voisins révoltés pour les amener à prendre part au mouvement d'émancipation dont les chances de succès s'affermissaient tous les jours davantage, les Canadiens-Français restèrent fidèles à la Couronne britannique et à la foi du traité par lequel ils étaient devenus ses tributaires. On les vit non-seulement refuser la liberté qui leur était offerte, mais aider même les armées anglaises à repousser de leur territoire les troupes rebelles qui l'avaient envahi. Québec assiégé pendant près de cinq mois par les armées des généraux américains Montgomery et Arnold, repoussait un

assaut vigoureux qui fut tenté dans la nuit du 30 au 31 décembre 1775, pendant lequel le premier des deux chefs fut tué et l'autre grièvement blessé.

Voyons comment les représentants de l'Angleterre, au Canada, d'alors, récompensèrent tant de loyauté etd'abnégation.

La terre n'avait pas encore bu tout le sang des braves tombés victimes de leur soumission à la Constitution anglaise, que déjà le Conseil Législatif, au deux tiers anglais, passait, en 1777, des lois qui obligeaient tous les habitants au service militaire, pendant un temps indéfini et imposaient au peuple les corvées les plus lourdes telles que, par exemple, l'obligation de cultiver les terres de ceux qui étaient à l'armée.

Le général Haldimand qui remplaça le gouverneur Carleton et administra le Canada de 1778 à 1786, se fit remarquer par une sévérité excessive qui le rendit odieux à tous les Canadiens-Français.

Quand le gouvernement britannique eut reconnu, par le traité du 3 septembre 1783, l'indépendance de ses anciennes colonies et fut débarrassé des difficultés sérieuses que lui avait suscitées la guerre qu'il venait de soutenir contre la nouvelle république, lord Dorchester, qui avait succédé, en 1786, au général Haldimand, songea à réprendre plus activement que jamais l'œuvre d'anglification qu'il avait entreprise. Il sut exploiter habilement les préjugés de la population anglaise,

tout fraîchement renforcée par l'arrivée d'un assez grand nombre d'anciens colons de la Nouvelle-Angleterre, qui ayant pris fait et cause pour le gouvernement métropolitain pendant la guerre d'émancipation, avaient préféré venir vivre au Canada à l'abri des institutions britanniques.

Un instant assoupie, l'animosité sourde qui régnait depuis longtemps déjà et subsistait à l'état latent entre les représentants des deux races, se réveilla tout à coup ; on ne tarda pas à constater dans la colonie les malheureux effets, de ces rivalités nationales.

Malgré son infime minorité, le parti anglais, se sentant fortement appuyé par le gouverneur, ne recula plus devant aucune prétention.

Mais ce projet d'annihilation de la race française, qui fut l'idée persistante de lord Dorchester et de plusieurs de ses successeurs, vint toujours échouer contre l'attitude ferme et patriotique de ceux qui, à différentes époques, s'en sont constitués les défenseurs et les gardiens.

Voyant qu'il n'y avait rien à espérer du système de rigueur mis en pratique par lord Dorchester, et comprenant qu'il serait dangereux désormais, en raison du voisinage des États-Unis, de pousser les Canadiens-Français aux dernières limites de l'exaspération, le gouvernement anglais espéra en arriver plus aisément à ses fins, en employant d'autres moyens.

Sous prétexte de mettre un terme à l'esprit

d'antagonisme qui existait entre les habitants des deux origines, le Parlement métropolitain, pendant la session de 1791, divisa la colonie en deux provinces : le Haut et le Bas-Canada ; il accorda aux Anglais une prépondérance réelle dans la première, et ne laissa qu'une suprématie factice aux Canadiens-Français dans la seconde. La nouvelle constitution accordait au Bas-Canada un Conseil législatif composé de quinze membres nommés à vie par la Couronne, et une Assemblée législative de cinquante députés élus par le peuple.

La Chambre haute, recrutée naturellement parmi les créatures du gouvernement, était investie du privilége de rejeter toute loi de la législature élective qui n'entrerait pas dans ses vues.

La population du Canada, qui n'était que de soixante-dix mille habitants lors de la cession du pays à l'Angleterre, avait presque doublé dans cet intervalle de vingt-huit ans ; en 1791 elle n'en comptait pas moins de cent trente-cinq mille dont quinze mille à peine d'origine anglaise. Sur cette population déjà considérable, le Haut-Canada comptait tout au plus dix mille représentants de la race anglo-saxonne.

Malgré l'énorme disproportion numérique qui existait entre les deux nationalités, le bureau colonial n'en nomma pas moins, pour le Bas Canada, neuf conseillers législatifs anglais, contre six seulement d'origine française.

D'un autre côté, le parti anglais réussit à oc-

cuper seize siéges dans la nouvelle Assemblée législative, à la suite d'élections générales qui eurent lieu dans le cours du mois de juin 1792. Attribuant ce succès inespéré à la faiblesse ou à la crainte, les membres de la minorité poussèrent la prétention jusqu'à vouloir asseoir un des leurs dans le fauteuil présidentiel de la nouvelle Chambre. Mais la majorité des députés élus par le suffrage populaire était décidée à ne s'en laisser imposer par aucune considération et à se prévaloir de tous les avantages que lui assurait le droit constitutionnel.

En dépit de toutes les influences qui furent mises en jeu pour faire échouer son élection, M. Panet, un des hommes les plus distingués du parti canadien-français de cette époque, eut l'honneur d'être appelé, le 17 décembre 1792, à la présidence de l'Assemblée législative du premier parlement du Bas-Canada.

Battue sur ce point, la majorité anglaise, forte de l'appui qu'elle attendait du bureau colonial, demanda que l'usage de la langue française fût aboli dans l'enceinte législative; cette fois encore la majorité ne permit point que l'on portât atteinte à une de ses prérogatives les plus importantes, dont l'intégrité se trouvait garantie par le traité de 1763.

Le général Prescott succéda à lord Dorchester en 1796. Esprit inquiet et craintif, il réprimait les moindres fautes par les peines les plus sévères.

Son rappel qui eut lieu en 1799, fut accueilli avec satisfaction de toute la partie française de la population.

Malgré les échecs que leur attiraient sans cesse l'arbitraire et l'injustice de leurs prétentions, les députés anglais ne se rebutaient pas et en émettaient tous les jours de nouvelles. Ainsi en 1800, sous l'administration du gouverneur Milnes, successeur du général Prescott, le gouvernement établissait une loi d'éducation qui avait pour effet de mettre l'instruction publique sous le contrôle exclusif des protestants. Les Canadiens-Français repoussèrent unanimement le nouveau système scolaire et laissèrent les écoles désertes.

La même année, les propriétés des Jésuites, dont l'existence légale n'était pas garantie par les traités, furent confisquées au profit de la Couronne.

Un journal anglais de Québec déclarait, vers cette époque, que le Bas-Canada avait déjà trop tardé à devenir anglais, et que le temps était venu où tous les moyens devaient être employés pour obtenir l'*anglification* complète de cette province. Ce fut alors que les Canadiens, afin de pouvoir se défendre contre les attaques incessantes de cette feuille, décidèrent de fonder un organe qui représentât et soutînt les intérêts de la nationalité française. Le *Canadien*, fondé par les plus vigoureux et les plus patriotiques champions des intérêts nationaux de la race cana-

dienne française, parut pour la première fois en novembre 1806, à Québec, où il se publie encore actuellement.

Ce journal, rédigé par ceux-là mêmes qui combattaient énergiquement à l'Assemblée législative pour le maintien *des institutions, de la langue et des lois* canadiennes françaises, devint entre leurs mains un instrument redoutable, toujours prêt pour la défense des libertés menacées de la nationalité française au Canada.

A la suite d'une session des plus orageuses, le gouverneur Craig, qui avait pris en 1807 l'administration des affaires, cassa le Parlement et, quelques jours après, fit saisir les presses du *Canadien* et emprisonner, le 17 mars 1810, MM. Bédard, Papineau, Taschereau et plusieurs autres des principaux chefs du parti français. Non content d'avoir accompli ces actes de rigueur il envoya à Londres son secrétaire, M. Ryland, porteur d'une note où il conseillait au gouvernement métropolitain de prendre des mesures promptes et énergiques pour *anglifier et protestantiser* le pays ; il proposait aussi, pour faire face aux dépenses de l'administration, de confisquer les biens des Sulpiciens de Montréal.

Heureusement, le cabinet de Saint-James ne tint pas compte des objurgations de ce gouverneur, qui fut rappelé en 1811.

Sir George Provost, son successeur, mit un terme à cette administration despotique et capricieuse qui avait fait donner au passage de sir

James Craig au pouvoir la qualification ironique de *Règne de la Terreur*.

Sir George Provost, aussi doux, affable et conciliant que son prédécesseur était arrogant, brutal et cassant, s'occupa, dès son entrée au pouvoir, de régler les difficultés provoquées par l'absolutisme de l'administration précédente, et d'étouffer, au moyen d'une direction adroite et prudente, les mécontentements qui régnaient partout. Aussi, jamais gouverneur ne fut-il plus sympathique à la nationalité française.

Ce fut sous son administration, au mois de juin 1812, que la guerre éclata entre l'Angleterre et les Etats Unis, dont les armées envahirent, encore une fois, le territoire canadien.

Comme en 1775, les volontaires canadiens-français, enrégimentés à la hâte, firent bravement et loyalement leur devoir.

C'est pendant cette guerre, qui dura trois ans et se termina, le 24 décembre 1814, par le traité de Gand, que le colonel de Salaberry, dont le nom est resté légendaire dans le pays, défit à Châteauguay, le 26 octobre 1813, avec un détachement de trois cents recrues, un corps de l'armée américaine commandé par le général Hampton, composé de sept mille hommes environ.

Sous les gouverneurs Drummond, (de 1815 à 1816), Sherbrooke (de 1816 à 1818) Richmond (de 1818 à 1819) et Maitland (de 1819 à 1820), qui administrèrent successivement le Canada après

le départ du regretté sir George Provost, qui eut lieu en 1815, les luttes de race et de religion recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais.

Cette période très agitée au point de vue politique, national et religieux fut peu fertile en événements dignes d'être mentionnés. Les seuls faits de quelque importance qui méritent d'être notés sont: la reconnaissance officielle de Mgr Plessis comme évêque de Québec et sa nomination comme membre du Conseil Législatif de la province, sous l'administration de lord Sherbrooke qui espérait sans doute s'attirer par ce moyen les bonnes grâces du clergé catholique.

Dans ces jours de luttes MM. Cuvillier, Quesnel, Viger, Neilson et Louis-Joseph Papineau, qui venait d'être élu, à l'âge de vingt-six ans seulement, président de l'Assemblée Législative, soutenaient les droits de leurs compatriotes avec la même ardeur et le même patriotisme que leurs devanciers. Le parti anglais loin de céder aucun de ses avantages, cherchait, au contraire, à empiéter constamment sur les rares priviléges, à peu près illusoires, que ses adversaires paraissaient posséder encore.

Cependant, l'agitation des Chambres, les sourds murmures de mécontentement qui se faisaient entendre parmi les populations des villes et des campagnes, laissaient voir que les Canadiens Français commençaient à trouver trop lourd le

joug sous lequel ils s'étaient courbés jusqu'alors. Une crise sérieuse était imminente.

Lord Dalhousie avait été élevé, en juin 1820, au poste de gouverneur général de toutes les colonies de l'Amérique du Nord ; voyant que les moyens suggérés par le bureau colonial aux représentants de l'Angleterre, pour réduire le parti canadien français, échoueraient toujours devant la ferme attitude des chefs appuyés sur la constitution alors en vigueur, il conseilla au cabinet de Saint-James de modifier cette constitution.

Accédant aux vues du gouverneur-général, le cabinet métropolitain décida de présenter un *bill* spécial à la chambre des Communes pendant la session de 1822 ; ce projet de loi devait avoir pour effet de casser la Constitution de 1791, qui séparait le Bas et le Haut-Canada, et de réunir encore une fois ces deux provinces sous une même administration.

Cette loi devait donner au Haut-Canada une représentation relativement beaucoup plus considérable que celle accordée au Bas-Canada. Elle conférait aux membres d'un conseil législatif nommé par la Couronne le droit de prendre part aux débats de l'Assemblée législative. Elle abolissait l'usage légal de la langue française ; enfin, elle restreignait considérablement les libertés religieuses et les priviléges concédés à l'Eglise catholique.

L'adoption de ce *bill* eût réduit les Canadiens-

Français à l'état d'asservissement auquel était soumise alors la population de l'Irlande.

La nouvelle de l'introduction de ce projet de constitution, dans le Parlement britannique, produisit une sensation profonde au Canada. Des suppliques furent adressées de toutes les parties du pays pour protester contre l'iniquité de cette mesure, et MM. Papineau et Neilson furent délégués à Londres pour y porter les justes représentations de la population canadienne, appuyées par des pétitions couvertes de plus de soixante mille signatures.

A la vue d'une manifestation aussi générale, plusieurs des membres les plus influents de la Chambre des Communes, en Angleterre, frappés de la justice de ces réclamations, prirent en main la cause des opprimés ; il en résulta qu'à la suite d'une séance des plus orageuses, le gouvernement se vit dans l'obligation de retirer sa motion rejetée par la majorité de l'Assemblée à la seconde lecture.

Malgré l'échec humiliant que le Parlement anglais venait de lui faire subir, lord Dalhousie ne se considéra cependant pas comme vaincu. Battu sur le terrain politique, il tenta d'en arriver à ses fins en luttant sur le terrain religieux.

Peu de temps après sa déconvenue, il soumettait au bureau colonial un nouveau mémoire dans lequel il invitait les ministres à revendiquer, pour la couronne, l'exercice d'un patronage ec-

clésiastique qui lui permit de nommer les curés catholiques, selon son bon plaisir. Cette nouvelle tentative échoua complétement.

De retour d'Angleterre, où il avait été passer quelques mois dans l'intention d'influencer les membres de la Chambre des Communes hostiles à la ligne de conduite qu'il avait jusqu'alors suivie, lord Dalhousie convoquait les Chambres canadiennes dans le courant de janvier 1826. Mais l'Assemblée législative ayant, encore une fois, refusé de voter les subsides au gré du gouvernement, le Parlement fut cassé le lendemain de son ouverture. Cet acte arbitraire nécessitait des élections générales dans lesquelles le parti canadien-français remporta une victoire éclatante.

Le jour de la réunion des nouvelles Chambres, en 1827, M. Papineau ayant été élu président de l'Assemblée législative, le gouverneur refusa de ratifier sa nomination, et le soir même, le parlement fut de nouveau dissout.

Des murmures menaçants s'élevèrent de tous les points de la province à la nouvelle de cet abus d'autorité. Chacun comprenait que le bureau colonial, contrecarré dans ses desseins par le vote de la Chambre des Communes, cherchait des prétextes pour en revenir à son projet d'union.

De nouvelles requêtes exposant les griefs de la population française et couvertes de plus de

quatre-vingt mille noms, furent adressées direcment au roi d'Angleterre ; MM. Neilson, Viger et Cuvillier se chargèrent d'aller les déposer aux pieds du trône.

Sur ces entrefaites et afin de faciliter probablement le rétablissement de la concorde, lord Dalhousie fut transféré au gouvernement des Indes et remplacé, comme gouverneur du Canada, par sir James Kempt qui n'y resta que deux ans et eut pour successeur lord Aylmer, en 1830.

Quoique les vues de ces deux derniers gouverneurs fussent relativement modérées et plus acceptables, les Canadiens surexcités par les injustices auxquelles ils avaient été en butte antérieurement, ne voulurent faire aucune concession, ni tenir compte de celles qu'on était disposé à leur faire, les regardant comme insuffisantes.

Au milieu de ces débats entre la colonie et les mandataires de la métropole, survint un événement regrettable dont l'effet fut de rendre nuls, désormais, les efforts de conciliation tentés par des hommes modérés des deux partis, qui prévoyaient les résultats funestes de ces luttes intestines. Le 21 mai 1831, pendant une élection très chaudement contestée, à Montréal, entre deux candidats appartenant à chacun des partis alors en lutte, les troupes, appelées sous prétexte de maintenir l'ordre, tirèrent sur le peuple, tuèrent deux hommes et en blessèrent grièvement plu-

sieurs autres. Que ce fût par l'effet du hasard ou de la préméditation, toutes les victimes de ce sanglant épisode se trouvèrent appartenir au parti canadien-français.

Au milieu de toutes ces luttes le choléra éclatait, pour la première fois, au Canada et fesait des ravages terribles dans les villes et les campagnes, particulièrement pendant les étés de 1832 et 1834. On estime qu'à Québec seul, en 1832, plus de trois mille personnes devinrent la proie du fléau.

Voyant que l'excitation du peuple atteignait aux dernières limites qui le séparaient de la révolte, les chefs du parti canadien, qui avaient toujours espéré vaincre le mauvais vouloir des membres du bureau colonial par des moyens constitutionnels, résolurent de tenter un dernier effort dans ce sens. A cet effet, l'Assemblée législative, pendant la session de 1833-34, rédigea un manifeste dans lequel elle exposait, en quatre-vingt-douze paragraphes, tous les griefs de la colonie contre la métropole.

Dans ce document connu, dans l'histoire du Canada, sous le nom des *Quatre vingt-douze résolutions*, les membres de la majorité se plaignaient amèrement, surtout de la manière dont le gouverneur lord Aylmer interprétait la Constitution. A la suite de cet acte agressif de l'Assemblée contre son administration, le Gouverneur Général prorogea immédiatement les Chambres; il prétendait qu'en ayant appelé directement au gou-

vernement métropolitain, le pays n'avait plus qu'à se soumettre et à attendre la décision émanant de l'autorité souveraine.

La réponse à la requête que l'Assemblée législative du Bas-Canada avait soumise au cabinet britannique n'arrivait pas.

D'un autre côté, les rumeurs qui traversaient l'Atlantique devenaient de plus en plus inquiétantes.

L'état de malaise qui se faisait sentir depuis longtemps, s'accentuait tous les jours davantage. Un assez grand nombre d'habitants d'origine britanique entraient dans le mouvement réformiste et grossissaient le groupe des mécontents. Pendant que dans le Parlement anglais la cause canadienne était habilement défendue par Hume et O'Connell, les populations des Cantons de l'Est, parmi lesquelles on comptait un nombre assez considérable d'Anglais et d'Américains réfugiés des Etats-Unis, approuvaient la manière d'agir de l'Assemblée législative dans des *meetings* où le gouvernement colonial était violemment attaqué. Bientôt, presque tous les comtés et les paroisses prirent part à ces démonstrations publiques qui avaient pour effet d'encourager les députés dans la ligne de conduite qu'ils avaient adoptée. Enfin, des pétitions couvertes de milliers de signatures et appuyant les demandes formulées dans les *quatre-vingt-douze résolutions*,

étaient expédiées à Londres de toutes les parties de la province.

Mais tout devait échouer, encore une fois, contre les mauvaises dispositions du bureau colonial à qui le Parlement anglais avait déféré la charge d'examiner la nature des griefs et des plaintes exprimés par les requêtes de l'Assemblée et du peuple canadien.

Pendant les élections de 1835, on eut à regretter, dans l'un et l'autre camp, de nombreux actes de violence et de désordre ; les anciennes luttes reprirent avec plus d'acharnement que jamais, dès l'ouverture du Parlement convoqué quelques semaines après.

M. Papineau et plusieurs des membres les plus influents du parti national, parcouraient les villes et les campagnes canadiennes, pour protester devant le peuple contre des actes arbitraires qui devenaient de jour en jour plus fréquents, de la part du gouvernement.

L'autorité religieuse crut devoir mettre un frein à l'effervescence qui se manifestait de toutes parts, et Mgr Lartigue, évêque de Montréal, lança un mandement dans lequel il conseillait à ses diocésains la soumission au pouvoir établi. Mais loin de profiter du temps d'arrêt qui se produisit à la suite de cette lettre pastorale, le gouvernement à la tête duquel lord Gosford se trouvait depuis 1835, sembla prendre à tâche de créer de nouveaux ressentiments. Il destitua les magistrats

et les officiers de milices d'origine canadienne-française ; il arma ostensiblement ceux qui étaient reconnus comme les partisans avoués de la Constitution britannique, et fit occuper les villes par des soldats anglais venus, dans ce but, du Nouveau-Brunswick.

Ce fut alors que, malgré l'opposition des chefs, eut lieu, à Montréal, le 7 novembre 1837, entre les « fils de la liberté » et les « constitutionnels, » une échauffourée qui fut le prélude de la révolte connue sous le nom de *Rébellion de* 1837. Plusieurs milliers de Canadiens-Français, exaspérés par les vexations continuelles qu'eux et leurs pères avaient eu à subir depuis plus de soixante quinze ans, sans chefs, sans armes, sans munitions, sans organisation d'aucune sorte, luttèrent héroïquement contre des troupes régulières dix fois supérieures en nombre.

Ces héros improvisés, qui n'avaient à opposer à l'artillerie des régiments anglais que des faulx, des fourches, quelques vieux fusils de chasse et un *canon de bois*, vainqueurs une première fois dans les plaines de Saint-Denis, le 22 novembre 1837, furent bientôt battus à Saint-Charles le 25 du même mois et complètement défaits quelques jours plus tard à Saint-Eustache.

Un commencement d'insurrection, qui se déclara vers la même époque dans le Haut-Canada, n'eut pas plus de succès.

Partout, les troupes anglaises restèrent maîtresses du champ de bataille.

La rébellion était vaincue.

Cette révolte prématurée n'était pas de nature à ramener vers les Canadiens-Français les sympathies de l'Angleterre. Le résultat immédiat de cette échauffourée sans issue possible, où tant de nobles et sincères patriotes payèrent de leur vie ou de leur liberté des convictions politiques trop ardentes peut-être, fut de permettre au gouvernement métropolitain d'exercer, avec moins de discernement que jamais, le droit de répression dont il s'était servi jusque-là.

Le 17 janvier 1838, lord John Russell faisait adopter par le Parlement anglais un bill demandant la suspension de la constitution canadienne. Quelques semaines après, lord Durham, nommé gouverneur-général du Canada, débarquait à Québec, le 27 mai; il avait été chargé de mettre à exécution le projet d'union du Haut et du Bas-Canada, depuis longtemps nourri par le gouvernement britannique. Homme d'état habile, le nouveau fonctionnaire anglais inaugura son administration en accordant une amnistie générale aux prisonniers politiques accusés d'avoir pris part à la révolte de l'année précédente. Il n'en excepta que vingt-quatre qui furent exilés aux îles Bermudes, puis, il visita le Haut-Canada, où il fit accueillir favorablement son plan d'union des deux provinces. Mais, ayant appris que sa

proclamation d'amnistie avait été désavouée par le cabinet de Saint-James, il donna sa démission et partit pour l'Angleterre le 1er novembre 1838, laissant l'administration de la colonie à sir John Colborne, qui la garda, en qualité d'administrateur, jusqu'à l'arrivée de lord Sydenham, qui eut lieu l'année suivante.

Après le départ de lord Durham, de nouveaux soulèvements s'organisèrent simultanément dans le Haut et le Bas-Canada. Mais comme la première fois, ils furent promptement réprimés par sir John Colborne; celui-ci, pour effrayer les populations révoltées, saccagea et brûla tout sur son passage, ne laissant après lui que des monceaux de ruines et de cendres; il traduisit ensuite les prisonniers devant une cour martiale, qui en condamna 89 à mort et 47 à la déportation; l'une et l'autre peine entraînaient après elles la confiscation de tous les biens des condamnés. Vers la même époque, le Parlement anglais s'appuyant sur un rapport célèbre élaboré par lord Durham, vota une résolution consacrant l'union des deux provinces du Canada, malgré les protestations nouvelles de toute la population bas-canadienne ainsi que des membres de l'épiscopat et du clergé catholique.

Cette loi qui reçut la sanction royale le 23 juillet 1840, décrétait, entre autres choses: que dès lors, l'anglais serait seul reconnu comme langue légale et parlementaire;

Qu'il y aurait un conseil législatif d'au moins vingt membres nommés à vie et une assemblée législative composée de quatre-vingt-quatre députés;

Qu'il faudrait une majorité formée des deux tiers de la législature pour changer les divisions électorales et le chiffre de la représentation ;

Que les parlements dureraient quatre ans.

Dès lors, jusqu'en 1867, époque depuis laquelle les deux provinces canadiennes font partie de la grande Confédération britannique de l'Amérique du Nord, le Haut et le Bas Canada ont été administrés en vertu de l'Acte d'union de 1840.

Bientôt, le gouvernement métropolitain ayant inauguré une politique coloniale plus large et plus libérale, dont un des effets fut de rendre aux Canadiens-Français l'exercice légal de leur langue maternelle, les dissensions intestines s'apaisèrent peu à peu et finirent par disparaître complètement.

Depuis longtemps, les rivalités de race qui ont entravé le développement de la colonie pendant plus de soixante-quinze ans n'existent plus, et un parfait accord règne entre les représentants des deux origines.

Aujourd'hui, les Canadiens-Français jouissent, sans contrainte, du libre exercice de tous les privilèges que leur avait reconnus le traité de Paris, et nous pouvons ajouter, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'aucun peuple au monde ne possède de plus grandes libertés politiques et religieuses.

III

POPULATION

—

RACES EUROPÉENNES

En 1653, cinquante ans après l'arrivée des premiers colons français en Amérique, la population totale du Canada n'était encore que de 2,500 habitants d'origine européenne.

Le premier recensement régulier, qui eut lieu en 1665, établit qu'il y avait seulement alors sur toute l'étendue du territoire français dans l'Amérique du Nord, 538 familles représentant 3,125 habitants.

A partir de cette date, nous nous contenterons de relever les chiffres de la population établis par différents dénombrements, jusqu'au jour de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre.

Ainsi, nous voyons :

Années.	Habitants.
1668	6.282
1679	9.400
1685	10.725
1695	13.815
1706	16.417
1716	20.531
1726	29.396
1736	39.063

On ne comptait encore, en 1754, que 55,000 habitants d'origine française, plus environ 60,000 Indiens.

Quand eut lieu la cession du Canada à l'Angleterre, en 1763, on estimait la population blanche à 65,000 âmes.

Le premier recensement fait par ordre du gouvernement anglais, en 1765, porte à 84,510 le nombre des habitants; Québec en avait 8,967 pour sa part, et Montréal 5,733. Au suivant, en 1775, la population était déjà de 90 000 âmes. Cette progression subite provient, sans aucun doute, de l'émigration anglaise qui se dirigea, immédiatement après la conquête, vers la nouvelle colonie britannique. Il est supposable aussi que les soldats faisant partie de l'armée d'occupation furent compris dans ce dénombrement.

Les divers recensements qui se succédèrent jusqu'à 1871, montrent une augmentation graduelle rapide de la population, comme le fait voir le tableau qui suit :

	1784	1806	1834	1844	1851	1861	1871
Ontario.....	10,000	70,718	321,145	556,662	952,004	1,396,091	1,620,851
Québec.....	113,012	250,000	570,000	697,084	950,000	1,111,566	1,191,516
Nouvelle-Ecosse.	30,000	64,000	190,000	225,000	276,854	330,857	387,800
Nouveau-Brunswick.....	.....	35,000	119,457	160,000	193,800	252,047	285,594
Ile-du-Prince Edouard.....	3,000	9,676	33,000	34,000	67,000	80,000	94,021
Manitoba.....	.....	.....	3,356	5,143	5,600	8,668	12,228
Territoires du Nord-Ouest..	.....	.....	.....	.....	200	1,400	.....
Colombie britannique....	.....	.....	.....	.....	100	6,000	10,586
Total de la population fixe..	166,256	455,899	1,302,961	1,802,889	2,547,158	3,323,292	3,602,596

La population de la partie occidentale du Canada commence à prendre, vers 1790, une extension rapide, alimentée par les réfugiés dits *loyalists*, qui, s'étant prononcés pour la métropole pendant la guerre de l'indépendance américaine, avaient cru prudent de quitter le territoire de la nouvelle république après la retraite des troupes anglaises, et par un courant assez considérable d'émigrants anglais attirés par la grande fertilité de ces contrées. Vers cette époque, on évaluait déjà à 15,000 au moins le nombre des colons de nationalité britannique, établis, pour la plupart, aux alentours du lac Ontario.

C'est aussi entre 1784 et 1790 que la population de Montréal dépasse celle de Québec. La première de ces deux villes comptait alors 18,000 habitants, tandis qu'il n'y en avait que 14,000 à peine dans la seconde.

En 1791, le Canada fut divisé en deux provinces ; la partie occidentale prenant le nom de Haut Canada, et la partie est celui de Bas-Canada. Dès lors, la population du Haut-Canada, relativement peu considérable encore, augmenta beaucoup plus rapidement que celle de sa province sœur. Par la comparaison, il est aisé d'établir, en mettant en regard les relevés faits dans les deux provinces aux mêmes époques, la progression qui s'est opérée dans chacune d'elles :

Années	Bas-Canada	Haut-Canada
1806.	250.000	70.000
1814.	335.000	95.000
1825.	479.288	157.923
1831.	553.134	236.702

Il était déjà facile de prévoir, lors de ce dernier recensement, que la population du Haut-Canada ne tarderait pas à égaler et à dépasser celle du Bas-Canada.

C'est effectivement ce qui avait lieu, neuf ou dix ans après la réunion des deux provinces canadiennes qui furent de nouveau régies par une même constitution, en vertu de la loi du 23 juillet 1840, comme le prouvent les chiffres qui suivent :

Années	Bas-Canada	Haut-Canada
1844.	697.084	500.000
1852.	890.211	952.000
1861.	1.111.560	1.396.000

On remarque que le virement qui s'est effectué en faveur du Haut-Canada, s'est produit entre 1844 et 1852, vers l'année 1850 probablement.

Pendant les quinze dernières années qui se sont écoulées sous ce dernier régime gouvernemental, qui prit fin avec une nouvelle constitution, le 1er juillet 1867, le Haut-Canada, presque exclusivement anglais et protestant, se prévalant de la supériorité du nombre, réclama avec instance la représentation législative basée sur la

population, qui l'aurait mis à même de contrôler l'élément français et catholique en grande majorité dans l'autre province. De là des débats très passionnés au Parlement entre les représentants des deux origines, qui faisaient désirer, de de part et d'autre, une séparation prochaine.

L'Acte de Confédération de 1867 vint mettre fin à toutes ces luttes. Aujourd'hui le Haut et le Bas-Canada, tout en étant unis, pour certaines fins, par les lois communes qui régissent les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sont indépendants l'un de l'autre pour tout ce qui se rattache aux questions d'administration locale.

En Europe, on connaît généralement peu l'Amérique, et le peu qu'on en sait se réduit le plus souvent à quelques données plus ou moins exactes sur les Etats-Unis

Pour ceux qui trouvent trop lourd le servage auquel les assujétit la constitution du pays qu'ils habitent, la grande république de l'Amérique du Nord est le pays où fleurissent, au souffle de la liberté la plus illimitée, les idées de leurs rêves ; pour tout le monde, c'est le lieu des fortunes rapides, et on parle avec admiration de l'accroissement prodigieux d'une population que l'émigration étrangère vient grossir tous les jours.

Quant au Canada, les souvenirs les plus précis de la plupart de ceux qui savent qu'il existe, se résument à quelques effrayantes histoires où des coureurs des bois, des sauvages avides de cheve-

lures et quelques féroces ours gris jouent des rôles plus ou moins fantastiques, sur une scène couverte de neiges éternelles.

Si, d'un côté, on exagère les progrès qui se manifestent aux Etats-Unis, on se montre injuste, de l'autre, en faisant fi de ceux qui s'opèrent dans le pays voisin, dignes aussi, à tous égards, d'attirer l'attention et d'éveiller la sympathie.

Ce Canada, que l'on ne connaît guère et dont on parle peu, qui, en 1763, comptait tout au plus une soixantaine de mille âmes sur son vaste territoire, s'est développé tout doucement sans avoir recours à la trompette de la publicité pour attirer l'émigration étrangère sur ses plages hospitalières ; réduit presque à sa simple force d'expansion, il a vu sa population grossir dans les mêmes proportions que celle de son orgueilleuse voisine.

Afin de donner à cette paradoxale prétention le degré de crédibilité qu'elle mérite, nous l'appuirons par des chiffres d'autant plus inattaquables qu'ils émanent des statistiques officielles des deux pays.

Mais nous ne ferons entrer en ligne de compte, dans le parallèle que nous allons établir entre les Etats-Unis et le Canada pour prouver notre assertion, que les provinces de Québec et d'Ontario constituant le Canada-Uni, avant l'annexion du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du territoire du Nord-Ouest, de la Colombie anglaise

et de l'Ile-du Prince-Edouard, qui se sont unis à elles en vertu de la Constitution de 1867 et forment maintenant ensemble la Confédération canadienne.

Des recensements ont lieu tous les dix ans, tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

En remontant à l'année 1850, nous constatons que les chiffres de la population des deux pays étaient, respectivement :

Etats-Unis . . . . . 23.191.876 âmes.
Canada . . . . . 1.842.265 —

Ce qui prouve qu'à cette époque la population des Etats-Unis était environ treize fois plus considérable que celle du Canada.

Jusqu'en 1860, cette proportion n'a pas varié d'une manière appréciable, puisque les dénombrements faits en cette année donnent :

Aux Etats-Unis . . 31.443.221 âmes.
Au Canada . . . . 2.506.775 —

On obtient aussi pour l'année 1870, à peu de choses près, les mêmes résultats, la population étant alors :

Pour les Etats-Unis, de 38.513.955 âmes.
Pour le Canada, de . . 2.822.367 —

Si l'on considère maintenant, comme il est facile de le prouver par les rapports du bureau d'émigration de Washington, que (9,665,920) neuf millions six cent soixante-cinq mille neuf cent

vingt Européens sont venus s'établir aux Etats-Unis, de 1820 à 1870, et que, pendant le même laps de temps, l'émigration n'a donné au Canada que (300,000) trois cent mille habitants tout au plus, en grande partie d'origine anglaise, on arrivera à la conclusion que dans la population de la grande république il est entré directement plus d'un quart d'éléments étrangers qui ne figurent que pour environ un neuvième dans celle des provinces canadiennes.

A l'encontre des Etats-Unis, dont la population s'est recrutée chez toutes les nations du globe, le Canada n'est peuplé que par les représentants de deux grandes nationalités. La multiplication des Canadiens d'origine française qui, lors de la cession du Canada à l'Angleterre, ne comptaient guère que (60,000) soixante mille membres, tient réellement du prodige.

En face de telles preuves, viendra-t-on dire encore, comme quelques écrivains l'ont prétendu, que la race française est impropre à la colonisation ?

Si on tient compte de la progression qui s'est produite dans la population des différentes provinces, depuis un certain nombre d'années, il est permis de supposer qu'elle a atteint le résultat suivant :

Provinces.	Population d'après le recensement de 1871.	Population probable en 1880.
Ontario	1.620.851	1.845.000
Québec	1.191.516	1.270.000
Nouvelle-Écosse.	387.800	442.000
Nouveau-Brunswick. . .	285.594	309.000
Ile-du-Prince-Édouard .	94 021	107.000
Colombie britannique . .	42.000	43.000
Manitoba	11.963	22.000
Territoires du Nord-Ouest.	85.000	91.000
Totaux . . .	3.718.745	4.129,000

Par déduction, on peut donc évaluer à environ 1,680,000 le nombre des catholiques et à 1,200,000 les membres de la race française répandus actuellement sur le territoire de la confédération canadienne. Le reste de la population totale appartient à différentes origines et à diverses religions.

Comme il est facile de le constater, la race anglo-saxonne et le protestantisme représenté par un assez grand nombre de sectes, dominent cependant.

La province de Québec est presque toute française et catholique.

Par contre, la nationalité britannique et le protestantisme sont en grande majorité dans les autres provinces de la Confédération ; dans Ontario surtout, où les catholiques comptent à peine pour un contre sept dans le chiffre total de la population.

ABORIGÈNES

—

La race indigène sauvage qui, il y a à peine trois siècles, peuplait, à l'exclusion de toute autre, les vastes territoires de l'Amérique du Nord, disparaît tous les jours avec une rapidité remarquable.

Ces fières tribus d'Algonquins, d'Iroquois, de Natchez, de Hurons, de Sioux et autres, seuls maîtres de ces contrées, quand Jacques Cartier vint planter sur les rives du Saint-Laurent le drapeau de la civilisation européenne, n'existeront bientôt plus que par le souvenir.

A proprement parler, il n'y a plus guère de sauvages aujourd'hui dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, si ce n'est dans la Colombie anglaise, le Manitoba et le pays de la baie d'Hudson, où on en compte encore environ 80,000, éparpillés sur une superficie territoriale de 2,984,340 milles (8,186,711 kil.) carrés.

Dans Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard, il n'y avait, d'après le dernier rapport du ministre de l'intérieur, que 23,632 sauvages, dans les réserves que leur fait le gouvernement, répartis comme suit, dans chacune de ces provinces :

Ontario	15.146
Québec	5.636
Nouvelle-Écosse	1.155
Nouveau-Brunswick	1.429
Ile-du-Prince-Édouard	266
Total	23.632

Les relations qui traitent des premiers temps de la colonisation de la Nouvelle-France, évaluent au moins à 190,000 le nombre des aborigènes qui la peuplaient, quand les Français prirent possession du pays. La plupart des tribus qui l'occupaient alors se faisaient la guerre entre elles. Les Iroquois, les plus belliqueux de tous les indigènes de cette partie de l'Amérique, avaient, depuis plusieurs années déjà, entrepris une guerre d'extermination contre les Hurons, leurs voisins, qui habitaient comme eux les contrées qui se trouvent au sud du lac Ontario, et avaient même remporté déjà contre leurs ennemis des avantages signalés. Champlain, qui venait de jeter les fondements de Québec, en 1608, décida de prendre fait et cause pour les Hurons contre les Iroquois. Ces derniers, le plus souvent aidés et poussés par les agents de l'Angleterre, devinrent dès lors les ennemis irréconciliables et acharnés des Français, et mirent plusieurs fois la colonie naissante à deux doigts de sa perte.

Si on considère que lors de la fondation de Montréal, qui eut lieu en 1642, c'est-à-dire environ

cinquante ans après la première tentative un peu sérieuse de colonisation du Canada par la France, il n'y avait encore que deux cents colons européens, on se rend aisément compte de tous les dangers qu'eurent à courir les premiers occupants de cette colonie délaissée de la mère patrie, toujours en lutte avec une nation guerrière et cruelle, vivant continuellement sur le qui-vive, la charrue d'une main et le fusil de l'autre.

Mais il y a déjà longtemps que ces farouches guerriers d'autrefois sont réduits à l'impuissance, et quoique, depuis plus de deux siècles, ils aient enterré la hache de guerre et vivent à l'ombre des traités, chaque jour leur race décroît et tend à disparaître.

Que doit-on conclure de cette dégénérescence singulière qui produira avant longtemps, graduellement mais fatalement, l'annihilation complète d'une race puissante et vivace jadis, dans un pays où les descendants des européens qui y ont été transplantés, se multiplient d'une manière aussi surprenante ?

Les Peaux-Rouges du Canada n'ont pas à se plaindre pourtant des vexations ou des privations auxquelles on a pu attribuer leur disparition en d'autres pays. Les derniers débris de leurs tribus vivent, sous la direction de leurs chefs, sur des territoires dont la propriété leur est garantie par les traités et sauvegardée par des privilèges spéciaux qui les mettent à l'abri de déprédations

injustes de la part des particuliers. Ils ne peuvent pas non plus se plaindre d'être trop à l'étroit, disséminés, comme ils le sont, par tribus de quelques cents âmes, sur un territoire immense, dont une grande partie, encore inexploitée, leur est ouverte pour la chasse et la pêche.

Cependant au Canada, comme partout du reste, où ils viennent en contact avec la civilisation, sans cause apparente, ces robustes enfants de la nature s'étiolent et dépérissent.

Le fait est indiscutable ; mais où doit-on chercher la véritable cause de ce phénomène physiologique ?

IV

PRODUITS NATURELS

ET

INDUSTRIELS

—

Dans ce chapitre qui a trait aux productions naturelles et industrielles du Canada, nous avons puisé nos renseignements aux sources les plus autorisées. Malheureusement, à défaut d'autres documents officiels plus récents, nous sommes souvent obligé d'emprunter au dernier recensement les chiffres que nous avons occasion de citer.

Quoique sèches et dénuées de tout attrait littéraire, les statistiques que nous y avons recueillies nous ont paru de nature à offrir quelque intérêt

à ceux qui désireront se rendre compte, approximativement, des ressources matérielles de notre pays.

On comprend facilement que, pendant les quelques années qui nous séparent de l'époque où ces statistiques ont été dressées et classées, il s'est produit sur les sujets auxquels elles se rattachent des changements souvent très notables.

Néanmoins, les extraits que nous ferons de ce travail, quelque incomplet qu'il soit aujourd'hui au point de vue de l'actualité, donneront une idée assez juste de l'état matériel des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, les seules sur le compte desquelles nous avons pu nous procurer des renseignements de quelque exactitude.

Ainsi, nous voyons, en première ligne, que 36,046,410 acres * de terre étaient alors occupés.

La répartition s'en faisait comme suit :

	Acres	Hectares
Pour Ontario	16 161.676	(6.540 560)
— Québec	11.025.786	(4 462 135)
— Nouveau-Brunswick .	3.827.731	(1.549.082)
— Nouvelle-Ecosse . .	5.031.217	(2.036.133)

Ces terrains dont 11,821,216 acres, (4,784,046 hect.) étaient en culture, 5,240,399 (2,120,789 hect.) en pâturage, 274,673 (111,160 hect.) en jardins ou

* L'acre équivaut à 40 ares 47 centiares.

vergers étaient exploités par 367,862 personnes, dont 326,160 comme propriétaires, 39,583 à titre de fermiers et 2,119 comme employés.

Si l'on considère que la population totale de ces quatre provinces n'était que de 3,485,761 âmes, nous obtenons ainsi une moyenne d'environ 10.34 acres (4 hect. 18 ares) par tête.

PRODUITS AGRICOLES

Un coup d'œil que nous allons jeter maintenant sur le tableau qui donne le résultat des produits de l'agriculture, prouvera que la rigueur du climat de l'Amérique septentrionale n'est pas un obstacle à la végétation, car, outre une quantité considérable de productions agricoles de différentes espèces, dont nous ne ferons pas mention ici, nous voyons qu'on y avait récolté en 1870 :

Blé	16.260.285	minots.*
Avoine	23.168.468	"
Orge	1.391.615	"
Blé d'Inde	2.189.789	"
Sarrasin	2.071.352	"
Pommes de terre	14.181.484	"
Navets	4.458 998	"
Foin.	1 962.236	tonnes.**

* Le minot contient 36 litres 34 centilitres.

** La tonne est de 2,000 livres.

Nous voyons qu'en 1879 on avait exporté, entre autres produits de l'agriculture, les suivants

	Minots.		Piastres. *
Blé	6.610.724	valant	$6.274.640
Avoine	2.373.290	"	804.325
Pois	2.714.995	"	2.055.872
Seigle	640.924	"	364.017
Orge	254.821	"	196.541
Pommes de terre.	2.654.422	"	1.261.389
Farine de blé. .	574.947 quarts **	"	2,572.675
Foin	11.794 tonnes	"	105.643

On serait tenté de croire que la neige qui couvre le sol, pendant les mois d'hiver, doit, en interdisant l'accès des pâturages aux bestiaux, présenter un obstacle presque insurmontable à l'élève du bétail. Il n'en est rien cependant, et malgré la nécessité où l'éleveur se trouve de nourrir ses animaux à l'étable durant cinq mois de l'année, il ne retire pas moins des revenus considérables de ce genre d'industrie. Les chevaux canadiens, doués d'une vigueur exceptionnelle, sont très recherchés sur les marchés américains. Les races bovine, ovine et porcine acquièrent aussi au Canada un développement tel, que souvent de grands éleveurs anglais viennent

* $ signe représentant la piastre ou dollar qui vaut 5 francs 37 centimes.

** Le quart est de 196 livres.

y retrouver les produits améliorés d'animaux dont ils ont, quelques années avant, fourni la souche aux fermiers canadiens. Les pâturages de certaines régions peuvent avantageusement être comparés avec les plus plantureux pacages de la Suisse.

Ainsi on comptait, lors du recensement, parmi les principaux produits de l'élevage :

Chevaux	836.743
Bœufs de travail	139.635
Vaches	1.251.209
Autre bétail d'espèce bovine . .	1 233.446
Moutons	3. 55.509
Porcs	1.366.083

Le montant de l'exportation des chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs a été, comme l'indique le tableau ci-dessous, en 1879. *

	Nombre		Piastres
Chevaux	16.629	valant	1.376.794
Bêtes à cornes . . .	46.569	"	2.096.696
Moutons	303.096	"	988.045
Porcs	6 803	"	60.142

On évalue la production annuelle du beurre à 2,580,000 livres et celle du fromage à 4,050,000 livres. En 1879, il a été exporté 14,307,977 livres de

* En 1879 on a exporté du Canada, dans la Grande-Bretagne seulement, 25,009 bêtes à cornes, 80,332 moutons, 5,335 porcs, 460 chevaux, etc., le tout représentant une valeur de 3,197,406 piastres.

beurre ayant produit $2,101,897 et 46,414,035 livres de fromage qui ont donné $3,790,300.

Vu le prix relativement élevé de la main-d'œuvre et les difficultés que les cultivateurs ont à se procurer les bras nécessaires à l'époque des récoltes, ils sont obligés d'avoir recours aux instruments aratoires perfectionnés dont l'usage est, pour les causes que nous venons de mentionner, beaucoup plus répandu en Amérique qu'en Europe.

Ainsi, on avait enregistré :

Machines à cribler	163.964
Moissonneuses et faucheuses .	44.204
Machines à battre	30.735
Rateaux à cheval	63.003

L'aisance relative dont jouissent la plupart des habitants du Canada leur donne la facilité de se procurer un confort domestique qui est loin d'être en rapport avec la vie, presque toujours restreinte, des populations rurales de la plupart des nations européennes.

Les économistes reprochent, généralement, au cultivateur canadien une tendance au luxe assez prononcée pour entraver quelquefois la marche d'une plus grande prospérité, à laquelle la classe agricole pourrait atteindre. On ne peut, en effet, remarquer sans quelque étonnement que sur un total de 1,356,630 voitures, 514,116 sont classées comme voitures de promenade.

PRODUITS DES FORÊTS

Pendant longtemps encore, le Canada trouvera une des principales sources de ses revenus dans l'exploitation des immenses forêts vierges qui couvrent la majeure partie de son territoire.

Quoique l'année 1870, sur laquelle nous sommes obligés d'établir nos calculs, ne soit pas considérée comme ayant produit une aussi grande quantité de bois que la plupart de celles qui l'ont précédée et suivie, le tableau ci-dessous prouve que le chiffre de production en était néanmoins assez respectable :

Pin (en pièces équarries) . .	26.191.193	Pds. cubes.
Epinette rouge (id.)	5.695.963	"
Erable et merisier (id.) . . .	1.939.357	"
Orme (id.)	1.832.654	"
Noyer (id.)	220.570	"
Autres bois	26.290.264	"
Bois de chauffage	8.713.083	cordes.
Billots de pin	12.416.408	

Ainsi que 121,685 pièces de bois préparées pour faire des mâts et espars de navires.

Le Canada exporte, chaque année, pour près de $6,000,000 (30,000,000 frs.) des produits de ses forêts.

L'exportation des produits forestiers s'est élevé en 1879 à $1,787,510 (8,937,550 fr.).

PRODUITS DE LA PÊCHE

Les pêcheries canadiennes sont, sans contredit, des plus considérables et des plus productives qui soient au monde.

La longueur des côtes maritimes des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, sans tenir compte des anfractuosités du rivage, est évaluée à 2,879 milles (4,632 kil.) et le privilège exclusif de la pêche sur ces côtes, sauf les concessions établies par les traités, s'exerce pour les pêcheurs canadiens sur environ 9,947 milles (16,004 kil.) carrés.

On apprécie la superficie collective de la partie canadienne des grands lacs Supérieur, Michigan, Huron, Erié et Ontario * que partage la ligne frontière du Canada et des Etats Unis et de l'immense nappe d'eau salée enclavée dans le territoire de la Confédération, qui baigne les rives des provinces britanniques sous les noms de golfe Saint-Laurent et de baies des Chaleurs et de

* Voici la longueur, la largeur, la profondeur moyenne et la superficie de ces lacs :

	Longueur.	Largeur.	Profondeur.	Superficie.
Lac Supérieur.	460 milles.	170 milles.	800 pieds.	31,500 milles.
" Michigan..	330	90	700	22,000
" Huron.....	260	110	700	21,000
" Erié.....	250	60	200	9,000
" Ontario ...	180	60	600	6,400

Fundy, a au moins 121,951 milles carrés (196, 119 kil.).

Il y a en outre, dans le Nord Ouest, les lacs Winnipeg, Manitoba, Winnépégosis * qui représentent collectivement une superficie de 12.336 milles (19.848 kil.) carrés.

Comme on le voit, le champ est suffisamment vaste pour permettre aux pêcheurs canadiens de retirer de beaux bénéfices d'une industrie à laquelle se livrent, à l'exclusion de presque toutes autres, les habitants des côtes de ces provinces, qui, au nombre d'au moins 200,000, vivent uniquement du produit de leur pêche.

A l'époque du recensement, 991 navires portant 6,984 hommes d'équipage, et 16,876 barques montées par 25,847 pêcheurs, faisaient le service des pêcheries, qui ne produisaient alors que $6,577.392 (35,520.595 fr.)

Grâce à l'intelligente attention qu'on a portée au développement de cette immense et inépuisable source de richesse, les produits de la pêche ont augmenté depuis dans des proportions tellement considérables, qu'on ne peut s'en former une idée exacte qu'en établissant la différence des chiffres de production de 1870 avec ceux des dernières années, tels que nous les trouvons dans les rapports officiels du ministre de la marine et des pêcheries

* Lac Winnipeg, 8,500 milles carrés, lac Manitoba, 1,900 milles carrés, lac Winnépégosis, 1,936 milles carrés.

Les produits de la pêche livrés au commerce, sans compter ceux fournis par Manitoba et la Colombie britannique ont été :

1875....	$10.347.886.....	(55.568.147 fr.)
1876....	11.019.451.....	(59.174.451 fr.)
1877....	12.029.957.....	(64.600.869 fr.)
1878....	13.215.678.....	(70.968.190 fr.)
1879....	13.529.254.....	(72.652.093 fr.)

En raison de cette progression rapide et constante le rapport des pêcheries canadiennes a augmenté de $3,181.368 (17,083.936 fr.) en cinq ans.

Maintenant pour donner un aperçu général de l'état de cette branche importante des revenus, nous produirons le chiffre des rendements respectifs des différentes catégories de poissons pêchés sur les côtes canadiennes, et afin d'établir le contraste, nous mettrons en regard les résultats obtenus pour les années 1875 et 1879.

	1875.	1879.	
Morue et Merlan.	40.337.440...	80.737.500	livres.
Hareng	13,991.879...	768 573.500	"
Maquereau . . .	12,508.560...	28.369.566	"
Saumon	1,394.812...	9.057.016	"

Voici dans quelles proportions a eu lieu l'exportation de ces poissons, prenant toujours comme terme de comparaison les deux années 1875 et 1879.

	1875.	1879.
Morue et Merlan . .	$1.836.307	$3.197.115
Maquereau.	479.312	814.282
Hareng	291.361	446.984
Saumon	147.582	926.508

donnant un total de $2,754.562 (14,784.997 fr.) pour 1875 et de $5 384.889 (28 916.853 fr.) pour 1879.

La pêche de l'alose, des huîtres du golfe qui n'ont d'égales en aucun pays du monde, du homard dont la mise en conserves a donné, en 1879, la jolie somme de $1,103.960 (5,928,265 fr.) l'huile provenant du loup marin, de la baleine et du marsouin donnent des produits qui mériteraient d'être signalés.

PRODUITS MINÉRALOGIQUES

Les productions minérales du Canada, bien que cette source de richesse ne soit pas exploitée comme elle pourrait l'être, méritent aussi d'être mentionnées. Dans la province d'Ontario on trouve en assez grande abondance, particulièrement dans l'espace compris entre la baie Georgienne et la rivière Ottawa, du fer, du cuivre, du plomb, de l'antimoine, du manganèse, du phosphate, du plâtre et une certaine variété de marbre que des géologues n'ont pas craint de comparer à celui

de Carrare. Les mines de cuivre du lac Huron produisent d'excellent minerai et on exploite, aux environs de la baie du Tonnerre, des gisements d'argent assez riches pour rémunérer amplement le travail des mineurs. Dans l'ouest, trois cents sources jaillissantes et inépuisables d'huile de pétrole en fournissent des milliers de barils par jour. Des salines livrent aussi au commerce un sel d'une pureté remarquable dont un spécimen a obtenu une médaille d'or à l'exposition universelle de Paris, en 1867.

Quoique moins bien partagée, sous ce rapport, que sa voisine, la province de Québec possède néanmoins un assez grand nombre de mines de fer et de cuivre et de magnifiques carrières d'ardoise et de pierres granitiques. Il s'y trouve quelques gisements argentifères, et l'on prétend que les mines d'or de la Beauce seront avant longtemps une source de grande richesse pour le pays.

Le Nouveau-Brunswick produit de la houille, du fer, du cuivre, de l'antimoine et du manganèse.

La Nouvelle-Ecosse est celle de toutes les provinces de la confédération canadienne qui retire le plus de profits de l'exploitation de ses mines. Outre quelques gisements aurifères, argentifères et des mines de cuivre, de plomb, de soufre et de mercure de plus ou moins grande importance, on y trouve du fer d'une qualité supérieure qui vaut celui de provenance anglaise, et on y ex-

ploite des houillières dont les produits rivalisent avantageusement avec ceux d'aucun autre pays du monde.

PRODUITS INDUSTRIELS

Voisin des Etats-Unis dont il a toujours eu à craindre la concurrence redoutable, le Canada ne peut encore être classé parmi les pays industriels. Cependant la facilité avec laquelle on peut s'y procurer la matière première, qu'elle soit produite ou non par le pays, unie aux nombreux cours d'eau qui le sillonnent et peuvent être employés comme force motrice, forme une réunion d'avantages tellement incontestables, qu'il est facile de lui prédire, à première vue, un grand avenir industriel.

Déjà, sont en pleine activité un assez grand nombre de fabriques de tissus de laine et de coton, des manufactures de chaussures, de meubles, de clous, etc., donnant, pour la plupart, d'assez beaux bénéfices aux compagnies ou aux individus qui les exploitent, des papeteries qui, au nombre de trente, produisent collectivement cinquante-deux tonnes par jour de papier de différentes qualités.

On s'attend aussi à ce que, grâce à la subvention offerte par le gouvernement de Québec, l'industrie du sucre de betteraves deviendra avant

peu une source de richesses agricoles et commerciales pour cette province.

En sus des produits provenant de fabriques ou de manufactures plus ou moins considérables, il faut tenir compte de ceux fournis par une foule de petites industries indigènes, telles que le tissage des étoffes de laine et de lin auxquelles la femme du cultivateur canadien travaille à domicile, et dont une bonne partie est affectée à l'usage de la famille ; la fabrication des chapeaux de paille, tressés pendant les longues veillées d'hiver et exportés par milliers vers le sud des Etats-Unis ; le sucre, provenant de la sève de l'érable, qui ne coûte rien à celui qui le fabrique lui-même ; enfin, une foule d'autres productions plus ou moins rémunératrices, que le cultivateur industrieux sait toujours ajouter aux produits naturels de sa ferme.

V

COMMERCE INTERNATIONAL

—

Depuis quelques années, la Confédération canadienne marche sûrement à la conquête du rang commercial qu'un avenir prochain lui réserve dans le Nouveau-Monde.

On ne trouve point au Canada, il est vrai, l'activité fébrile qui galvanise le commerce aux Etats-Unis ; on n'y fait point, comme dans ce pays, de ces fortunes rapides dont le chiffre fabuleux étonne et éblouit ; mais, en revanche, on a moins à y redouter l'effet de ces crises industrielles désastreuses qui viennent, périodiquement et sans que rien ne les fasse prévoir, ébranler le crédit des institutions financières les mieux assises de la grande république américaine.

Le tableau qui suit donnera une idée des fluctuations qui se sont opérées dans les affaires d'importation et d'exportation, pendant les dix dernières années :

Années	Importations.	Exportations.
1870 . .	$* 74.814.339	$ 73.573.490
1871 . .	94.092.971	74.173.618
1872 . .	111.430.527	82.639 663
1873 . .	128.011.281	89 789.922
1874 . .	128.213.582	89.351.928
1875 . .	123.070.283	77.886.979
1876 . .	93.210.346	80.966.435
1877 . .	99.327.962	75.875.393
1878 . .	93.081.787	79.323.667
1879 . .	81.964.427	71.491 255
Total .	$1.029 217 505	$795.072.350

Ce qui donne une moyenne annuelle de $102, 921,750,50 (552,689,799 fr.) pour les importations et de $79,507,235,00 (426,953,851,95 fr.) pour les exportations.

Comme on peut le constater, le commerce international canadien qui s'était rapidement developpé jusqu'en 1874, éprouve, à partir de 1875, un moment d'arrêt que l'on doit attribuer à deux causes : d'abord, à la crise financière qui vient de sévir aux Etats-Unis, dont il a ressenti le contrecoup immédiat ; puis, au montant beaucoup trop considérable, eu égard au chiffre de la population, des importations dont le haut commerce avait encombré ses comptoirs les années précédentes.

Les tableaux qui suivent, extraits du rapport de 1879 du ministre des Douanes, établissent le chiffre des affaires que le Canada a faites avec certains autres pays pendant les cinq dernières années :

* $ Signe qui représente la piastre ou dollar, valant 5 francs 37 centimes.

Effets exportés du Canada dans les pays ci-dessous.

PAYS.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.
Grande-Bretagne	$40.032,902	$40,723,477	$41,567,469	$45,941,539	$36,295,718
Etats-Unis	29,911,983	31,933.459	25,775,245	25,244,898	27,165,501
France	212,767	553,935	319,330	369,391	714,875
Allemagne	91,019	125,768	34,324	122,254	112,090
Espagne	7,300	9,417	62,659	47,816	50,596
Portugal	170,784	127,540	129,960	104,028	135,748
Italie	170,408	142,787	213,692	151,861	148,472
Hollande	28,724	30,816	94,303	53,750	9,713
Belgique	59,563	13,825	66,912	49,998	40,430
Provinces de l'A. B. N.	1,901,831	1.900,891	2,112,106	2,094,682	1,641,417
Antilles anglaises	2,283,973	2,148,491	2,194,649	1,950,144	1,955,584
Antilles espagnoles	1,042,001	1,146,129	1,284,375	1,089,807	1,237,598
Antilles françaises	371,477	292,995	160,212	246,738	219,121
Autres îles des Indes Oc.	248,055	87,705	149,622	127,458	88,367
Amérique du Sud	785,797	688,209	651,625	654,357	741,442
Chine et Japon	37,046	23,075	37,149	102 568	56,551
Australie	181,938	79,643	185,610	370,723	290,762
Afrique du Sud	30,834	23,964	23,170	46,365	45,515
Autres pays	318,577	914,309	812,981	605,290	541,755
Total	77,886,979	80,966,435	75,875,393	79,323,667	71,491,255

Effets entrés pour la consommation, importés des pays qui suivent :

PAYS.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.
Grande-Bretagne	$60,347,067	$40,734,260	$39,572,239	$37,431,180	$30,993,130
Etats-Unis	50,805,820	46,070,033	51,312,669	48,631,739	43,739,219
France	1,941,298	1,840,877	1,410,732	1,385,003	1,532,191
Allemagne	746,423	482,587	370,594	399,326	446,909
Espagne	383,484	436,034	278,098	277,429	343,849
Portugal	66,006	71,655	45,465	41,913	25,510
Italie	43,958	40,412	29,250	53,310	33,461
Hollande	231,779	267,079	202,557	213,014	200,575
Belgique	278,111	361,055	251,812	255,694	179,031
Provinces de l'A. B. du N.	904,224	774,586	641,642	672,665	639,406
Antilles anglaises	1,023,148	868,846	640,716	578,405	650,087
Antilles espagnoles	1,116,440	631,140	563,451	417,178	575,969
Antilles françaises	46,592	47,158	25,022	21,686	18,008
Autres îles des Indes Oc.	8,224	68,969	13,620	16,580	8,365
Amérique du Sud	278,796	287,553	4,971	15,447	4,388
Chine et Japon	657,426	948,239	418,606	383,676	448,962
Suisse	116,128	56,168	69,066	61,178	94,781
Australie	400	50	.....	.....	1,851
Afrique du Sud	373,716	290,359	97,394	45,019	106,592
Autres pays	247,617	456,158	352,579	299,135	305,324
Total	119,618,657	94,733,218	96,300,483	91,199,577	80,34 1,608

Les industriels de la Grande-Bretagne, qui avaient toujours trouvé au Canada un débouché important pour les articles sortant de leurs manufactures, ont dû être, eux-mêmes, quelque peu affectés de la brusque transition commerciale qui s'est opérée de 1874 à 1879, comme l'indique l'état suivant :

Années.	Exportations en Angleterre.	Importations d'Angleterre.
1874....	$45.003.882	$65.076.437
1875....	40.032.902	60.347.067
1876 ...	40.723.477	40.734.260
1877....	41.567.469	39.572.239
1878....	45.941.539	37.431.180
1879....	36.295.718	30.993.130

On voit que si, d'un côté, l'accroissement du commerce d'exportation s'est relativement bien soutenu jusqu'en 1879, les importations ont, au contraire, baissé dans des proportions considérables. Excepté pour l'année 1879, sur laquelle il n'est guère possible d'établir de calculs sérieux, en raison de la crise industrielle exceptionnellement rigoureuse qui sévissait alors en Angleterre, la marche ascendante d'une part et descendante de l'autre est bien accentuée.

L'équilibre qui, au dire des économistes, est la preuve la plus certaine de la prospérité d'un pays, tend évidemment à s'établir entre les deux branches de commerce.

Depuis quelques temps, le Canada semble s'être

révélé subitement à la France commerciale qui paraissait ignorer que son ancienne colonie offre, plus que tout autre marché du continent américain, un débouché sûr et avantageux à ses articles d'exportation, qui ont toujours été exploités et monopolisés jusqu'ici, à l'exception de quelques rares entreprises individuelles, par des maisons de commerce anglaises.

Il est universellement admis que depuis longtemps déjà la France n'a rien à envier aux autres pays manufacturiers, tant pour la qualité que pour le fini du plus grand nombre des articles que son industrie livre chaque année au commerce du monde entier ; mais il est, d'un autre côté, malheureusement évident aussi que les industriels français ne savent pas toujours retirer tous les profits qu'ils auraient droit d'attendre de la vente des produits créés par leur travail et leur intelligence.

Quoique dans le commerce d'échange que le Canada fait avec les nations européennes —la Grande-Bretagne exceptée—la France vienne en premier ordre, nous n'en regrettons pas moins d'avoir à constater combien sa part est encore minime.

Comme nous l'avons déjà fait à l'égard de l'Angleterre, nous allons établir la comparaison entre le montant d'affaires que la France a faites avec son ancienne colonie pendant la période qui s'est

écoulée entre les années 1874 et 1879 inclusivement.

Années.	Exportations du Canada en France.	Importations de France au Canada.
1874....	$267.212	$2.302.500
1875....	212.767	1.941.298
1876....	553.935	1.840.877
1877....	319.330	1.410.732
1878....	369.391	1.385.003
1879....	714.875	1.532.191

L'augmentation de $147,188 (790,399.56 fr.) qui s'est produite dans les importations de France et celle plus considérable de $345,484 (1,855,249.08 fr.) que l'on trouve dans le montant des exportations en ce pays, est assez remarquable pour mériter d'être mentionnée et semble être un indice des plus favorables pour l'avenir.

Cependant les chiffres plus haut cités fournis par les statistiques comme représentant le montant des affaires qui se sont faites entre le Canada et la France, pendant les dernières années, ne sont pas exacts en fait, car une portion assez notable des articles portés, d'autre part, comme de provenance anglaise ne peut être considérée comme telle qu'en tant que l'Angleterre a servi d'intermédiaire pour ces échanges réciproques.

En effet, il est constaté que sur environ 1,050,000 gallons,* de vins de provenance française, que le

* Le gallon équivaut à 4 litres 54 centilitres (Voir chapitre des renseignements.)

Canada reçoit annuellement, pas moins de 903,750 lui parviennent par l'entremise des maisons anglaises ; que sur 785,000 gallons environ d'eau-de-vie française, 675,000 arrivent de la même manière ; que les 70,900,000 livres de sucre sortant des raffineries françaises, que le pays consomme tous les ans, sont expédiées toujours par la même voie.

En faisant aussi entrer en ligne de compte les soieries, les cuirs, une quantité assez considérable de caisses d'orfèvrerie et d'objets connus sous le nom d'articles de Paris, il sera inutile d'ajouter de longs commentaires pour faire comprendre l'avantage que le commerce franco-canadien retirerait du transport de toutes ces marchandises, par voie directe.

En raison de cet état de choses, l'industrie française éprouve incontestablement, sur ses produits importés au Canada seulement, une perte sèche d'au moins 10 ou 12 %, que les négociants anglais qui transigent avec elle, dans ces conditions, sont obligés d'affecter aux frais de transport, de chargement, de déchargement, de docks, en un mot de toutes les dépenses que nécessite le transit par l'Angleterre.

D'après ces calculs, le montant collectif de trois produits principaux, de provenance française, dont nous venons de donner le chiffre d'exportation au Canada, représente déjà un nombre de tonneaux assez considérable.

Ainsi, disons que :

Les 903,750 gallons de vins représentent. . .		4,518	ton.
" 785,000 " d'eau-de-vie " . .		3,400	"
" 70,900,000 livres de sucre " . .		35,500	"
Nous obtenons un total de		43,418	ton.

ce qui réuni aux autres articles d'exportation français serait suffisant pour alimenter une ligne de steamers bi-mensuelle directe entre le Canada et la France, qui trouverait facilement son fret de retour parmi les produits canadiens.

VI

NAVIGATION

—

NAVIGATION MARITIME

Avec un littoral de 2,879 milles (4,632 kil.), un fleuve comme le Saint-Laurent qui en a 1,500 (2,413 kil.) de longueur, les ports spacieux et sûrs que la nature a creusés sur ses côtes, et les plus beaux bois de construction du monde entier, il était naturel que le Canada devînt une grande puissance maritime.

Cependant beaucoup de personnes ignorent le rang que notre pays, encore peu connu à l'étranger, a le droit de prendre parmi les marines marchandes des autres nations, quoique des statistiques inattaquables établissent qu'il y vient en quatrième ordre.

Le rapport officiel du ministre de la marine et des pêcheries, pour 1879, porte le nombre des navires de commerce canadiens à 7,471, donnant collectivement 1,332,094 tonneaux.

Nous empruntons au *Repertoire National* de 1879-80 le tableau suivant, qui établit le rang que la marine canadienne doit revendiquer parmi celles des nations de l'ancien et du nouveau monde.

Nationalités.	Steamers.	Tonnage des Steamers.	Navires à voiles.	Tonnage des navires à voiles.	Total du tonnage.
Grande Bretagne y compris le Canada et les Colonies....	3,542	2,555,575	18,357	5,584,128	8,139,703
Etats-Unis	519	369,598	5,915	2,041,645	2,411,243
Norvège	135	43,748	4,178	1,382,323	1,426,071
Canada.....	884	118,016	6,587	1,214,078	1,332,094
Allemagne.....	244	184,526	3,159	927,984	1,112,510
Italie.....	101	68,149	2,956	924,597	992,946
France.....	292	233,972	2,914	572,506	806,478
Russie.....	156	77,944	1,852	425,090	503,034
Suède.....	194	57,520	1,921	404,376	461,896
Espagne	214	115,822	1,589	328,681	444,503
Grèce.....	13	5,950	2,002	417,442	423,392
Hollande	113	81,783	1,144	340,093	421,876
Autriche.....	74	51,916	608	238,347	290,263
Danemark	104	45,105	1,180	180,589	225,694
Amérique du Sud	80	37,313	271	94,894	132,207
Portugal.....	16	10,381	429	99,917	110,298
Amérique centrale.....	8	2,745	150	53,602	56,347

Dans le relevé ci-dessus ne sont compris que les navires jaugeant plus de cent tonneaux.

NAVIGATION INTÉRIEURE

La ligne de navigation du Saint-Laurent et des lacs qui s'étend de Duluth, à la tête du lac Supérieur, au détroit de Belle-Isle, sur un parcours de 2,384 milles (3.835 kil.), est le plus grand débouché naturel du commerce de l'Amérique du Nord ; elle est facilitée par un système de canalisation des mieux entendus.

Les canaux qui se trouvent sur cette ligne sont ceux de Welland, des Gallops, du Rapide-Plat, de la Pointe Farran, de Cornwall, de Beauharnois et de Lachine. Ils représentent collectivementprès de 72 milles (115 kil.) de longueur, et ont coûté à l'Etat pas moins de $33,000.000 (165,000.000 fr.), tant pour le prix de la construction première que pour les améliorations qui ont été entreprises plus tard dans le but de les rendre accessibles aux navires de quinze à dix-huit cents tonneaux.

Le canal Welland, le plus considérable de tous, relie Port Colborne, sur le lac Erié, à Port Dalhousie, sur le lac Ontario ; il a vingt-huit milles (45 kil.) de longueur ;

Le canal des Gallops, qui a pour effet de tourner

les rapides de la Pointe aux Iroquois, de la Pointe Cardinal et des Gallops, sur le Saint-Laurent, a sept milles cinq huitièmes (12 kil.) de longueur ;

Le canal du Rapide-Plat, en face du rapide du même nom, a quatre milles (6 kil. 436 m.) ;

Le canal de la Pointe Farran a trois quarts de mille (1 kil. 206 m.) de longueur ;

Ces trois canaux sont généralement connus sous le nom de canaux de Williamsburgh :

Le canal de Cornwall, qui permet aux navires d'éviter les rapides du Long-Sault, a onze milles et demi (18 kil. 503 m.) de longueur.

Le canal Beauharnois, qui relie les lacs Saint-Louis et Saint-François et tourne les rapides du Coteau, des Cèdres et des Cascades, a onze milles un quart (18 kil. 101 m.) de longueur ;

Le canal de Lachine a huit milles et demi (13 kil. 676 m.) de longueur. Il s'étend de Montréal jusqu'au village Lachine, en face des rapides Saint-Louis.

Tous ces canaux réunis ont cinquante-quatre écluses ; la durée moyenne de la saison navigable, y est de deux cent vingt-cinq jours environ.

L'exportation des grains et autres produits des Etats de l'Ouest se fait plus rapidement et à meilleur compte par les voies canadiennes que par celles des Etats-Unis ; car la distance de Chicago à Montréal par les lacs et les canaux

Welland et du Saint-Laurent est de 1,261 milles (2,029 kil.), tandis qu'elle est de 1,400 milles (2,253 kil.) de Chicago à New-York par les lacs, Buffalo, le canal Erié et la rivière Hudson, ce qui fait une différence de 139 milles (224 kil.) en faveur de la voie canadienne.

Si on considère de plus que la distance entre Montréal et Liverpool est de 2,790 milles (4,489 kil.) par le Détroit de Belle-Isle ou de 2,990 milles (4,811 kil.) par le cap Raze et qu'elle est de 3,040 milles (4,891 kil.) de New-York au même port, la différence est de 408 milles (656 kil.) dans un cas et de 208 milles (335 kil.) dans l'autre, en faveur de la route canadienne.

Il y a aussi un certain nombre d'autres canaux dont l'énumération serait trop longue, qui ont pour effet de rendre navigables les affluents les plus importants du Saint-Laurent, tels que les rivières Ottawa, Rideau, Richelieu et autres.

Les côtes de l'Océan et de l'intérieur sont pourvues d'un système de phares, de sifflets à vapeur et de télégraphie cotière et sous-marine, due aux efforts persévérants du commandant Fortin, qui assurent la sécurité de la navigation dans ces parages.

Il y a 460 phares et 25 sifflets à vapeur. Cinq cents personnes sont employées à ce serviee dont l'entretien revient à au moins $400,000 (2,000,000 fr.) par an.

VII

INSTRUCTION PUBLIQUE

—

Dans un rapport fort intéressant qu'il présentait en 1875, à l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Levasseur fait une mention très élogieuse de l'état de l'instruction publique au Canada.

Bien que susceptibles encore de grands perfectionnements, les divers systèmes d'instruction publique en vigueur dans les provinces de la confédération canadienne, qui tous se rattachent par quelques points communs, n'en sont pas moins parmi les plus parfaits qui existent.

Dans toutes les provinces les systèmes scolaires sont bons et, si l'on tient compte des difficultés sans nombre qu'ont eu à vaincre dans l'applica-

tion, ceux qui depuis quarante ans ont voué leur vie et leur intelligence au développement de l'instruction au Canada, on a lieu d'être surpris des résultats obtenus.

L'état que nous avons tiré des rapports pour l'année 1879 des départements de l'instruction publique des différentes provinces, ne peut manquer d'offrir quelqu'intérêt à tous ceux qui ont à cœur le perfectionnement moral du peuple canadien.

Comme c'est dans le Bas-Canada qu'ont eu lieu les premiers essais d'éducation tentés au Canada, nous commencerons par la statistique de l'instruction publique dans la province de Québec.

I

PROVINCE DE QUÉBEC

—

Dans un excellent ouvrage que l'honorable M. Chauveau, qui a été pendant dix-huit ans à la tête du département de l'instruction publique du Bas Canada et de la province de Québec, publiait, il y a quelques années, sous le titre de *Précis historique et statistique sur l'instruction publique au Canada*, nous trouvons de précieux renseignements sur les développements de l'éducation dans toutes les provinces de la Confédération, en général, et dans la province de Québec en particulier.

M. Chauveau fait remonter à l'année 1616 les premiers essais d'instruction tentés dant la Nouvelle-France. Les premiers, les Récollets essayèrent d'inculquer les éléments de l'instruction aux populations indigènes. A cette époque, le Frère

Pacifique Duplessis faisait l'école aux enfants sauvages des Trois-Rivières, leur enseignant la lecture et l'écriture en même temps que le catéchisme. Les relations du temps mentionnent aussi que vers 1632 les Pères Jésuites Lejeune et Lallemant faisaient l'école : le premier aux sauvages et le second aux enfants des premiers colons français qui fondèrent la colonie.

Dès 1635, un collége se construisait à Québec. Deux ans après, Mme de la Peltrie et la Mère de l'Incarnation fondaient dans la même ville le couvent des Ursulines, qui ouvrit la première école de filles en la Nouvelle-France. D'un autre côté, M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, faisait venir, en 1653, la Sœur Marguerite Bourgeois fondatrice, dans le Nouveau-Monde, de la Congrégation de Notre-Dame. Les religieuses de cet ordre qui firent pour la première fois l'école dans un hangar, en 1657, comptaient déjà vers 1747 douze maisons d'éducation de plus ou moins d'importance, établies dans les principales paroisses de la colonie. Puis en 1663, Mgr de Laval, évêque de Québec, établissait, dans sa ville métropolitaine, un grand séminaire auquel il adjoignait cinq ans plus tard le petit séminaire qui existe encore aujourd'hui. Dès avant 1740, les prêtres de St. Sulpice établis depuis près d'un siècle (1647) à Montréal, y entretenaient des écoles de garçons, et fondaient plus tard, en 1773, le collège qui existe encore aujourd'hui.

Pendant assez longtemps, les progrès de l'instruction, ceux de l'instruction élémentaire surtout, furent lents dans le Bas-Canada. En raison des difficultés qu'éprouvaient les promoteurs de l'œuvre à obtenir les subsides suffisants pour la soutenir, à cause surtout de la mauvaise organisation du système lui-même, le clergé catholique avait dû s'emparer de l'initiative et marchait, la plupart du temps, avec ses propres ressources.

Cependant, lorsqu'en 1787 lord Dorchester chargea un comité du conseil exécutif de faire une enquête dans le but de porter remède à l'insuffisance de l'instruction publique dans le pays, il y avait déjà de 24 à 30 personnes par paroisse qui savaient lire et écrire, et la plupart des villages quelque peu populeux, entre autres ceux de l'Assomption, Boucherville, Laprairie, Terrebonne, avaient des instituteurs.

En 1801 le parlement votait une loi intitulée "Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'instruction," autorisant le gouvernement à établir une corporation sous le nom de "Institution Royale."

L'institution royale fit faire peu de progrès à l'instruction publique, tant qu'elle en eut le contrôle, c'est-à dire, jusqu'à ce qu'elle fût dissoute par l'Acte d'éducation de 1841.

Comme les parents catholiques étaient généralement peu disposés à envoyer leurs enfants à des écoles sous le contrôle d'une institution

dont l'évêque anglican était président et à laquelle l'évêque ni le clergé catholique n'avaient jamais voulu donner leur coopération, le parlement vota la loi dite " des écoles de Fabrique " qui autorisait le curé et les marguilliers à affecter un quart des revenus de leur corporation paroissiale au soutien d'écoles placées sous leur direction exclusive.

Une loi intitulée " Acte pour l'encouragement de l'éducation élémentaire, " votée par la Législature en 1829, établissait entre autres choses, les syndicats d'écoles, et créait un fonds pour la construction des écoles. Quoique très incomplète encore, cette loi paraît avoir été le premier essai sérieux de législation fait pour l'organisation d'un système scolaire régulier.

Cependant, en 1836, le nombre des écoles primaires en activité n'était encore que de 1.321, et celui des élèves des deux sexes qui les fréquentaient de 36,000 environ. Néanmoins, M. Garneau, dans son histoire du Canada, porte à 57,000 le nombre total des élèves des maisons d'éducation de tout genre, à cette époque, ajoutant aux élèves des écoles primaires ceux des écoles indépendantes, des collèges et des couvents.

Dans cet entre-temps, plusieurs collèges devenus depuis de grandes maisons d'éducation supérieure furent érigés, grâce aux efforts et au zèle des membres du clergé et d'un certain

nombre de laïques qui s'étaient dévoués au succès de cette noble cause. Parmi ceux-ci, et en première ligne, se trouvait M. Joseph F. Perrault, protonotaire de Québec, ancien membre du parlement, qui consacra ses loisirs et une partie de sa fortune à cette œuvre éminemment patriotique. Ce philanthrope, qui mourut en 1844, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du Canada, l'éducation et l'agriculture.

Pendant la session de 1835–36, on s'occupa quelque peu de régulariser le système d'éducation très défectueux qui existait alors. Le Parlement vota même, pour être appliquée à ces fins, une allocation de sept mille six cent vingt livres sterling (environ 190.000 fr.). Il décréta aussi l'établissement d'écoles normales à Montréal et à Québec, mais cette dernière loi n'eut pas d'effets immédiats.

Après l'union du Haut et du Bas-Canada, quelques réformes faites dans l'administration de l'instruction publique eurent l'effet de donner un nouvel essor à l'éducation dans la province française ; ainsi, tandis que le nombre des écoles primaires était en 1847, de 1,613, ayant 63.281 élèves, un rapport fixe à 1,817 le nombre des écoles, et à 68,994 celui des élèves en 1849. Les années suivantes, grâce aux lois que firent passer les gouvernements Lafontaine-Baldwin en 1850, et Hinks-Morin en 1852, l'augmentation qui se manifestait devient encore plus sensible, car, en

1854, le nombre des institutions scolaires est déjà de 2,795, et celui des élèves de 119,737.

Le Docteur Meilleur, nommé en 1842 surintendant de l'Instruction publique, doit être considéré comme le créateur du système d'Education actuel. Il eut longtemps à combattre le mauvais vouloir de la majorité de la population d'alors, dont son énergique persévérance finit par triompher.

L'honorable M. Chauveau, qui lui succéda et fut de 1855 à 1873 à la tête du département de l'Instruction publique, travailla ardemment à parachever l'œuvre de son prédécesseur.

C'est sous son administration qu'en 1857 trois écoles normales furent créées : deux catholiques et une protestante ; qu'un journal de l'instruction publique publié dans les langues française et anglaise fut fondé et qu'une bibliothèqne qui contint quinze à seize mille volumes, avant qu'une grande partie fut transférée au Parlement, était installée dans les bureaux de l'instruction publique.

De son côté l'honorable M. Ouïmet, tant comme Ministre de l'instruction publique que comme Surintendant, charge qu'il occupe depuis février 1876, * a su, par une administration intelligente et vigoureuse affermir notre système scolaire auquel il a fait subir plusieurs réformes utiles.

* " Les secrétaires du Département de l'Education—dit alors l'honorable M. Chauveau dans son ouvrage sur "l'instruction publique au Canada "—le Dr. Giard et le Dr. Miles ont été con-

Dans son premier rapport comme ministre de l'instruction publique (1874), l'honorable M. Ouïmet exprimait l'intention de fonder une école des sciences appliquées aux arts et de créer des bibliothèques publiques. A la session suivante, la chambre votait le crédit nécessaire pour mettre ces deux projets à exécution. Depuis qu'il est surintendant, il s'est particulièrement occupé de la refonte des lois scolaires, dont un projet a été soumis par lui, pour premier examen, aux membres de la Législature à la dernière session (1880).

Système d'enseignement.—Dans un discours qu'il prononçait le 26 juin 1880 devant le Congrès catholique réuni à l'occasion de notre grande fête nationale, l'honorable Surintendant trace à grands traits les lignes principales de notre système d'instruction publique:

firmés dans leur charge. Mr. le Dr. Giard exerce la sienne depuis vingt-huit ans ayant été nommé sous l'administra ion du Dr. Meilleur en 1848. Lorsqu'on connait les difficultés et les labeurs d'un poste semblable, on doit se faire une idée du mérite de celui qui a pu l'occuper si longtemps. Le Dr. Miles, ancien professeur de l'Université de Lennoxville est avantageusement connu par plusieurs ouvrages scientifiques et une série d'histoires du Canada, en langue anglaise, à l'usage des écoles."

C'est en 1876 que M. le Dr. Giard recevait ces éloges bien mérités de celui qui fut pendant dix-huit ans son chef, ce qui porte actuellement à trente-deux ans ses états de services.

" Notre enseignement se divise en trois classes : dit-il :

1° L'enseignement supérieur.

2° L'enseignement secondaire.

3° L'enseignement élémentaire.

" Il est admis que nous avons un nombre relativement considérable de maisons affectées à l'éducation supérieure, et j'ai le plaisir de constater ici que toutes ont su se rendre recommandables et dignes d'être encouragées. "

" Nous possédons trois universités qui ont le pouvoir par des chartes royales de conférer des degrés pour les sciences et les lettres."

" En premier lieu je citerai l'Université Laval qui, comme chacun s'accorde à le reconnaître, est une des maisons de haute éducation les plus complètes qu'il y ait sur le continent américain ; puis, les excellentes universités protestantes anglaises McGill, à Montréal, et Bishop's Collége à Lennoxville."

" Viennent ensuite un assez grand nombre de colléges dont les cours classiques sont aussi complets qu'en aucun pays du monde."

" Dans la seconde catégorie nous trouvons l'Ecole polytechnique de Montréal où l'on enseigne les différentes branches des arts et des sciences qui a donné jusqu'ici des résultats exceptionnellement satisfaisants et fourni un cer-

tain nombre de sujets remarquables. Plusieurs anciens élèves de cette école occupent de bonnes positions comme architectes ou ingénieurs dans les différentes provinces du Dominion et ailleurs ; les écoles normales Laval, à Québec, Jacques-Cartier et McGill, à Montréal, d'où sont sortis la plupart des instituteurs distingués qui constituent le noyau principal de notre corps enseignant ; les *High-Schools* de Québec et de Montréal ; un grand nombre d'académies catholiques et protestantes et les excellentes écoles dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes. "

" Toutes ces institutions, à l'exception de l'Université Laval et des séminaires de Québec et de Montréal, reçoivent une subvention de l'Etat sur les sommes accordées, comme aide, à l'instruction publique."

" Mais pour nous tous, ce qui doit présenter le plus d'intérêt c'est le développement qu'a acquis, comme je le faisais remarquer il y a un instant, notre instruction élémentaire, c'est-à-dire, la seule, le plus souvent à la portée des classes peu aisées de nos campagnes, qui, dans tous les rangs de la société, sert de base à une instruction plus complète et dont dépend souvent l'avenir des enfants qui la reçoivent. "

" Je dirai en peu de mots sur quoi repose notre système scolaire primaire, qui a été considéré comme un des plus parfaits qui existent

par les hommes spéciaux chargés, pendant la dernière grande exposition de Paris, d'examiner les résultats obtenus par les systèmes en vigueur chez les différents peuples, et qui a valu à la province de Québec quatre diplômes, quatre médailles de bronze et quatre distinctions honorifiques de premier ordre."

"Pour l'application de ce système d'éducation la province est divisée en municipalités scolaires régies par cinq commissaires d'écoles. Mais quand dans une localité il existe un certain nombre de familles qui ne partagent pas les croyances religieuses de la majorité des habitants, celles-ci ont le droit d'avoir pour leurs enfants des écoles séparées qui sont controlées par trois syndics. Chacune de ces écoles reçoit alors du gouvernement une subvention proportionnée au nombre d'enfants d'âge à y assister. Le montant que le gouvernement débourse ainsi chaque année, s'élève au chiffre assez rond de $163,000."

"Commissaires et syndics d'écoles.

"Ce dualisme est le corollaire du dualisme des religions et des nationalités qui se partagent le pays. L'Etat protège également le Français et l'Anglais et partant les deux croyances religieuses. De fait l'Etat s'unit aux deux cultes, et en matière d'éducation, il n'autorise pas une école à être athée ; mais, s'il lui demande d'être chrétienne

pour lui accorder ses secours, il n'exige pas qu'elle appartienne à une église plutôt qu'à une autre. Liberté pleine et entière sous ce rapport ; et de là, harmonie parfaite dans la population.

" Ces deux corps de commissaires et de syndics représentent le peuple. Ils administrent suivant la loi, chacun pour ceux dont ils sont les mandataires ; donc, pas de conflit de religion, ni de nationalité.

" Nous n'avons pas de conseils, encore moins de leçons à donner à l'étranger ; mais il nous est permis de nous féliciter d'avoir su appliquer si avantageusement pour nous le grand principe de la liberté de l'enseignement."

" Des inspecteurs d'écoles, au nombre de trente six, sont tenus de faire, deux fois par année, la visite de chaque école et de fournir au département de l'instruction publique un état détaillé de leurs opérations."

" Enfin, pour aider le Surintendant dans ses travaux d'administration, on lui donne un Conseil composé d'hommes hautement recommandables et offrant par leur honorabilité et leurs capacités reconnues toutes les garanties désirables, nommés par le gouvernement et choisis dans les différentes parties de la Province. Qu'il me suffise de dire que dans ce conseil formé de dix-sept catholiques et de huit protestants entrent, de droit, les huit évêques de la province, chacun d'eux repré-

sentant son diocèse qui se trouve être pour lui une division scolaire dont il surveille la direction morale et intellectuelle. Ce conseil général se divise en comités catholique et protestant, le premier composé de dix-sept membres, et le second de huit, ces derniers étant autorisés par la loi à s'adjoindre cinq membres supplémentaires."

"Le conseil général de l'instruction publique est présidé par le Surintendant dont la mission est de faire fonctionner tous les rouages de notre système scolaire."

Division de l'enseignement. — L'instruction publique comprend cinq grandes divisions dont quelques unes se subdivisent en plusieurs sections, savoir :

1° Les écoles supérieures ou universités.
2° Les écoles secondaires.
3° Les écoles normales.
4° Les écoles spéciales.
5° Les écoles primaires.

Universités.—Comme nous le voyons dans l'extrait du discours du Surintendant, plus haut cité, la province de Québec possède trois maisons d'éducation supérieure qui sont les universités "Laval," à Québec, "McGill," à Montréal, et de "Bishop's College," à Lennoxville.

L'Université Laval, qui est sans contredit une des maisons d'éducation supérieure les plus impor-

tantes de l'Amérique, a reçu sa charte impériale en 1852.

Cette institution fait partie du grand et du petit Séminaire de Québec et est, comme ces maisons, complétement indépendante du gouvernement de qui elle ne reçoit aucune subvention. Elle est administrée par un visiteur qui, en vertu de la charte, doit toujours être l'Archevêque de Québec, un recteur qui ne peut être que le supérieur du Séminaire de Québec et un conseil composé de douze membres choisis parmi les professeurs de l'établissement, dont six sont ecclésiastiques et six laïques.

L'université comprend les facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts ; cette dernière se subdivisant en deux sections : les sciences et les lettres. Les cours sont de quatre ans pour la théologie et la médecine, et de trois ans pour le droit ; il n'y a pas de cours réguliers pour la faculté des arts. Elle délivre pour chacune de ces facultés des degrés de bachelier, de licencié ou maître et de docteur.

Conformément à une décision de la Propagande du 1er février 1876, l'Université Laval a établi une succursale à Montréal soumise aux mêmes règlements et jouissant de tous les privilèges de la maison mère.

Le tableau suivant donne le nombre des élèves et des professeurs de l'Université Laval, ainsi que

la quantité et le rang des degrés qu'elle a délivrés en 1879.

	Professeurs.			Etudiants.			Degrés.		
	Québec.	Montréal.	Total.	Québec	Montréal.	Total.	Bacheliers.	Licenciés.	Docteurs.
Théologie..	6	11	17	48	186	234	16**	4	5
Droit	6	7	13	72	60	132	13	5	3
Médecine ..	11	15	26	56	41	97*	11	5	12
Arts.....	12	"	12	107	"	107	8	9	6
	35	33	68	283	287	570	48	23	26

* Il y a aussi sept élèves en pharmacie.

** Plus cinq bacheliers en droit canon.

" L'université—dit M. le recteur de cet établis-
" sement dans son dernier rapport,—a cru pouvoir
" cette année sortir du cadre ordinaire de ses
" promotions pour reconnaître le haut mérite de
" certains personnages qui se recommandaient à
" son attention."

" En conséquence, le degré de docteur ès-lettres
" a été conféré à Mgr Raymond, supérieur du
" collège de Saint-Hyacinthe, à l'honorable juge
" Routhier, à MM. Albert Lefaivre, consul-général
" de France, Claudio Jannet et Lucien Brun, pro-
" fesseurs de l'Université catholique de Paris ;
" celui de docteur ès sciences à M. l'abbé Provan-
" cher, et enfin celui de docteur en droit aux
" honorables juges Dorion et Meredith."

Les musées d'anatomie et d'ethnologie et les collections géologiques, minéralogiques et botaniques de l'Université Laval sont fort remarquables.

La bibliothèque, qui contient probablement la collection la plus complète qui existe des ouvrages publiés sur le Canada et toute l'Amérique, comprend 69,000 volumes collectionnés avec soin et intelligence.

L'université McGill, ainsi appelée du nom de son fondateur, qui lui a légué des biens-fonds d'une valeur considérable, a été de fait fondée en 1811, quoique sa charte ne date que de 1827. Elle est protestante, mais sans distinction de secte, et est administrée par douze directeurs

nommés par l'Exécutif. Le Gouverneur-Général en est visiteur *ex-officio*. Un High-School, une école des sciences appliquées aux arts, une école normale et ses écoles modèles annexes dépendent de cette institution qui, depuis sa fondation, a rendu d'immenses services à la cause de l'instruction supérieure.

Les cours sont de quatre ans pour la médecine, les arts et les sciences appliquées aux arts, et de trois ans pour l'étude du droit.

Elle est dirigée par 45 professeurs dont quelques uns sont d'origine française et quatre sont des ministres protestants.

L'allocation qu'elle a reçue du gouvernement en 1879 s'élevait à $5,150.

Voici le nombre des élèves qui ont suivi les différents cours et qui ont été gradués par cette université cette même année :

Elèves.		*Diplômes et Grades.*
Droit	77	21 Bacheliers en loi.
Médecine	164	37 Docteurs en médecine.
Arts	145	11 Bacheliers-ès-arts.
Sciences appliquées aux arts	30	4 Bacheliers-ès-sciences appliquées aux arts.

L'université de Lennoxville ou *Bishop's College*, située près de Sherbrooke, fut fondée en 1843 par l'évêque anglican de Québec, le très révérend Dr Mountain, mais sa charte ne lui a été octroyée qu'en 1852.

Quoiqu'elle délivre des degrés pour la théolo-

gie et les arts, et qu'elle possède depuis peu une faculté de droit *, cette institution semble être plus particulièrement destinée à former des théologiens appartenant à l'église anglicane. La durée des cours est de deux ans pour la théologie et de trois pour le droit et les arts.

Faisant partie de la même administration que l'Université, se trouve un " High School " dont le cours d'études dure cinq ans.

Il y a douze professeurs employés à l'Université et douze pour le " High School. " En 1879 l'Université comptait 27 élèves et le " High School " 62. L'allocation du gouvernement pour cette année a été de $2,250.

Instruction secondaire.—La deuxième division comprend 1° les collèges classiques et industriels, 2° les académies.

Collèges classiques.—Il y a 26 collèges classiques, dont 18 catholiques et 8 protestants.

Les premiers sont ceux de L'Assomption, Bourget (Rigaud), Chicoutimi, Joliette, Lévis, Montréal, Nicolet. Québec, Sainte Anne Lapocatière, Saint Germain de Rimouski, Saint-Hyacinthe, Saint-Laurent, Sainte Marie (Jésuites à Montréal), Sainte Marie de Monnoir, Sainte Thérèse, Sherbrooke, Sorel et Trois-Rivières ;

Et les seconds, les High Schools de Montréal, de Québec, de Saint-Jean d'Iberville et de Mis-

* Une faculté de droit a été établie en octobre 1880.

sisquoi, les collèges Morrin (Québec), de Lennoxville, St.-Francis (Richmond), et Stanstead.

En 1879, les collèges classiques avaient collectivement 5,278 élèves dont 4,229 catholiques et 1,049 protestants. Sur ce nombre 1,934 étaient pensionnaires, 1,273 demi-pensionnaires et 2,071 externes. On y comptait 381 professeurs : 318 ecclésiastiques et 63 laïques.

Collèges industriels.—Il y a 13 collèges industriels : 12 catholiques et 1 protestant, savoir : les collèges industriels catholiques de Arthabaskaville, Dufresne (Montmagny), L'Islet, Laval, Longueuil, Saint-Césaire, Sainte Marie, (Beauce) Saint Michel, Saint-Jérôme, Trois-Rivières, Varennes, Verchères, et le collège industriel protestant de Lachute.

Les collèges industriels étaient fréquentés par 3,170 élèves : 3,094 catholiques et 166 protestants, le tout divisé entre 329 pensionnaires 259 demi pensionnaires et 3,582 externes, et dirigés par 112 professeurs dont 100 ecclésiastiques et 12 laïques.

Ecoles normales.—Les écoles normales, établies en 1857, sont au nombre de trois : l'école normale Laval, à Québec, et les écoles normales Jacques Cartier et McGill, à Montréal. Les deux premières sont catholiques et françaises, et la troisième anglaise et protestante, sans distinction de secte.

Les écoles normales Laval et *Jacques Cartier* ont des pensionnats dont le prix est très minime et pour les quels on accorde, au concours, un certain nombre de bourses et de demi-bourses tous les ans. Les jeunes gens qui se font admettre dans ces institutions s'engagent à enseigner au moins pendant trois ans après leur sortie de l'école, sous peine d'une amende de $40.00 et du remboursement du surplus du prix de la pension dont ils ont ainsi profité. Les brevets qu'elles donnent aux élèves sortants sont divisés en trois catégories : *Académie, école modèle et école élémentaire.*

L'école normale Laval comprend deux pensionnats, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles. Le premier est sous la direction immédiate de M. l'abbé Lagacé, * principal de l'école normale, et le second est confié aux soins des Religieuses Ursulines. A chacun de ces pensionnats est attachée une école modèle annexe.

Pendant l'année scolaire 1878-79, l'école normale de garçons avait 10 professeurs dont 8 laïques et 2 ecclésiastiques et 51 élèves dont 12 externes, sur lesquels 32 ont obtenu des brevets de capacité. L'école normale de filles, qui comptait 66 élèves, toutes internes, était dirigée par 16 professeurs sur lesquels il y avait 12 religieuses dont quelques unes font la classe aux enfants de l'école

* M. l'abbé Lagacé avantageusement connu dans les sciences et les lettres à publié des livres de lecture très pratiques et fort appréciés de tous ceux qui se livrent à l'enseignement.

modèle annexe lesquels étaient au nombre de 375 : 120 garçons et 250 petites filles.

L'école normale Jacques Cartier, dirigée depuis un grand nombre d'années par M. l'abbé Verreau,* a les mêmes réglements que l'école normale Laval de Québec. En 1878-79 elle comptait 9 professeurs dont 2 ecclésiastiques, et 70 élèves, tous internes. Dix-sept diplômes y furent décernés, six d'académie, six d'école modèle et cinq d'école élémentaire.

L'école normale McGill dépend de l'université de ce nom. Elle est mixte et les cours y sont de trois ans. Pendant l'année scolaire 1878-79 il y avait 17 professeurs et 140 élèves : 20 garçons et 120 filles, dont 92 ont obtenu des diplômes. A l'école modèle de filles qui y est attachée, il y avait 6 institutrices 1 professeur et 350 élèves.

A l'école normale comme à l'école modèle, tous les élèves sont externes.

Toutes les écoles normales avaient collectivement 51 professeurs et 227 élèves, et ont accordé 141 diplômes pendant l'année scolaire 1878-79.

Le tableau ci-après donne le nombre et la qua-

* M. Verreau, principal de l'école normale Jacques Cartier, depuis sa fondation, est un érudit et un chercheur infatigable qui a enrichi nos archives historiques d'un grand nombre de documents ignorés. Il a condensé dans deux volumes intitulés " invasion du Canada en 1775 " une foule de notes précieuses et inédites. Il fut un des fondateurs de la Société historique de Montréal, en 1858, et c'est un de ceux qui ont le plus contribué au succès de cette institution.

lité des diplômes qui ont été octroyés aux élèves des trois écoles normales depuis leur fondation.

Genre de Brevets octroyés.	Jacques-Cartier.	McGill.			Laval.					
	Elèves instituteurs.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	No. d'élèves-instituteurs.	No. d'élèves-institutrices.	Grand total.
Académies.....	63	41	57	98	63	....	53	167	57	224
Écoles-Modèles...	179	77	306	383	195	358	553	451	664	1115
" Elémentaires	136	36	746	782	176	469	645	348	1215	1563
Totaux....	378	154	1109	1263	434	827	1221	966	1936	2902

Académies.—Les académies se divisent en académies mixtes, académies de garçons et académies de filles.

On compte :

29 académies mixtes fréquentées par 954 garçons et 993 filles;

47 académies de garçons avec 9,698 élèves ;

128 académies de filles dont la plupart sont dirigées par des religieuses et qui ont 16,832 élèves.

Les académies mixtes et les académies de garçons comptent collectivement 184 professeurs, savoir : 79 instituteurs ecclésiastiques et religieux et 57 laïques, et 40 institutrices laïques et 8 religieuses.

Les académies de filles sont dirigées par 638 religieuses, 27 institutrices laïques et un professeur.

Parmi ces institutions nous devons citer comme venant en première ligne l'Académie commerciale du Plateau, à Montréal, connue aussi sous le nom d'Ecole polytechinique, dont le Surintendant de l'instruction publique a cru devoir faire une mention spéciale dans le discours dont nous avons déjà reproduit quelques extraits.

La construction de cette maison d'éducation à laquelle est attachée une école des Sciences appliquées aux arts a coûté $84.279. Elle est sous l'habile direction de M. E. U. Archambault, qui a représenté avec tant d'intelligence le départe-

ment de l'instruction publique de la province de Québec à la dernière Exposition universelle de Paris, et de 14 professeurs. En 1879 elle comptait 280 élèves. Cette maison et plusieurs autres bâties depuis quelque temps par les commissaires d'écoles catholiques de Montréal, sont d'élégantes et riches constructions qui dénotent autant de bon goût que de zèle pour la cause de l'instruction publique, de la part de ceux qui la dirigent dans cette grande cité.

Ecoles spéciales.—Les écoles spéciales comprennent :

Deux écoles des sciences appliquées aux arts ; l'une dépendant de l'Académie commerciale du Plateau, et l'autre de l'Université McGill, ayant à elles deux 88 élèves ;

Douze écoles des arts et manufactures, sous le contrôle du Conseil des arts et manufactures, comptant 1,352 élèves ;

Un institut des aveugles, fondé par le révérend M. Rousselot, curé de Notre-Dame de Montréal, et placé sous les soins des Sœurs de Charité, avec 54 élèves ;

Deux instituts de Sourds-muets établis à Montréal : l'un pour les garçons et l'autre pour les filles ; le premier dirigé par les Frères de St. Viateur, et le second par les Sœurs de la Providence. Ils comptent 274 élèves ;

Un institut de Sourds muets protestants établis par M. McKay, à Montréal, comptant au moins 15 élèves.

Ecoles primaires.—Les écoles primaires se divisent en deux sections : les écoles primaires supérieures et les écoles élémentaires.

La première section comprend les écoles modèles de garçons et de filles, et les écoles modèles dissidentes et indépendantes ; et la seconde les écoles élémentaires sous contrôle des commissaires, dissidentes et indépendantes.

Les écoles primaires supérieures sont au nombre de 365 et sont dirigées par 900 instituteurs ou institutrices, savoir : 220 professeurs ou instituteurs dont 100 sont ecclésiastiques ou appartiennent à différents ordres religieux, et 120 sont laïques, et par 680 institutrices dont 460 religieuses et 220 laïques.

Quant aux élèves, au nombre de 34,730 qui fréquentent ces différentes écoles, ils se répartissent comme suit, dans chacune d'elles :

	Nombre des écoles.	Garçons.	Filles,	Total des élèves.
Ecoles modèles de garçons..	75	6,422	.....	6,422
" " filles.....	40	.....	3,258	3,258
" " mixtes..	151	5,652	5,920	11,572
Ecoles modèles dissidentes catholiques	4	.....	286	286
Ecoles modèles dissidentes protestantes.....	12	392	288	680
" modèles indépendantes	83	4,665	7,847	12,512
	365	17,131	17,599	34,730

La plupart de ces écoles reçoivent une allocation sur le fonds de l'éducation supérieure.

Les écoles élémentaires sont au nombre de 4,159 fréquentées par 167,964 élèves dont la division se fait comme ci-dessous :

	Nombre des écoles.	Garçons.	Filles.	Total des élèves.
Ecoles sous contrôle des commissaires	3,836	77,650	75,512	153162
" dissidentes catholiques	60	1,292	1,083	2,375
" " protestantes	110	1,605	1,357	2,962
" indépendantes	153	4,425	5,040	9,465
	4,159	84,972	82,992	167964

Instituteurs.—Les personnes des deux sexes qui, dans la province de Québec, se vouent à l'enseignement sont au nombre de 6.917, mais les instituteurs et les institutrices proprement dits ne comptent que pour 5,994, savoir : 1,064 instituteurs et 4930 institutrices.

Parmi les instituteurs, 486 appartiennent à des ordres religieux, et parmi les laïques 541 ont des diplômes de differents dégrés et 37 n'en ont pas.

Il y a 959, institutrices religieuses 3,769 laïques diplomées et 202 non diplomées.

La répartition s'en fait comme suit dans les villes et les campagnes :

Villes.				Campagnes.			
Instituteurs.		Institutrices.		Instituteurs.		Institutrices.	
Relig.	Laïq.	Relig.	Laïq.	Relig.	Laïq.	Relig.	Laïq.
246	173	333	278	240	405	426	3,693

Le corps enseignant est peu rémunéré dans la province de Québec ; aussi trouvons-nous que sur les 645 instituteurs de la campagne 332 ont un salaire de moins de deux cents piastres par an et que sur les 4,119 institutrices 1,999 n'en ont pas cent ; 152 seulement reçoivent plus de deux cents piastres.

Quoique dans les villes les traitements des instituteurs et des institutrices soient nécessairement un peu plus élevés, nous ne croyons pas qu'ils soient suffisants, en règle générale, pour reconnaître les services que rend à la société ce groupe de personnes dévouées dont le Surintendant parlait dans les termes suivants, dans le discours que nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de citer :

" Je ne pourrais terminer le court résumé que je viens de faire de notre système scolaire,—disait-il, —sans appeler votre attention sur celui qui en est la cheville ouvrière : l'instituteur dont le rôle effacé n'est pas toujours, tant sans faut, apprécié à sa juste valeur. On tient généralement peu compte de la somme considérable de dévouement que doivent posséder les instituteurs et les institutrices qui se consacrent à l'instruction de nos enfants. On oublie trop souvent que les per-

sonnes qui se livrent à l'enseignement exercent une sorte de sacerdoce et ne font pas un métier. On ne se rappelle pas assez que leurs fonctions sont tout intellectuelles et morales, et qu'elles sont responsables vis à-vis de la société des enfants qui leur sont confiés et dont elles peuvent si facilement fausser le cœur et le caractère, si elles ne possèdent pas la vocation de l'apostolat auquel elles se sont vouées. Car, si l'instruction fait des savants, l'éducation morale et chrétienne seule fait de bons citoyens. Et que donne-t-on à l'instituteur en échange de tant de dévouement, du sacrifice des plus belles années de sa jeunesse, et souvent de sa vie entière? Rien ou à peu près rien. Le plus souvent une vieillesse nécessiteuse attend ceux qui se sont dévoués à l'accomplissement de leurs devoirs difficiles."

Depuis que ces paroles ont été prononcées, outre que des personnes dévouées à la cause de l'éducation s'occupent de faire établir un *minimum* de traitement pour les instituteurs et les institutrices, la législature de Québec à voté pendant la session de 1830 une loi de pension de retraite pour les instituteurs *, qui devra avoir pour effet d'améliorer le sort de la classe enseignante et mettra ses membres à l'abri de la misère pour leurs vieux jours.

* Moyennant deux pour cent payés sur le montant de son traitement annuel, tout instituteur ou institutrice aura droit à une pension de retraite.

Etat général de l'Instruction Publique.—Le tableau suivant donne pour l'année scolaire 1878-79 le chiffre exact des maisons d'éducation ou écoles, des professeurs, instituteurs ou institutrices qui les dirigent et des élèves qui les fréquentent de chacune des grandes divisions qui constituent le système scolaire de la province de Québec :

No.	Institutions,	Ecoles.	Professeurs.	Elèves.
1	Universités.....	3	87	807
2	Ecoles secondaires.....	244	1,343	36,787
3	Ecoles normales.....	3	51	327
4	Ecoles spéciales.....	17	80	1,768
5	Ecoles primaires.....	4,524	5,353	202694
		4,791	6,917	242383

En admettant que la population de la province de Québec soit actuellement de 1,256,000 âmes, chiffre que nous avons établi en tenant compte pour les dix dernières années de la progression qui s'est effectuée pendant les dix années qui ont précédé le recensement de 1870, nous trouvons un élève par 5.5 habitants, environ.

II

ONTARIO

Dispositions générales.—Bien que dans la province d'Ontario des écoles de grammaire aient été établies dans huit districts, dès l'année 1807, la première loi de l'instruction publique n'y date que de 1816, et la nomination d'un surintendant ainsi que l'organisation d'un système scolaire, de 1844.

L'instruction publique est gratuite et obligatoire. De sept à douze ans les enfants sont tenus d'aller à l'école au moins pendant quatre mois de l'année. Dans le cas contraire, les parents ou tuteurs sont passibles d'une amende de $5.00 qui est portée jusqu'à $10.00 en cas de récidive. Cependant les enfants ne sont pas obligés de fréquenter une école d'une dénomination religieuse autre que celle à laquelle ils appartiennent.

Système scolaire.—Le système scolaire d'Ontario a subi d'importants changements en 1876 :

L'Instruction publique, qui était avant cette époque sous la direction d'un surintendant et d'un conseil, est actuellement sous le contrôle exclusif d'un comité du conseil exécutif présidé par le Ministre de l'Instruction publique.

Ainsi constitué, le département de l'Instruction publique administre les maisons d'éducation supérieure, les écoles normales et leurs écoles modèles annexes et les écoles primaires.

High Schools et instituts classiques.—Il doit y avoir au moins un *High School* dans chaque comté ou union de comtés. On y enseigne la physique la chimie, l'histoire naturelle, et les mathématiques. L'étude du latin, du grec, du français et de l'allemand est facultative.

Dans les instituts classiques, l'enseignement du latin et du grec est obligatoire.

Voici quel était l'état de ces institutions pour l'année scolaire 1878–79 :

Nombre des institutions	104
Nombre des professeurs	298
Nombre des élèves	10,574
Montant payé pour traitement des professeurs	$223,010
Montant affecté aux dépenses des institutions	396,010

Écoles normales et écoles modèles annexes.— Il y a deux écoles normales : celle de Toronto ouverte en 1847 et celle d'Ottawa de fondation toute récente (1876). A chacune d'elles sont attachées deux écoles modèles annexes, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Le cours est d'une année partagée en deux termes, l'un du 8 janvier au 15 juin, et l'autre du 8 août au 22 décembre.

Le programme des études se compose, en outre des matières enseignées dans les écoles élémentaires, de la pédagogie, des lois scolaires, de la géographie, des histoires ancienne, moderne et du Canada, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, des mathématiques, de la littérature anglaise, du dessin et de la musique vocale.

A la fin de l'année 1878–79 l'école normale de Toronto avait déjà fourni 56 termes et celle d'Ottawa 3 seulement.

Voici le nombre des élèves admis dans ces écoles et leurs annexes depuis leur fondation jusqu'à l'année 1878 79 :

Toronto	garçons	3,928
	filles	3,955
	Total	7,883
Ottawa	garçons	67
	filles	97
	Total	164

Elèves qui ont suivi les cours pendant l'année 1878–79.

Toronto	garçons	89
	filles	50
	Total	139
Ottawa	garçons	41
	filles	24
	Total	65

Ecoles primaires.—Les écoles primaires se divisent : 1° en Ecoles communes, 2° en Ecoles séparées.

La direction de ces écoles pour chaque district est confiée à trois syndics élus par les contribuables. Les Syndics sont nommés pour trois ans, un d'eux sortant de charge tous les ans.

Chacune de ces écoles peut être divisée en six classes. On y enseigne :

Dans la 1re—La lecture, l'épellation, l'arithmétique, la géographie, le dessin et la musique.

Dans la 2e—On commence à étudier la grammaire et la composition.

Dans la 3e—La chimie et la botanique.

Dans la 4e—L'histoire générale, la littérature, l'histoire naturelle et la physiologie.

Dans les 5e et 6e—La physique, l'algèbre, la géométrie, le mesurage et la tenue des livres.

Le tableau suivant donne un état des élèves qui fréquentaient les 4,990 écoles publiques de la

province d'Ontario et des instituteurs qui y enseignaient dans le cours de l'année scolaire 1878–79.

Garçons	260.400
Filles	228.615
Total	489.015
Instituteurs	3.060
Institutrices	3.413
Total	6.473

Parmi ces 6,473 instituteurs 789 professent la religion catholique; sur ce nombre 456 sont employés dans les écoles communes, et les 333 autres enseignent dans les écoles séparées

Ecoles catholiques dissidentes.—Cinq chefs de famille catholiques, propriétaires de biens-fonds et tenant feu et lieu, peuvent réclamer une école séparée et élire trois syndics qui ont les mêmes pouvoirs que ceux nommés pour les autres écoles communes. Les dissidents se trouvant tenus de contribuer à l'entretien d'une école séparée sont exempts de toutes autres taxes scolaires.

En 1878-79 les dissidents catholiques romains comptaient :

Ecoles	177
Elèves	25,280
Instituteurs	104
Institutrices	229

Traitement des instituteurs et institutrices $70.301
Montant total affecté à ces écoles.....$127,549.

Inspecteurs d'écoles.—Pour assurer le bon fonctionnement du système scolaire, il y a trois inspecteurs de lycées et soixante-dix-huit inspecteurs pour les écoles communes. Les écoles séparées ont des inspecteurs catholiques parmi lesquels on compte un certain nombre d'ecclésiastiques.

Instituteurs.—Une somme de $2.011.207 a été affectée en 1878-79 au paiement du traitement des instituteurs.

Les chiffres qui suivent donnent la moyenne, le maximum et le minimum des traitements des instituteurs.

—	*Ecoles de Comtés.*			*Ecoles de Villes.*			*Ecoles de Cités.*		
	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.
Instituteurs.	282	800	125	577	1200	200	730	1000	500
Institutrices	247	....	....	274	....	....	313	....	....

Moyennant une retenue de $4.00 par an sur leur traitement, les instituteurs et institutrices ont droit à une pension de retraite. Une somme de $41,192.85 a ainsi été répartie en 1878 entre 497 instituteurs et 36 institutrices retirées de l'enseignement. La moyenne de ces pensions est de $100 à $125.

Progrès graduel de l'instruction.—Le tableau suivant indique le progrès qui s'est opéré dans

l'instruction publique depuis la création du département de l'Education, à Ontario.

Années.	High-schools & instituts classiques		Écoles communes.		Ecoles catholiques romaines séparées	
	No.	Elèves.	No.	Elèves.	No.	Elèves.
1842	....	.....	1,721	65,978	.....	.....
1852	60	2,343	2,992	179,587	18	.....
1862	91	4,982	3,995	329,033	109	14,700
1872	104	7,968	4,490	433,256	171	21,406
1878	104	9,229	5,140	490,860	185	24,952

Les dépenses générales des écoles publiques se sont élevées, pour l'année scolaire 1878 79, à la somme de $2,889,347.

Bibliothèques publiques. — Les bibliothèques publiques sont, y compris celles des écoles du dimanche, au nombre de 4,318 et contiennent 1,351,720 volumes. Elles ont coûté en 1878-79 $5,783 dont le gouvernement n'a payé que la moitié, le reste ayant été fourni par des contributions locales.

Institutions indépendantes protestantes. — En outre des institutions qui font partie du système scolaire, il y a aussi les maisons d'éducation qui en sont indépendantes

Il y a treize universités et colléges.

En première ligne se trouve l'Université de Toronto dont la charte date de 1827, mais qui ne fut de fait ouverte qu'en 1843 et à laquelle se trouvent affiliées la plupart des autres maisons d'éducation supérieure indépendantes dont plusieurs ont des facultés de droit et de médecine et qui sont au nombre de 16, parmi lesquelles on compte :

Le "Queen's College" de Kingston, qui possède des facultés de théologie et des arts (presbytérien).

Le "Trinity College" de Toronto, université anglicane ouverte le 15 janvier 1852.

L'université méthodiste "Victoria" à Cobourg.

L'université "Albert" à Belleville.

Le "Huron College," London.

Le "Knox College," institution théologique presbytérienne.

Ces différentes institutions ont des succursales pour les jeunes filles, entre autres, le "Bishop Strachan's School," à Toronto, qui dépend de Trinity College.

"L'Alexandra College" de Belleville, qui est un annexe de l'Université Albert.

Le "Helmuth Ladies Collége," à London.

Maisons d'éducation indépendantes catholiques.—Il y a aussi les maisons d'éducation catholiques romaines, telles que le "Grand Séminaire et le Collège St. Joseph qui a été érigé en Uni-

versité en 1866, toutes deux dirigées par les Pères Oblats ;

Le collège St. Michel, à Toronto, et le collège de l'Assomption, à Sandwich, sous la direction des Frères de l'Ordre St. Basile.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne ont des écoles très fréquentées à Toronto, Kingston, Ottawa et plusieurs autres villes.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame possèdent des établissements florissants dans les diocèses d'Ottawa et de Kingston, et les religieuses de Lorette et de St. Joseph dans ceux de Toronto et d'Hamilton.

Enfin, les Dames du Sacré-Cœur, à London, les Ursulines, à Chatham, et les Sœurs de Jésus-Marie à Windsor, dirigent des pensionnats où l'éducation ne laisse rien à désirer.

Ecoles du dimanche. —Dans cette nomenclature scolaire on ne doit pas oublier les *Ecoles du dimanche* qui sont aux Protestants ce que les catéchismes sont aux Catholiques et qui, au nombre de 3,500 ne comptent pas moins de 197,000 élèves et les " *Instituts d'Artisans*," établissements subventionnés par le gouvernement, où dans des cours du soir, on enseigne gratuitement aux ouvriers adultes la grammaire, l'arithmétique, la calligraphie, la tenue des livres, le dessin et, en un mot, tout ce qui peut être nécessaire à l'éducation d'un artisan.

Etat général. —En 1878-79 le nombre des institutions scolaires de toutes sortes, de la Province d'Ontario était de 5,098.

Ces institutions étaient fréquentées par 500,489 élèves. Le montant total de leurs dépenses a été de $3,520,841.

La proportion de 1 élève par environ trois habitants et demi que l'on trouve à Ontario prouve combien on a à cœur le développement de l'Education dans cette province.

III

NOUVEAU-BRUNSWICK

—

Dispositions générales. — Quoique les catholiques comptent pour environ un tiers dans la population du Nouveau-Brunswick, la loi d'éducation de 1872 leur a enlevé le privilège d'avoir des écoles séparées comme dans les autres provinces.

En vertu de cette loi, tout enseignement religieux est aboli dans les écoles soumises au contrôle du gouvernement, par les clauses suivantes :

" Toutes les écoles seront non-confessionnelles
" (*non sectarian*)."

" Aucuns symboles ou emblêmes particuliers
" à aucune société nationale ou à aucune *organi-*
" *sation religieuse* ne seront montrés ou employés
" dans l'école, soit dans l'installation de l'école
" ou dans les leçons qui y seront données, soit sur
" la personne d'aucun instituteur ou élève."

Afin de suppléer jusqu'à un certain point au défaut d'enseignement religieux dans les écoles, les instituteurs sont tenus de donner à leurs élèves des leçons de morale et de leur faire des dissertations sur les vertus et les vices.

Néanmoins, depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire, les catholiques font tous leurs efforts pour entretenir des écoles indépendantes.

Système scolaire. — Le département de l'instruction publique se compose d'un surintendant et d'un conseil d'éducation dont font partie le Lieutenant Gouverneur, les membres du Conseil exécutif, le président de "L'Université du Nouveau-Brunswick," et le surintendant qui en est le secrétaire.

La distribution des pouvoirs respectifs du Conseil d'éducation et du Surintendant est, à peu de chose près, la même que dans les provinces d'Ontario et de Québec, si ce n'est que l'initiative de ce dernier y est plus limitée.

La province est divisée en districts scolaires qui doivent contenir au moins cinquante enfants en âge de fréquenter l'école.

Les écoles sont sous la direction de syndics élus pour chaque district ; elles sont gratuites et entretenues par une subvention du gouvernement et des cotisations locales perçues, les unes sur tout le comté, et les autres sur le district scolaire seulement.

L'année scolaire se partage en deux termes : le terme d'hiver et le terme d'été ; chacun d'eux représentant un certain nombre de jours d'école déterminés par le Conseil d'éducation.

" Université du Nouveau-Brunswick."—L' "Université du Nouveau-Brunswick," établie en 1800 par charte provinciale, sous le nom de " Collège du Nouveau-Brunswick," et plus tard, en 1828, par charte royale, sous le nom de " King's College," est la maison de haute éducation la plus importante du Nouveau-Brunswick. On y délivre des degrés de maître-ès-arts, de bachelier-ès-sciences, de bachelier, de docteur-ès loi et de docteur en philosophie. Cette institution, qui est considérée aussi comme école de grammaire du comté d'York, est dirigée par un bureau d'administration composé de douze membres.

Ecoles publiques.—Les écoles sous le contrôle du Gouvernement sont les écoles de grammaire, les écoles primaires supérieures et les écoles élémentaires.

Ecoles de grammaire.—Il y a une école de grammaire par comté. Elles sont au nombre de 14. On y étudie l'histoire universelle, l'histoire du Canada et l'histoire d'Angleterre, la composition anglaise, le latin, le grec, le français, l'algèbre, la géométrie, la chimie, le dessin industriel etc.

Il y avait 742 élèves pendant le terme d'été 1878 et 786 pendant le terme d'hiver 1879.

Ecoles primaires supérieures.—Dans les écoles primaires supérieures on enseigne, à peu d'exceptions près, les mêmes matières que dans les écoles de grammaire. Il ne peut y en avoir qu'une seule par paroisse.

Pendant le terme d'été 1878, cinquante trois de ces écoles étaient en opération et comptaient 2,758 élèves.

Pendant le terme d'hiver 1879, il y en avait cinquante quatre avec 2,818 élèves.

Ecoles élémentaires. — Le nombre des écoles élémentaires en opération pendant le terme d'été 1878, était de 1,346 avec 55,378 élèves (27,711 garçons et 27,667 filles), et 1,386 instituteurs ou institutrices, et pendant le terme d'hiver 1879, de 1,305 avec 53,743 élèves (29,546 garçons et 24,197 filles), et 1,348 instituteurs. On évalue à 70,889 le nombre des élèves qui ont suivi ces écoles pendant l'année scolaire 1878–79.

Ecole normale.—Le Nouveau-Brunswick possède, à Frédéricton, une école normale et quatre écoles modèles annexes. On y est admis, après avoir passé un examen, et les diplômes qui s'y délivrent sont de trois degrés différents.

Sur 272 élèves-maîtres qui suivirent les cours pendant les deux termes de l'année 1878–79, il y en eut 236 qui reçurent des diplômes de différents degrés.

Instituteurs.—Voici la moyenne du traitement annuel des instituteurs et institutrices qui sont au nombre de 1386:

Classes.		Instituteurs.		Institutrices.
1ère	.....	$523	.....	$352
2e	.....	340	.....	248
3e	.....	227	.....	182

Les instituteurs n'ont point de pension de retraite, quoique le Surintendant ait appelé à diverses reprises l'attention de son gouvernement sur l'importance de cette mesure.

Inspecteurs d'écoles.—Il n'y a que 14 inspecteurs.

Pour être nommé, le candidat à la charge d'inspecteur d'écoles doit préalablement obtenir un certificat de professeur d'école de grammaire et avoir enseigné au moins pendant trois ans. Puis, après sa nomination, il est tenu de suivre pendant un terme les cours de l'Ecole normale.

Institutions catholiques.—Le collège de St. Joseph de Memramcook, fondé depuis une quinzaine d'années par les pères de l'ordre de Ste. Croix dont la maison-mère au Canada est à St. Laurent, près Montréal, compte dix professeurs et 200 élèves au moins. Cette maison d'éducation est appelée à faire le plus grand bien parmi la population française catholique du Nouveau-Brunswick.

Il y a aussi des académies classiques et commerciales florissantes à St. Jean, Chatham et St.

Louis où l'enseignement se fait en langue française ; puis, treize couvents enseignants tenus par des religieuses de différents ordres.

Bibliothèques publiques. — Le gouvernement encourage aussi l'établissement des bibliothèques publiques et accorde à chaque district une somme égale à celle qui y est levée pour ces fins, jusqu'à concurrence de $20 par année.

Proportion des élèves sur la population. —La proportion des élèves sur le chiffre de la population est de 1. sur 9.9 habitants.

IV

NOUVELLE-ECOSSE

—

Dispositions générales. — Le système scolaire établi dans la Nouvelle-Ecosse ne diffère guère de celui qui est en vigueur dans les autres provinces.

Il y a un conseil de l'instruction publique qui se compose des membres du Conseil exécutif dont cinq forment un *quorum*. Comme au Nouveau-Brunswick, le Surintendant est le secrétaire du Conseil.

Une disposition particulière pourvoit à l'établissement de bureaux de commissaires d'écoles composés de sept membres nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, qui servent d'intermédiaires entre le département de l'instruction publique et les syndics d'écoles des arrondissements scolaires.

Ces bureaux qui sont au nombre de 33, y

compris celui de la cité d'Halifax, siègent deux fois par année. L'inspecteur d'écoles du district en est le secrétaire.

Ces commissaires règlent les difficultés qui peuvent s'élever entre les syndics, les contribuables et les instituteurs. Ils ont le pouvoir de révoquer ou de suspendre ces derniers, de retenir les subventions scolaires, en cas de plaintes fondées contre les syndics ou les instituteurs, de fixer les bornes des arrondissements scolaires et les sites des maisons d'école, d'ordonner la construction ou la réparation des maisons d'école, de répartir entre les arrondissements pauvres les subventions supplémentaires qui leur sont accordées, d'exempter de la cotisation les habitants des localités pauvres. Ils examinent aussi les rapports des inspecteurs d'écoles qui doivent ensuite être envoyés au Surintendant.

D'après la loi, les ministres de toutes les dénominations religieuses, les veuves, les filles et toutes les personnes âgées de plus de soixante ans sont exempts de payer la taxe scolaire jusqu'à concurrence de la somme de $500 dans l'évaluation de leurs propriétés.

Le Surintendant, les inspecteurs d'écoles, les professeurs des écoles normales et les instituteurs ne sont tenus d'accepter aucune fonction municipale ni d'agir comme jurés, et n'ont à payer aucune cotisation ou capitation jusqu'à concurrence de $2,000 d'évaluation, excepté en ce qui

concerne les taxes d'écoles dont le Surintendant est seul exempt jusqu'au montant de cette somme.

Inspecteurs d'écoles.—La division des districts d'inspection a été changée en 1879. Au lieu d'un inspecteur d'écoles par comté, ce qui en donnait 19, il n'y en a plus maintenant que 10. L'intention du Gouvernement, en modifiant le mode d'inspection existant jusqu'alors, a été sans doute de donner plus d'efficacité au système en conférant aux inspecteurs des pouvoirs plus étendus qu'auparavant.

Système scolaire.—L'année scolaire se divise en deux termes : le terme d'hiver et le terme d'été L'admission à l'école est gratuite. Outre l'allocation assez considérable de $205,574, accordée par le Gouvernement pour le soutien des écoles publiques pendant l'année scolaire 1878-79, une somme d'au moins $500.000 a dû être fournie par les comtés et les districts scolaires.

Le montant affecté, tant par le Gouvernement que par les contribuables, se répartit entre les universités et collèges, l'école normale et l'école modèle annexe, les académies de comtés et les académies spéciales et les écoles communes.

Universités et Collèges.—Les universités et les collèges qui, étant affiliés aux universités, ont, pour la plupart, le privilège d'accorder les degrés universitaires, sont au nombre de sept, savoir :

" King's College " fondé à Windsor en 1788 ; " Dalhousie College" fondé à Halifax en 1820,

dont le programme d'études est calqué sur celui de l'université d'Edimbourg ;

" Acadia College " fondé en 1838 ;

" Le collège catholique St. François Xavier," fondé en 1854, à Antigonish, qui est en même temps le grand et le petit Séminaire du diocèse d'Arichat ;

" Le collège de Mont Allison " fondé en 1862 ;

" Le collège de Ste. Marie," fondé, à Halifax, en 1840 et dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes ;

Et enfin " L'Université d'Halifax " fondée en 1876.

Ces institutions ont reçu en 1879, tant du Gouvernement que de différentes autres sources, la somme de $39.800. Elles ont collectivement 38 professeurs. Le nombre des volumes contenus dans leurs bibliothèques est de 17.575. Toutes sont subventionnées par le Gouvernement.

Ecole normale.—L'école normale de la province et une école modèle annexe, établies à Truro, comptaient, en 1879, la première, 3 professeurs et 93 élèves ; la seconde, 12 professeurs et 720 élèves pendant le terme d'hiver, et 813 élèves pendant le terme d'été.

Instituteurs.—Les diplômes accordés aux instituteurs sont de cinq catégories représentées par les cinq premières lettres de l'alphabet.

A. représente le diplôme de principal d'Académie de comté ;

B. 1ère classe pour les instituteurs ;

C. 2ème classe pour les instituteurs, et 1ère classe pour les institutrices ;

D. 2ème classe pour les institutrices et 3ème classe pour les instituteurs ;

E. 3ème classe pour les institutrices.

Les instituteurs, munis des diplômes A ou B ont droit, après avoir enseigné un certain nombre d'années, à un *bonus* annuel de trente piastres, mais les directeurs d'Académies ayant des traitements relativement élevés ne participent pas à cette gratification.

Voici quelle était la moyenne du traitement des instituteurs en 1879 :

Grade	B.	Instituteurs	$425.19	Institutrices	$292.76
"	C.	"	290.49	"	232.32
"	D.	"	204.04	"	174.25
"	E.		.....	"	133.08

Académies.—Les académies de comtés et les académies spéciales sont classées les unes et les autres parmi les écoles publiques subventionnées par le Gouvernement.

Les premières sont placées sous le contrôle de syndics qui ont les mêmes pouvoirs que ceux des écoles communes ;

Les secondes sont plus ou moins indépendantes.

On y enseigne les classiques et, dans la plupart d'entre elles, les langues modernes étrangères.

Il y avait en 1879 dix académies de comtés di-

rigées par 52 professeurs et fréquentées par 3,169 élèves.

On ne comptait que 4 académies spéciales avec 14 professeurs et 305 élèves.

Parmi ces dernières institutions se trouve l'institut des Sourds-muets qui a 5 professeurs et 56 élèves.

Ecoles communes.—Pendant l'année scolaire 1879, il y avait 1884 écoles élémentaires en opération, dirigées par 673 instituteurs, 1290 institutrices et 48 assistants de l'un ou l'autre sexe.

Ces écoles furent suivies pendant le terme d'hiver par 45.537 garçons et 36,103 filles, et pendant le terme d'été, par 42,265 garçons et 42.092 filles ; le nombre total des élèves qui les ont fréquentées pendant ces deux termes est de 99.094.

Proportion sur la population.—A la Nouvelle-Ecosse, l'instruction publique a atteint la proportion considérable de 1 par 3.09 habitants sur la population totale.

V

ILE DU PRINCE EDOUARD

Dispositions générales.—Dans l'Ile du Prince Edouard l'instruction publique est sous le contrôle d'un Surintendant et d'un bureau d'éducation composé de onze membres nommés par le gouvernement.

Ce bureau d'éducation choisit les livres en usage dans les écoles, règle les difficultés qui peuvent s'élever entre les syndics chargés de l'administration des écoles et les contribuables, donne des diplômes aux instituteurs qu'il a aussi le droit de révoquer et possède en un mot tous les pouvoirs administratifs des conseils de l'instruction publique des provinces d'Ontario et de Québec.

Les ministres du culte des différentes dénominations religieuses, les chefs des maisons d'édu-

cation et les instituteurs sont exempts de toutes impositions et corvées et du service militaire.

Inspection des écoles.— L'Ile du Prince Edouard, en vertu d'un amendement à la loi des écoles passé en avril 1879, est divisée actuellement en deux districts d'inspection. Ce système semble avoir remplacé les trois visiteurs qui avaient, avant cette époque, la charge d'inspecter les écoles.

Ecole normale.—Une loi votée par la Législature de la Province en avril 1879, établit que l'école normale serait désormais unie au collége du " Prince de Galles," à Charlottetown.

Les cours de cetté institution furent suivis, pendant l'année 1879 : le premier terme par 71 élèves, et le second par 78 élèves.

Administration des écoles. — A l'exception des écoles des villes de Charlottetown et de Georgetown qui possèdent un système scolaire jusqu'à un certain point indépendant et où l'on exige une légère rétribution des élèves, l'instruction est gratuite.

Les écoles sont administrées par des syndics élus par les contribuables. Leurs attributions sont à peu près les mêmes que celles des commissaires et des syndics d'écoles des autres provinces.

Dans toutes les écoles subventionnées par le gouvernement, chaque classe doit s'ouvrir par la lecture d'un passage de la Bible, sans commentaires de la part de l'instituteur ; mais les élèves

ne sont pas tenus d'assister à cet exercice religieux.

Ecoles publiques. —Les écoles publiques sont divisées en trois catégories : les écoles de grammaire et les écoles élémentaires de deux degrés différents.

Les écoles de grammaire dont le nombre dans chaque comté est fixé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur la recommandation du bureau d'éducation, sont placées sous la direction de syndics spéciaux élus comme ceux des écoles communes. En 1879 elles étaient au nombre de 23.

Il n'y avait que 16 écoles élémentaires supérieures et 432 écoles communes.

Ces écoles étaient fréquentées collectivement par 19,240 élèves et dirigées par 471 instituteurs.

Le montant total dépensé en 1879 pour l'entretien des écoles publiques était de $91,007.77. Sur cette somme $79,617 furent affectées au payement du salaire des instituteurs et institutrices.

Collèges et Institutions catholiques. — Parmi les institutions catholiques on compte, à Charlottetown, le "Collège Saint Dunstan" qui est dirigé par des pères Jésuites, et une académie des Frères des Ecoles Chrétiennes. A Charlottetown, ainsi qu'à Miscouche, Tignish et plusieurs autres villes, sont établis un assez grand nombre de pensionnats et d'externats pour les jeunes filles, dirigés par des religieuses de la Congrégation Notre-Dame et de divers autres ordres.

VI

MANITOBA

—

Les lois scolaires de Manitoba, dont la première date du 3 mai 1871 ont souvent été modifiées et amendées depuis par la législature de cette province, notamment par les statuts du 21 février 1872, du 8 mars 1873, du 14 mai 1875, du 4 février 1876 et du 25 juin 1879

Système scolaire.—Le système scolaire actuellement en vigueur est administré par un bureau d'Education composé de vingt-et-un membres, dont douze sont protestants et neuf catholiques; chacun de ces membres devant respectivement représenter les intérêts de la dénomination religieuse à la quelle il appartient.

Ce bureau doit tenir quatre séances régulières par année, savoir : les premiers jeudis des mois de mars, juin, septembre et décembre. Celui des

membres qui manque d'y assister pendant six mois, sans causes valables, est considéré *ipso facto* comme ayant donné sa démission.

Surintendants.—Deux surintendants, l'un catholique et l'autre protestant, sont choisis parmi les membres du bureau d'Education et nommés par le Lieutenant-Gouverneur. Ces surintendants sur qui repose l'administration du système scolaire sont aussi de droit secrétaires de la section religieuse du Conseil dont ils font partie.

Commissaires d'écoles.—La province est divisée, pour les fins scolaires, en arrondissements administrés chacun par trois commissaires.

Ces commissaires sont tenus de faire faire tous les ans, entre le premier et le trente décembre, par leur secrétaire trésorier, le recensement de tous les enfants de cinq à quinze ans inclusivement résidant dans leurs arrondissements respectifs.

Subvention scolaire.—Outre l'allocation faite tous les ans, par la législature pour l'instruction publique, qui s'est élevée en 1879 à $18,000, * les commissaires décident du montant qui devra être levé par cotisation sur les contribuables, pour compléter la somme nécessaire au soutien des écoles de leur arrondissement, dont chacune reçoit environ $150. Mais les contribuables ne

* L'allocation accordée par le gouvernement était en 1879 de $2.62 par enfant en âge de fréquenter l'école. Les écoles protestantes ont eu $11,787.25 et les écoles catholiques $6,212.75

sont tenus de payer leur part de ces cotisations scolaires qu'en tant qu'elles s'appliquent à des écoles de leur dénomination religieuse.

Université et Collèges.—Depuis 1876, Manitoba possède une université mixte au point de vue religieux et national. Cette institution est dirigée par un chancelier nommé pour trois ans par le Lieutenant-Gouverneur, par un vice-chancelier élu chaque année par le conseil d'administration qui se compose de vingt-cinq membres.

Trois collèges, ceux de St. Boniface, St. John et Manitoba sont affiliés à l'Université.

Statistiques scolaires.—Les rapports des surintendants de l'Instruction publique, catholique et protestant de 1878-79, portent à quatre-vingt-quatorze le nombre des écoles protestantes sur lesquelles on compte trente-cinq écoles mennonites et à vingt-sept celui des écoles catholiques. Les premières étaient fréquentées par 3,614 élèves comprenant 623 enfants mennonites, savoir : 2,005 garçons et 1,609 filles, et les secondes par 1,658 enfants—810 garçons et 848 filles.

VII

COLOMBIE ANGLAISE

—

Dispositions générales. — La loi des écoles a subi des changements considérables depuis quelques années à la Colombie anglaise. La dernière, qui datait de 1876, était mise en opération par un conseil composé de sept membres et d'un surintendant qui en était en même temps le président et le secrétaire *ex-officio*, a été modifiée en 1879.

Depuis cette époque l'administration des écoles semble être du ressort exclusif d'un surintendant à qui ont été déférés tous les pouvoirs que possédait le Conseil.

Enseignement. — Il est interdit à l'instituteur de donner aucun enseignement religieux dans son école, en vertu des articles suivants de la loi scolaire :

" Toutes les écoles publiques en vertu des

" dispositions de cette loi, seront conduites rigou-
" rement d'après les principes non-confessionnels
" (*non-sectarian*). On inculquera la plus grande
" moralité ; mais aucun dogme ou croyance
" religieuse ne sera enseigné."

" Aucun membre du clergé ne sera éligible
" aux charges de surintendant, de député sur-
" intendant, d'instituteur ou de syndic."

Tous les enfants sont tenus, sous peine d'amen. de pour leurs parents ou leurs tuteurs, d'assister à l'école, au moins six mois de l'année. Sont seuls exempts ceux qui sont trop éloignés de l'école, qui étudient ailleurs ou ont déjà une éducation au moins égale à celle qu'ils pourraient acquérir dans l'école de leur district.

Sauf quelques exceptions le mode d'enseignement dans la Colombie anglaise est presque identique à celui qui est en usage dans Ontario. Les livres et autres articles scolaires sont les mêmes que ceux dont on se sert dans cette province.

Inspection des écoles. — Il n'y a pas d'inspecteurs d'écoles. Pour obvier à cet inconvénient, les instituteurs sont tenus d'adresser au Surintendant un rapport mensuel sur l'état de leurs écoles respectives.

Cependant le Surintendant, les membres du clergé, les juges et certains autres fonctionnaires sont de droit visiteurs d'écoles.

Statistique scolaire. — Le nombre total des élèves qui ont fréquenté les écoles publiques

pendant l'année scolaire 1878–79 était de 2,301 ; celui des instituteurs et institutrices de 60, comme le montre le tableau qui suit :

	Nombre.	Garçons.	Filles.	Instituteurs.	Institutrices.
High-School.....	1	54	22	2	.....
Ecoles communes.	51	1,209	1,016	33	25
Total....	52	1,263	1,038	35	25

Institutions catholiques. — Les institutions catholiques, en vertu de la loi qui décrète que les maisons d'éducation subventionnées par l'Etat seront *non confessionnelles*, sont complètement indépendantes de l'action du gouvernement. Il y en a un certain nombre d'assez florissantes. Dans le diocèse de la Colombie, à New-Westminster, il y a une école de garçons dirigée par les Pères Oblats et un pensionnat de jeunes filles tenu par les Sœurs de Ste. Anne. Les mêmes religieuses ont sous leur direction quatre autres pensionnats pour les jeunes filles sauvages exclusivement, dans différentes parties du diocèse.

Dans le diocèse de Vancouver, il y a à Victoria un collège dirigé par des prêtres français et un pensionnat de jeunes filles et un orphelinat sous les soins des Sœurs Ste. Anne ; on y compte aussi six autres écoles catholiqnes.

Ces institutions contribuent beaucoup à la civilisation du pays qui est encore, comme on sait, en grande partie sauvage.

Nous pensons ne pouvoir mieux résumer l'exposé que nous venons de faire de l'état de l'Instruction publique dans les différentes provinces de la confédération canadienne, qu'en donnant le tableau général suivant :

Provinces.	Population probable en 1879.	Nombre d'institutions en 1879.	Nombre d'élèves.
Québec.....	1,256,000	4,790	342,383
Ontario	1,822,000	5,098	500,489
Nouveau-Brunswick	305,000	1,402	71,764
Nouvelle-Ecosse ...	437,000	1,806	99,094
Ile du Prince Edouard.....	105,000	471	19,904
Manitoba.....	21,000	121	5,272
Colombie anglaise..	43,000	52	2,501
	3,989,000	13,740	1,041,407

Ce tableau dans lequel nous avons cru devoir mettre le chiffre approximatif de la population, en 1879, en regard du nombre des institutions scolaires et des élèves des différentes provinces, à cette époque, donne, comme on le voit, une moyenne générale assez satisfaisante.

VIII

L'ÉMIGRATION EUROPÉENNE

—

Par beaucoup de personnes l'émigration est considérée comme une cause d'appauvrissement pour les peuples de qui elle vient, tandis qu'au contraire des statistiques certaines établissent qu'elle est le plus souvent aussi profitable au pays qui la fournit qu'à celui qui la reçoit.

L'excédant des populations qui, se trouvant trop à l'étroit dans certaines contrées de l'Europe, s'écoule vers les territoires peu habités de l'Amérique, y prépare les voies à un commerce d'exportation et d'importation qui atteint des pro-

portions plus ou moins considérables, selon que le pays d'où il sort a plus ou moins d'extension industrielle.

Pour la Grande-Bretagne l'émigration, tout en étant une soupape de sûreté au moyen de laquelle le trop plein d'une population trop compacte échappe tous les ans aux horreurs du paupérisme, est cause aussi, en grande partie, de la suprématie commerciale incontestable que cette puissance a acquise sur toutes les autres en Europe.

A l'encontre de certains agents recruteurs intéressés, nous dirons d'abord que le Canada est loin d'être un pays de Cocagne où les ouvriers fainéants et incapables gagnent, en arrivant, des salaires considérables qui leur permettent, tout en ne faisant rien, d'amasser en peu d'années des fortunes prodigieuses. Loin de là. Notre pays offre, il est vrai, de grandes ressources à l'émigration étrangère, et le gouvernement fait d'immenses sacrifices pour y attirer les cultivateurs et les ouvriers européens; mais ceux qui viendront s'y établir ne doivent s'attendre à y réussir qu'en tant que, travailleurs infatigables, ils sauront de plus se soumettre aux lois et aux coutumes qui y sont en vigueur.

Il y a dans toutes les émigrations du monde deux classes bien distinctes : l'une respectable et utile, et l'autre préjudiciable aux pays vers lesquels elle se dirige. La première se recrute

parmi les travailleurs honnêtes et laborieux qu'une louable ambition pousse et qui ne craignent pas de détendre les liens qui les attachent au sol natal pour aller chercher en pays étranger l'aisance et quelquefois la fortune pour leur famille ; l'autre se compose de déclassés, ouvriers inaptes à quoi que ce soit, après s'être dits bons à toutes choses, beaux parleurs pour la plupart, qui partent avec l'idée fixe de faire des dupes et de vivre aux dépens des habitants des pays où ils émigrent, tout en heurtant leurs sentiments les plus chers et traitant même leurs convictions traditionnelles de préjugés ridicules.

Aux bons cultivateurs, aux honnêtes et habiles artisans qui se sentent l'énergie suffisante pour aller demander à un pays lointain une aisance relative qu'ils ne peuvent acquérir chez eux, nous pouvons assurer sans crainte qu'au Canada ils trouveront, pour les y recevoir, une population bienveillante et amie.

Mais à ceux que nous venons de qualifier de déclassés nous pouvons dire sans hésiter : restez chez vous, car au Canada vous végéteriez comme vous avez toujours végété dans votre pays, et, dans votre misère, vous reprocheriez au peuple qui vous aurait acueillis cette pauvreté, conséquence naturelle de votre propre incurie.

Ceci posé, abordons maintenant le côté statistique de la question.

Personne n'ignore que l'émigration européenne

est le plus puissant des moteurs qui ont poussé les États-Unis à cette immense prospérité matérielle dont ils jouissent aujourd'hui. Les relevés officiels que nous avons consultés sur le chiffre des émigrants venus de toutes les contrées d'Europe apporter à la grande république américaine le contingent de leur travail et de leur industrie, nous permettent d'avancer que le nombre en a été de plus de *dix millions cinq cent mille*, de 1820 à 1880.

Il est vrai de dire que l'émigration au Canada est loin d'avoir opéré encore sur des bases aussi larges; mais il est juste de faire remarquer qu'avant 1870 rien ou peu de chose avait été tenté pour attirer vers notre pays l'élément étranger auquel est dû l'accroissement rapide de la population des états voisins.

En jetant un coup d'œil sur les chiffres suivants, on se formera une idée de l'émigration étrangère au Canada pendant les cinq dernières années. Il n'y est question que des émigrants qui s'y sont fixés.

	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.
Émigrants.	19,243	14,499	15,323	18,372	30,717

En raison de la crise commerciale qui a sévi sur le Canada pendant ces dernières années, le mouvement d'émigration qui lui donnait 50,050 habitants nouveaux en 1873, s'est considérablement ralenti. Cependant nous voyons qu'il tend à se relever depuis 1878.

D'après les relevés qui ont été faits, on estime que le contingent fourni par chacun des différents peuples de l'Europe, respectivement, dans le montant annuel de l'émigration au Canada, peut se chiffrer ainsi :

Angleterre	49 0/0
Suède et Norvège	16 0/0
Ecosse	12 0/0
Irlande	12 0/0
France	7 0/0
Allemagne	3 0/0
Autres pays	1 0/0

Il semble hors de doute qu'en raison des relations commerciales que le Canada noue depuis quelque temps avec les autres pays, une émigration étrangère saine, qui prendra, d'ici à peu d'années des proportions plus considérables, ne tardera pas à s'y porter. Nous sommes persuadé, en outre, que les peuples qui prendront part à ce mouvement dans des limites raisonnables, trouveront toujours dans l'extension de leur commerce, provoquée par la résidence de leurs nationaux chez nous, une compensation plus que suffisante pour un dépeuplement partiel et sans importance.

IX

CHEMINS DE FER

—

Les rapports des chemins de fer du Canada établissent que 7,043 milles (11,332 kil.) de voies ferrées y étaient en exploitation en 1879. Il y avait aussi 945 milles (1,340 kil.) de lignes en construction qui, reliant celles déjà existantes, procureront de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie du pays.

Le Grand Tronc, le plus important de ces chemins de fer, est long de 1,388 milles (2,233 kil.) dont 228 (366 kil.) sont sur le territoire des Etats-Unis.

Le Great Western et *l'Intercolonial*, qui viennent ensuite ont, le premier, 866 (1,393 kil.) et le second 846 milles (1,362 kil.) d'étendue.

Le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, plus particulièrement connu sous le nom de "Chemin de fer du Nord," relie Québec à Ottawa par une ligne de 284 milles (457 kil.). Il longe la rive nord du Saint-Laurent jusqu'à Montréal d'où

il se dirige vers la capitale du Canada. Il est la propriété du gouvernement de la province de Québec qui l'exploite.

La longueur du chemin de fer *Pacifique Canadien*, actuellement en voie de construction, sera de 2,730 milles (4,392 kil.) de Montréal à Burrard Inlet, son terminus, situé à l'embouchure de la rivière Fraser (Colombie britannique).

En 1879, les différentes lignes de chemins de fer canadiens ont transporté 6,523,816 voyageurs et 8,348,810 tonnes de fret, représentant une somme de $19,925,066.27 (99,-625,330 frs.)

Le tableau ci-dessous établit que le Canada vient en sixième ordre, pour la longueur des voies ferrées en exploitation.

Pays.	Milles exploités.
1. Etats-Unis	77,440
2. Allemagne	17,133
3. Grande-Bretagne et Irlande	16,872
4. Russie	13.702
5. France	12,722
6. Canada	7,043
7. Inde-Anglaise	6,938
8. Autriche	6.931
9. Italie	4,935
10. Hongrie	4,023
11. Espagne	3,726
12. Suède	2,326
13. Belgique	2,105
14. Pérou	2,030

X

MILICE.

—

Quoiqu'il n'y ait pas d'armée régulière au Canada, tout sujet anglais de 18 à 60 ans peut être appelé sous les armes pour la défense du territoire, mais dans ce cas là seulement.

Les hommes qui, n'ayant aucune cause d'exemption reconnue par la loi, sont passibles du service militaire, se divisent en quatre classes :

1°—Les hommes non mariés ou veufs sans enfants, de 18 à 30 ans ;

2°—Les hommes non mariés ou veufs sans enfants, de 30 à 45 ans ;

3o—Les hommes mariés ou veufs avec enfants, de 30 à 45 ans;

4o—Tous les hommes de 45 à 60 ans.

La milice se divise en deux catégories:

1o—La milice active, qui se compose des corps réguliers affectés au service des places et des compagnies volontaires, comprenant 43,000 hommes officiers et soldats;

2o—La réserve, qui comprend tous ceux qui ne font pas partie du service actif, dont l'effectif atteint 655,000 hommes.

Le commandant en chef de la milice canadienne est toujours un officier supérieur de l'armée anglaise.

Le pays est divisé pour les fins militaires en 12 districts administrés chacun par un sous-adjudant-général.

Il y a deux corps d'artillerie de place, un à Québec et l'autre à Kingston; à chacun de ceux-ci est attachée une école d'artillerie et 18 batteries de campagne.

Un collège militaire royal pour l'éducation militaire des officiers dont les cours sont de quatre ans, est établi depuis 1876 à Kingston. Quatre commissions dans l'armée régulière anglaise sont mises au concours parmi les élèves sortant de cette institution.

XI

CHRONOLOGIE CANADIENNE

QUELQUES DATES HISTORIQUES

Domination française

1535 (Septembre) Jacques Cartier débarque à Stadaconé (Québec).

1603 Pontgravé et Champlain remontent le Saint-Laurent.

1604 DeMonts explore les côtes de l'Acadie et du Cap-Breton.

" DeMonts fonde Port-Royal.

1608 (Juillet) Champlain fonde Québec.

1611 (Mai) Champlain établit un fort à Hochelaga.

1615 (Mai) Les Pères Récollets arrivent à Québec.
1620 Champlain construit le fort et le château St.-Louis.
1625 Les Jésuites débarquent à Québec.
1629 (Juillet) Kertk assiège et prend Québec.
1632 (29 Mars) Traité de Saint-Germain-en-Laye.
1634 (Juillet) Fondation des Trois-Rivières par La Violette.
1635 (25 Décembre) Mort de Champlain.
1642 (Mai) Maisonneuve fonde Montréal.
" Montmagny construit le fort Richelieu.
1659 (16 Juin) Mgr de Laval-Montmorency arrive à Québec.
1663 Organisation du Conseil Supérieur.
1666 M. de Tracy fait construire les forts de Sorel, Chambly et Sainte-Thérèse.
1667 (31 Juillet) Le traité de Bréda rend l'Acadie à la France.
1690 (Octobre) Siège de Québec par Phipps.
1697 (20 Septembre) Traité de Riswick.
1708 (6 Mai) Mort de Mgr de Laval-Montmorency.
1711 (Août) L'amiral Walker tente une attaque contre Québec.
1713 Traité d'Utrecht.
" Fondation de Louisbourg.
1717 Fondation de la Nouvelle-Orléans.
1745 Prise de Louisbourg.
1748 Traité d'Aix-la-Chapelle.
1749 Fondation d'Halifax.
1755 (9 Juillet) Bataille de Monongahéla.

1755 (15 Sept.) Expulsion des Acadiens.

1758 (8 Juillet) Bataille de Carillon.
1759 (21 Juillet) Bataille de Montmorency.
" (13 Sept.) Bataille des Plaines d'Abraham.
" (19 Sept.) Capitulation de Québec.
1760 (28 Avril) Bataille de Sainte-Foye.
" (8 Septembre) Capitulation de Montréal.

Domination anglaise

1760 Etablissement du régime militaire.
1763 Etablissement du gouvernement absolu.
" Traité de Versailles.
1774 " L'acte de Québec " rétablit l'usage des lois civiles françaises.
" Rébellion de la Nouvelle-Angleterre.
" (31 Déc.) Attaque de Québec par Arnold et Montgomery, où ce dernier est tué.
1776 (Mai) Arnold lève le siège de Québec.
" (4 Juillet) Déclaration de l'indépendance des Etats-Unis.
1777 Défaite de Burgoyne à Saratoga.
1783 Traité de Paris reconnaissant l'indépendance des Etats-Unis.
1791 (27 Déc.) Acte constitutionnel.
1792 (17 Déc) Réunion du premier parlement canadien.
1812 à 1814 Guerre avec les Etats-Unis.
1813 (26 Oct.) Bataille de Chateauguay.

1814 Traité de Gand (entre l'Angleterre et les Etats-Unis).
1827 Fondation d'Ottawa par le colonel By.
1832 Incorporation des villes de Québec et Montréal.
1833 Adoption des 92 résolutions par la chambre.
1834 (23 Janv.) Incendie du Château St.-Louis, à Québec.
1835 Nomination de la commission royale.
1837 Insurrection dans le Bas-Canada.
" (Nov. 22) Bataille de St.-Denis.
" (Nov. 27) Bataille de St.-Charles.
" (Déc. 14) Bataille de St.-Eustache.
1838 Insurrection dans le Haut-Canada.
" Batailles de Napierville, Prescott, Windsor, etc., etc.
1840 Union du Haut et du Bas-Canada.
1842 Etablissement du gouvernement responsable.
1849 (26 Avril) Incendie du Parlement à Montréal.
1855 Abolition de la tenure seigneuriale.
" Etablissement des municipalités de paroisses dans le Bas-Canada.
1856 Le Conseil Législatif devient électif.
1857 Décentralisation judiciaire.
1859 Organisation du Conseil de l'Instruction Publique.
1860 Visite du Prince de Galles au Canada.
1864 Convention intercoloniale pour établir la Confédération canadienne.

1865 Mise en vigueur du Code Civil du B.-C.
1866 Conférence des délégués à Londres pour établir la confédération canadienne.
" (3 Fév.) Mort de l'historien Garneau.
1867 (8 Mars) Adoption de l'acte de Confédération en Angleterre.
" (1er Juillet) Proclamation de la Confédération au Canada.
1868 (7 Avril) L'Hon. T. D. McGee est assassiné à Ottawa.
1873 (20 Mai) Mort de Sir Georges Cartier, à Londres.
1875 (9 Oct.) Entrée en fonctions des Juges de la Cour Suprême.
1876 (30 Janvier) Nomination de l'Hon. Gédéon Ouïmet comme surintendant de l'Instruction Publique.
" (12 Déc.) Mort de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur R. E. Caron.
" (15 Déc.) L'Hon. Luc Letellier de St. Just est nommé Lieutenant-Gouverneur.
1878 (4 Mars) Démission du ministère de Boucherville.
" (9 Mars) Formation du ministère Joly.
" (17 Sept.) Election générale pour la Chambre des Communes.
" (10 Oct.) Démission du ministère McKenzie.
" (25 Nov.) Arrivée à Halifax de la princesse Louise et du marquis de Lorne.

1879 (9 Juin) Inauguration de la Terrasse à Québec.

" (25 Juillet) L'Hon. Luc Letellier de St. Just est démis comme lieutenant-gouverneur et remplacé par l'Hon. T. Robitaille.

DÉCOUVERTES PRINCIPALES

1492	L'Amérique.....	Christophe Colomb.
1497	Le Labrador.....	Jean Cabot.
1500	Terreneuve.....	Gaspard de Cortéréal.
1534	Le Canada.....	Jacques Cartier.
1609	Le lac Champlain et la rivière Richelieu.....	Champlain.
1613	La rivière Outaouais.	"
1615	Les lacs Huron, Ontario et Nipissing.....	"
1634	Le Wisconsin..... ..	Nicolet.
1639	Le Mississipi.....	"
1640	Le lac Erié.....	PP. Chaumonot et de Brébeuf.
1646	Les rivières Chaudière et Kénébec.....	P. Druillettes.
1647	Le lac St-Jean.....	Père de Quen.
1673	Exploration du Mississipi.....	Louis Jolliet et le P. Marquette.
1682	Les bouches du Mississipi.....	Cavelier de La Salle.

GOUVERNEURS

Domination française

De à
1608 1629—De Champlain (Samuel).
1633 1635—De Champlain (Samuel) 2e fois.
1635 1636—*De Chateaufort* *(Marc Antoine) ad.
1636 1648—De Montmagny (Charles Huaut).
1648 1651—D'Ailleboust (Louis de Coulonge).
1651 1656—De Lauzon (Jean).
1656 1657—*De Lauzon-Charny* (Charles) ad.
1657 1658—*D'Ailleboust* (Ls de Coulonge) ad.
1658 1661—D'Argenson (Pierre Voyer, vicomte).
1661 1663—D'Avaugour (Pierre Dubois, baron).
1663 1665—Saffray de Mésy (Augustin, marquis).
1665 1672—De Courcelles (Daniel de Rémy).
1672 1682—De Frontenac (Louis de Buade comte de Palluau et).
1682 1685—De la Barre (Le Fèbvre).
1685 1689—De Denonville (Jacques René de Brisay, marquis).
1689 1698—De Frontenac (Louis de Buade, comte de Palluau et).
1698 1703—De Callières (Louis Hector).

* Les noms des administrateurs sont écrits en italiques.

1703 1725—De Vaudreuil (Philippe de Rigaud, marquis).
1725 1726—*De Longueuil* (Charles LeMoyne baron) ad.
1726 1747—Beauharnois (Charles, marquis de).
1747 1749—*La Gallissonnière* (Rolland Michel Barrin comte de) ad.
1749 1752—La Jonquière (Jacques Pierre de Taffanel, marquis de).
—— 1752—*Longueuil, fils* (Charles LeMoyne, baron de) ad.
1752 1755—Duquesne (De Menneville, marquis)
1755 1760—Vaudreuil-Cavagnal (Pierre de Rigaud, marquis de).

Domination anglaise

1760 1763—Amherst (Jeffrey, Lord).
1763 1766—Murray (Honorable James).
—— 1766—*Irving* (Paulus Emilius) ad.
1766 1778—Carleton (sir Guy, plus tard lord Dorchester).
1778 1786—Haldimand (Frederick).
1786 1796—Dorchester (sir Guy Carleton, lord).
1796 1799—Prescott (Robert).
1799 1805—Milnes (Robert Shore).
1805 1807—*Dunn* (Honorable Thomas) ad.
1807 1811—Craig (sir James Henry).
—— 1811—*Dunn* (Honorable Thomas) ad.
1811 1815—Prevost (sir George).
1815 1816—*Drummond* (sir Gordon) ad.

1815 1816—*Wilson* (John) ad.
1816 1818—Sherbrooke (sir John Coape).
1818 1819—Richmond (Charles duc de).
1819 1820—*Monk* (Honorable James) ad.
—— 1820—*Maitland* (sir Peregrine) ad.
1820 1828—Dalhousie (George comte de).
1828 1830—*Kempt* (sir James) ad.
1830 1835—Aylmer (Baron Mathew Withworth).
1835 1838—Gosford (Archibald comte de).
—— 1838—*Colborne* (sir John) ad.
—— 1838—Durham (John George, comte de).
1838 1839—Colborne (sir John).
1839 1841—Sydenham (Lord).
—— 1841—*Clitherowe* (John) ad.
1841 1842—*Jackson* (sir Richard Downes) ad.
1842 1843—Bagot (sir Charles).
1843 1845—Metcalfe (baron Chas. Theophilus).
1845 1847—Cathcart (Charles Murray, comte de).
1847 1854—Elgin (James comte).
1854 1861—Head (sir Edmund Walker).
1861 1867—Monck (Charles Stanley, vicomte).

Confédération

1867 1868—Monck (Charles Stanley, vicomte).
1868 1872—Lisgar (John Young baron).
1872 1878—Dufferin (Frédéric Temple, comte).
1878 ——Lorne (Henry-Douglas-Sutherland-Campbell, marquis de).

ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX

—

1615 (Mai 26) Arrivée des Récollets.
1625 Arrivée des Jésuites.
1637 Fondation de la mission de Sillery.
1639 (Août 1) Arrivée des Sœurs Ursulines et Hospitalières.
1646 Le père Jogues est massacré par les Iroquois.
1648 Martyre du père Daniel.
1649 Martyre des pères Brébeuf et Lalemant.
1657 Erection du Canada en vicariat apostolique.
" Arrivée des Sulpiciens.
1659 Arrivée de Mgr de Laval, 1er évêque du Canada.
1674 (Oct. 1) Erection de l'Evêché de Québec.
1684 (Nov. 6) Erection du Chapitre de Québec.
1708 (6 Mai) Mort de Mgr de Laval à 86 ans.
1763 (3 Mars) Naissance à Montréal de Mgr Plessis.
1776 Collège des Jésuites transformé en caserne.
1796 Incendie du couvent des Récollets à Québec.
1800 Les biens des Jésuites sont confisqués.
1818 Etablissement de la mission de la Rivière-Rouge.
1825 (4 Déc.) Mort de Mgr Plessis.
1836 Introduction de l'œuvre de la *Propagation de la Foi au Canada.*
1840 (24 Avril) Mgr Bourget nommé 2e évêque de Montréal.

1840 Arrivée des pères Oblats à Montréal.
1844 Erection de la province ecclésiastique de Québec.
1851 Premier concile de Québec.
1852 Erection de la province ecclésiastique d'Halifax.
1854 Second concile de Québec.
1863 Troisième concile de Québec.
1867 Mgr Langevin est nommé 1er évêque de Rimouski.
1868 Quatrième concile de Québec.
1870 (6 Novembre) Retour des 210 zouaves canadiens prisonniers au siège de Rome.
" (30 Avril) Mort de Mgr Cook, 1er évêque des Trois-Rivières.
1871 (19 Mars) Consécration de Mgr Taschereau, 4e archevêque de Québec.
1873 Cinquième concile de Québec.
1874 (8 Février) Mort de Mgr Guigues, 1er évêque d'Ottawa.
1876 (26 Juillet) Mort de Mgr Connolly, archevêque d'Halifax.
1877 (4 Août) Consécration de Mgr Dominique Racine, 1er évêque de Chicoutimi.
1878 Sixième concile de Québec.
1879 (1 Août) Mort subite à Québec, de Mgr O'Brien, évêque de Kingston.
1880 (25, 26 et 27 Juin). Premier congrès catholique canadien-français, à Québec.

MAISONS D'ÉDUCATION ET DE CHARITÉ

	Institutions.	Fondateurs.
1635	Collège des Jésuites à Québec.....	Marquis de Gamache.
1639	Ursulines de Québec..	Mme de la Peltrie.
"	Hôtel-Dieu de Québec.	Duchesse d'Aiguillon.
1644	Hôpital de Montréal...	Mlle Mance.
1653	Congrégation de N.-D. à Montréal.....	Sœur Bourgeois.
1663	Séminaire de Québec..	Mgr de Laval.
1689	Sœurs de la Congrégation à Québec.....	Mgr de St. Valier.
1693	Hôpital - Général de Québec.....	Mgr de St. Valier.
1694	Hôpital - Général de Montréal.....	Les frères Charon, Le-Ber et Fredin.
1697	Ursulines des Trois-Rivières.....	Mgr de St. Valier.
1747	Couvent des Sœurs Grises de Montréal.....	Madame d'Youville.
1767	Collège de Montréal..	M. Curateau, sulpicien.
1804	Séminaire de Nicolet..	M. Brassard, curé.
1811	Collège McGill de Montréal	Hon. James McGill.
1812	Collège St-Hyacinthe.	M. Girouard, curé.
1824	Collège de Ste-Thérèse	M. Ducharme, curé.
"	Collège de Chambly...	M. Mignault, curé.

	Institutions.	Fondateurs.
1827	Collège de Ste-Anne la Pocatière.....	M. Painchaud, curé.
1828	Couvent de la Providence de Montréal...	Madame Gamelin.
1832	Collège de l'Assomption.....	M. Labelle, curé.
1837	Ecoles chrétiennes à Montréal.	Sulpiciens.
1842	Couvent du Sacré-Cœur à St-Vincent...	M. Mercier, curé.
"	Ecoles de la doctrine chrétienne à Québec.	M. Baillargeon, curé.
1843	High-School, Québec.	Dr Cooke.
"	Sœurs du Saint nom de Jésus et Marie, de Longueuil.....	M. Brassard, curé.
"	Bishop Collège de Lennoxville.....	L'Evêque Mountain.
1844	Le Bon-Pasteur, Montréal	Mgr Bourget.
"	Sœurs de la Congrégation, St-Roch, Québec	Mgr Signaï.
1846	Collège de Joliette.....	Hon. B. Joliette.
1847	Collège d'Ottawa.....	Mgr Guigues.....
"	Collège Masson, Terrebonne	Madame Masson.....
"	Pères Ste-Croix, à St-Laurent de Montréal.	M. St-Germain, curé
"	Frères St-Joseph et Sœurs de Ste-Croix...	M. St-Germain, curé.

	Institutions.	Fondateurs.
1848	Sœurs de la Miséricorde de Montréal....	Mgr Bourget.
"	Sœurs Grises, Québec.	Mgr Turgeon.
1849	Collège Ste-Marie de Montréal	RR. PP. Jésuites.
1850	Bon-Pasteur, Québec..	Mgr Baillargeon et M. Muir.
"	Collège de Rigaud.....	Rév. M. Desautels.
1852	Université Laval.....	Le Séminaire de Québec.
"	Collège de Sherbrooke	Rév. A. E. Dufresne.
1853	Sœurs de la Présentation de Marie à St-Hyacinthe.....	Mgr Prince.
"	Sœurs de la Présentation à Ste-Marie de Monnoir..	Le G. Vicaire Crevier.
"	Collège de Ste-Marie de Monnoir.....	Le G. Vicaire Crevier.
"	Collège de Lévis.....	Rév. M. Déziel, curé.
1854	Collège des Trois-Riv.	Mgr Cooke.
"	Collège de Rimouski..	Rév. M. Lapointe.
1856	Sœurs de Jésus-Marie à St-Joseph de Lévis.	M. Routhier, curé.
1857	Ecoles normales.....	Hon. M. Chauveau.
1858	Ecole d'Agriculture...	Collège Ste-Anne.
"	Religieuses du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet.....	Mgr Vinet.
"	Collège St-Michel.....	Rév. M. Fortier.

Institutions.	Fondateurs,
1863 Séminaire de St-Germain de Rimouski...	Mgr Langevin.
" Monastère du Précieux sang à St-Hyacinthe	Mlle Caouette.
1867 Frères de la Charité, à Montréal.....	M. Berthelet.
1872 Séminaire de Chicoutimi..	Mgr D. Racine.
1875 Communauté des Carmélites, à Hochelaga.	Mgr Bourget.

ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES.

Québec

1658— Mgr de Laval-Montmorency nommé Vicaire Apostolique.
1674— 1er Ev. Mgr de Laval-Montmorency.
1688— 2 " Mgr de St. Valier.
1728— 3 " Mgr de Mornay.
1734— 4 " Mgr Dosquet.
1740— 5 " Mgr de L'Aube Rivière.
1741— 6 " Mgr de Pontbriand.
1760—Vacance du siège.—MM. Briand, Perrault et de Montgolfier vicaires capitulaires.
1766— 7 Ev. Mgr Briand.
1784— 8 " Mgr D'Esglis.
1788— 9 " Mgr Hubert.

1797—10 Ev. Mgr Denaut.
1806—11 " Mgr Plessis.
1825—12 " Mgr Panet.

1844 — 1 Arch. Mgr Signaï.
1850 — 2 " Mgr Turgeon.
1867 — 3 " Mgr Baillargeon.
1870 — 4 " Mgr Taschereau.

Montréal

1836 — 1 Ev. Mgr Lartigue.
1840 — 2 " Mgr Bourget.
1876 — 3 " Mgr Fabre.

Trois-Rivières

1852 — 1 Ev. Mgr Cooke.
1867 — 2 " Mgr Laflèche.

St. Hyacinthe

1852 — 1 Ev. Mgr Prince.
1860 — 2 " Mgr Laroque (Joseph).
1866 — 3 " Mgr Laroque (Charles).
1875 — 4 " Mgr Moreau.

Rimouski

1867 — 1 Ev. Mgr Langevin.

Ottawa

1848 — 1 Ev. Mgr Guigues.
1874 — 2 " Mgr Duhamel.

Sherbrooke

1874 — 1 Ev. Mgr Racine (Antoine).

Chicoutimi

1878— 1 Ev. Mgr Racine (Dominique).

Toronto

1842— 1 Ev. Mgr Power.
1850— 2 " Mgr DeCharbonnel.
1860— 3 " Mgr Lynch.

1870— 1 Arch. Mgr Lynch.

Kingston

1826— 1 Ev. Mgr McDonald.
1840— 2 " Mgr Gaulin.
1857— 3 " Mgr Phelan.
1858— 4 " Mgr Horan.
1875— 5 " Mgr O'Brien.
1880— 6 " Mgr Cleary.

Hamilton

1856— 1 Ev. Mgr Farrell.
1874— 2 " Mgr Crinnon.

Saint-Boniface (Manitoba)

1847— 1 Ev. Mgr Provancher.
1853— 2 " Mgr Taché.

1871— 1 Arch. Mgr Taché.

Halifax (N. E.)

1842— 1 Ev. Mgr Walsh.

1853— 1 Arch. Mgr Walsh.
1859— 2 " Mgr Connolly.
1877— 3 " Mgr Hannan.

Arichat (N. E.)

1844— 1 Evêq. Mgr Fraser.
1852— 2 " Mgr McKinnon.
1877— 3 " Mgr Cameron.

Saint-Jean (N. B.)

1843— 1 Evêq. Mgr Dollard.
1852— 2 " Mgr Connolly.
1860— 3 " Mgr Sweeny.

Chatham (Miramichi N. B.)

1860— 1 Evêq. Mgr Rogers.

Charlottetown (I. P. E.)

1829— 1 Evêq. Mgr McEachern.
1837— 2 " Mgr McDonald.
1860— 3 " Mgr McIntyre.

Colombie Anglaise

1863— Mgr D'Herbomez (vicaire apostolique).

MINISTÈRES CANADIENS

Canada-Uni

1841 (13 Février) Draper–Ogden.
1842 (16 Sept.) Baldwin–Lafontaine.
1843 (12 Déc.) Draper–Viger.
1846 (18 Juin) Draper–Papineau.
1847 (29 Mai) Sherwood–Papineau.
1847 (8 Déc.) Sherwood.
1848 (11 Mars) Lafontaine–Baldwin.

1851 (28 Oct.) Hincks-Morin.
1854 (11 Sept.) McNab-Morin.
1855 (27 Janv.) McNab-Taché.
1856 (24 Mai) Taché-McDonald, (J. A.)
1857 (26 Nov.) McDonald, (J. A.)-Cartier.
1858 (2 Août) Brown-Dorion.
" (6 Août) Cartier-McDonald (J. A.)
1862 (24 Mai) McDonald (J. S.)-Sicotte.
1863 (16 Mai) McDonald (J. S.)-Dorion.
1864 (30 Mars) Taché-McDonald (J. A.)
1865 (7 Août) Belleau-McDonald (J. A.)

Confédération.

1867 (1 Juillet) McDonald (J. A.)-Cartier.
1873 (1er Juillet) McDonald (J. A.)-Langevin.
" (7 Nov.) McKenzie-Dorion.
1878 (17 Oct.) McDonald (J. A.)-Langevin.

PARLEMENTS CANADIENS

Bas-Canada

1	Du 17 Décembre.	1792	au	7 Mai	.....	1796
2	" 24 Janvier ..	1797	"	26 Mai..	.....	1800
3	" 8 Janvier ..	1801	"	2 Mai	.....	1804
4	" 9 Janvier ..	1805	"	14 Avril.	.....	1803
5	" 9 Avril....	1809	"	15 Mai	.....	1809
6	" 29 Janvier ..	1810	"	26 Février	.....	1810
7	" 12 Décembre.	1810	"	17 Mars	.....	1814
8	" 21 Janvier ..	1815	"	26 Février	.....	1816

9	" 15 Janvier ..	1817	" 9 Février.....	1820
10	" 11 Avril....	1820	" 24 Avril.....	1820
11	" 14 Décembre.	1820	" 3 Mars.....	1824
12	" 8 Janvier ..	1825	" 7 Mars.....	1827
13	" 20 Novembre.	1827	" 30 Août.....	1830
14	" 27 Janvier ..	1831	" 18 Mars	1834
15	" 21 Février ..	1825	" 26 Août.....	1837

Suspension de la constitution sous lord Durham.

Canada-Uni

1	Du 8 Avril....	1841	au	23 Septembre....	1844
2	" 12 Novembre.	1844	"	6 Décembre ...	1847
3	" 24 Janvier...	1848	"	6 Novembre ...	1851
4	" 24 Décembre.	1851	"	23 Juin.....	1854
5	" 10 Août.....	1854	"	28 Novembre....	1857
6	" 13 Janvier ..	1858	"	18 Mai	1861
7	" 15 Juillet...	1861	"	12 Mai	1863
8	" 13 Août	1863	"	15 Août	1866

Confédération

1	Du 24 Septembre.	1867	au	8 Juillet	1872
2	" 3 Septembre.	1872	"	2 Janvier	1874
3	" 21 Février ...	1874	"	17 Août	1878
4	" 19 Février...	1879	.....		

XII

RENSEIGNEMENTS DIVERS

—

VILLES PRINCIPALES *

Canada

Capitale : Ottawa, 21,545 habitants.

Province d'Ontario (Haut-Canada)

Capitale : Toronto, 56,092 habitants.

Villes principales :

Hamilton	26,716	habitants
London	15,826	—
Kingston	12,407	—
Brantfort	8,107	—
Sainte-Catharine	7,864	—
Belleville	7,305	—
Guelph	6,874	—

* D'après le recensement de 1871.

Province de Québec (Bas-Canada)

Capitale : Québec, 59,699 habitants.

Villes principales :

Montréal	107,225	habitants
Trois-Rivières	7,570	—
Lévis	6,691	—
Sorel	5,634	—
Sherbrooke	4,432	—
Saint-Hyacinthe	3,746	—
Saint-Jean-d'Iberville	3,022	—

Nouveau-Brunswick

Capitale : Frédérickton, 6,606 habitants.

Ville principale : Saint-Jean, 28,805 habitants.

Nouvelle-Écosse (Acadie)

Capitale : Halifax, 29,582 habitants.

Ile du Prince-Edouard

Capitale : Charlottetown, 7,500 habitants.

Manitoba

Capitale : Winnipeg (environ) 7,000 habitants.

Colombie Britannique

Capitale : Victoria (environ) 6,000 habitants.

NATIONALITÉS

Le recensement de 1871 établit comme suit le nombre des représentants des différentes origines qui peuplent les provinces Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse.

NATIONALITÉS	ONTARIO	QUÉBEC	NOUVEAU-BRUNSWICK	NOUVELLE-ÉCOSSE	TOTAUX
Français	75,383	929,817	44,907	32,833	1,082,940
Irlandais	559,442	123,478	100,643	62,851	846,414
Anglais	439,429	69,822	83,598	113,520	706,369
Ecossais	328,889	49,458	40,858	130,741	549,946
Allemands	158,608	7,963	4,478	31,942	202,991
Hollandais	19,992	798	6,004	2,868	29,662
Suisses	950	173	64	1,775	2,962
Italiens	304	539	40	152	1,035
Espagnols, Portugais	213	142	223	251	829
Scandinaves	686	454	200	283	1,623
Gallois	5,282	283	1,096	1,112	7,773
Sauvages	12,978	6,988	1,403	1,666	23,035
Nègres	13,435	148	1,701	6,212	21,496
Autres origines	5,260	1,453	379	1,594	8,686

Sur les 94,021 habitants de l'île du Prince Edouard, environ dix à douze mille, sont d'origine française; les autres descendent en grande partie d'highlanders écossais.

La population de Manitoba, en 1870, se décomposait ainsi : métis français, 5,767 ;—métis anglais, 4,083 ;—race blanche, 1,565 ;—Indiens, 23,908.

La Colombie Britannique comptait 8,567 habitants d'origine européenne, 1,548 Chinois, 462 nègres et 26,520 sauvages.

SUPERFICIE TERRITORIALE ET POPULATION

D'après le recensement de 1871

Provinces.	Superficie.		Population des provinces.
	Milles.	Kilomètres.	
Ontario	107,780	279,150	1,620,851
Québec	193,355	500,789	1,191,516
Nouveau-Brunswick	27,322	70,763	285,594
Nouvelle-Ecosse	21,731	56,283	387,800
Ile du Prince Edouard	2,134	5,439	94,021
Manitoba	14,000	36,260	17,500
Colombie Anglaise	356,000	922,040	35,500
Nord-Ouest	2,465,712	6,386,194	60,000
CANADA	3,188,034	8,256,918	3,692,782

CULTES

Le tableau ci-dessous donne un état des différentes religions et principales sectes professées dans les provinces Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, d'après le recensement de 1871.

RELIGIONS	ONTARIO	QUEBEC	NOUVEAU-BRUNSWICK	NOUVELLE-ECOSSE	TOTAUX
Catholiques	274,162	1,019,850	96,016	102,001	1,492,029
Anglicans	330,995	62,449	45,481	55,124	494,049
Méthodistes	462,264	34,100	29,856	40,871	567,091
Presbytériens	356,442	46,565	38,852	103,539	545,398
Anabaptistes	86,630	8,086	10,597	72,430	178,343
Luthériens	32,399	496	82	4,958	37,935
Congrégationalistes	12,858	5,240	1,193	2,538	21,829
Quakers	7,106	117	26	96	7,345
Juifs	518	549	48		1,115
Autres cultes	57,477	19,172	3,443	5,243	85,335

Le recensement qui eut lieu en 1871 dans l'île du Prince Edouard divise ainsi les différentes dénominations religieuses : catholiques, 40,442 : — presbytériens, 29,579;—méthodistes, 11,071,— anglicans, 7,220 ; — anabaptistes, 4,371 ; —autres religions, 1,339.

A Manitoba, le dernier dénombrement, qui date de 1870, portait à 5,452 le nombre des catholiques et à 4,841, celui des protestants.

POSTES

Le 1 janvier 1880 il y avait 5,606 bureaux de poste dans toutes les provinces de la Confédération, savoir ; à Ontario 2,353 ; à Québec 1,102 ; au Nouveau-Brunswick 762 ; à la Nouvelle-Ecosse 994 ; dans l'île du Prince Edouard 228 ; au Manitoba 93 ; dans la Colombie Britannique 48 ; sur le territoire du Nord-Ouest 21 ; à Keewatin 5.

Pendant l'année 1879, le nombre total des lettres expédiées a été de 43,900,000, sur lesquelles 1,940,000 ont été enregistrées, et celui des cartes postales de 6,940,000.

L'affranchissement des lettres est par demi once * (14 grammes 19 centigrammes) de :

Pour toute la Confédération ..... 3 centins (15 centimes).
Pour les Etats-Unis..... 3 centins (15 centimes).
Pour tous les pays d'Europe et Terreneuve..... 5 centins (25 centi...

* L'once équivaut à 28 grammes 38 centigrammes.

Pour la localité d'où elles sont expédiées... 1 centin (5 centimes).

Les lettres enregistrées doivent être payées d'avance.

L'excédant à payer pour ces lettres est de :

Pour le Canada..... 2 centins (10 centimes).
Pour l'Europe.... ..... 5 centins (25 centimes).
Pour les Etats-Unis..... 5 centins (25 centimes).

Les cartes Postales coûtent :

Pour le Canada..... 1 centin (5 centimes).
Pays d'Europe, les Etats-Unis et Terreneuve... 2 centins (10 centimes).

Les Journaux et Revues, expédiés par le bureau de publication aux abonnés ou à des marchands de journaux, paient :

Pour le Canada, Terreneuve, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne (expédiés dans ce dernier pays par la malle canadienne)..... 1 centin par livre.
Adressés par toutes autres personnes..... 1 centin par 4 onces.
Pour les pays d'Europe, y compris la Grande-Bretagne, s'ils sont expédiés dans ce dernier pays par voie de New-York.. ..... 2 centins par 4 onces.

Les livres paient :

Pour le Canada * et les Etats-Unis (le paquet de pas plus de 5 livres), 1 centin par 4 onces.

Pour l'Angleterre (pas plus de cinq livres)..... 1 centin par 2 onces.

Les échantillons ne doivent pas dépasser comme limite de poids, 24 onces (681 gram. 12 centig.) pour le Canada ; 8 onces (227 gram. 4 centig.) pour les Etats-Unis ; et 8¾ onces (248 gram. 31 centig.) pour l'Europe, la Grande-Bretagne comprise. Ils paient :

Pour le Canada 1 centin (5 centimes) par 4 onces (113 gram 52 centig.)

Pour les Etats-Unis, 10 cents (50 cent.)

Pour l'Europe, la Grande-Bretagne y comprise : 2 centins (10 centimes) pour les premiers 2 onces (56 gram. 76 centig.)

Pour le reste, 1 cent. (5 centimes) par 2 onces.

Le montant des sommes déposées aux *Banques d'épargne* sous le contrôle de l'administration des Postes, pendant le cours de l'année 1879, était de $1,458,944 (7,834,929.25 frs.).

On peut tirer des mandats d'une poste sur toutes les autres dans les limites de la Confédération pour une somme n'excédant pas $100.00 en payant les droits qui suivent :

* Excepté pour les provinces de Manitoba et de la Colombie pour lesquelles le poids ne doit pas excéder deux ilvres et trois onces.

Jusqu'à $4.00 (20. fr.)...2 centins—(10 centimes).
De $ 4.00 à 10.00 (20 à 50 Fr.) 5 cent. (25 cent.)
" 10.00 " 20.00 (50 " 100 ") 10 " (50 ")
" 20.00 " 40.00 (100 " 200 ") 20 " (1.00 Fr.)
" 40.00 " 60.00 (200 " 300 ") 30 " (1.50 cent.)
" 60.00 " 80.00 (300 " 400 ") 40 " (2.00 ")
" 80.00 " 100.00 (400 " 500 ") 50 " (2.50 ")

En 1879 le chiffre de ces mandats sur la poste s'est élevé à $6,788,723.29 (38,855,422.51 Frs.)

TÉLÉGRAPHES

Il y a deux lignes de télégraphe : la " *Montréal Telegraph Co.*" et la " *Dominion Telegraph Co.* " Ces deux compagnies sont en communication avec toutes les autres lignes télégraphiques du monde.

Le tarif des dépêches est comme suit dans les limites du Canada :

Pour 10 mots.....20 centins (1 fr.)

Pour chaque mot additionnel .....1 centin (5 cent).

Mais quand les distances ne dépassent pas douze milles (10 kil. 308 m.) on paie :

Pour 10 mots.....15 centins (0.75 cent.)

Pour chaque mot additionnel 1 centin (5 cent).

L'expéditeur n'a rien à payer pour l'adresse et la signature.

La compagnie de Montréal compte 22,000 milles (35,398 kil.) de fils télégraphiques et 1,650 bureaux.

Elle n'expédie pas moins de 1,800,000 dépêches, par an.

La longueur de la compagnie Dominion est de 8,000 milles (12,872 kil.) elle à 62 bureaux et envoie par an environ 102,000 dépêches.

VALEURS MONÉTAIRES

L'unité monétaire au Canada est la *piastre* ou *dollar* qui se subdivise en cent parties nommées *centins* ou *cent.*

L'or américain a cours, en Canada, au pair.

Les pièces d'argent sont de cinquante centins—vingt-cinq centins—vingt centins—dix centins et cinq centins.

Les billets de banque sont d'un usage plus général que l'or. Les billets émis par les banques sont de 4, 5, 10, 100, 500 et 1000 piastres.

Le gouvernement fédéral émet aussi des billets de 1 et 2 piastres.

Voici, comparativement à celles du Canada, la valeur des différentes monnaies d'or et d'argent en circulation dans les pays suivants :

Pays.	Pièces.	Valeur en piastres et centins.
Angleterre	Pièces d'or	Guinée ..... = $5.05
		Demi guinée..... = 2.52
		Souverain ..... = 4.86
		Demi-souverain. = 2.93
	Pièces d'argent	Couronne ..... = 1.12
		Demi couronne. = 0.56
		Schelling..... = 0.22
		Demi-schelling. = 0 11

Pays.	Pièces.	Valeur en piastres et centins.	
Allemagne	Pièces d'or	Double Frédéric.	=$7.97
		Double Auguste..	= 7.94
		Dix thalers.....	= 7.89
		Ducat.....	= 2.27
		Cinq florins.....	= 2.04
	Pièces d'argent	Deux thalers.....	= 1.44
		Couronne.....	= 1.11
		Thaler.....	= 0.72
		Florin.....	= 0.41
		Marc.....	= 0.29

Autriche..	Pièces d'or	Quadruple-ducat	=$9.11
		Double ducat.....	= 4.55
		Ducat...	= 2.27
		Ducat impérial...	= 2.28
		Couronne.....	= 6.77
	Pièces d'argent	Florin	= 0.50
		Vingt kreutzers..	= 0.16
		Dix kreutzers....	= 0.08
Belgique...	Système décimal français.		
Espagne ...	Pièces d'or	Doublon.....	=$7.80
		Pistole.....	= 3.90
	Pièces d'argent	Piastre.....	= 1.04
		Demi piastre.....	= 0.52
		Peseta (Piécette)	= 0.20

Pays.	Pièces.	Valeur en piastres et centins.
Etats-Unis.	Pièces d'or	Double-aigle..... = $20.00
		Aigle ..... = 10.00
		Demi aigle..... = 5.00
		Quart d'aigle.... = 2.50
		Dollar ..... = 1.00
	Pièces d'argent	Dollar.... ..... = 1.00
		Demi-dollar..... = 0.50
		Quart de dollar. = 0.25
		Dime ..... = 0.10
		Demi dime..... = 0.05
France.....	Pièces d'or	Cent francs..... = $19.28
		Quarante francs = 7.71
		Vingt francs..... = 3.85
		Dix francs..... = 1.92
		Cinq francs..... = 0.96
	Pièces d'argent	Cinq francs..... = 0.96
		Deux francs..... = 0.38
		Un franc..... = 0.19
		Cinquante cent.. = 0.09
		Vingt centimes. = 0.04
Hollande...	Pièces d'or	Double ducat..... = $4.70
		Ducat..... = 2.35
		Wilhelm..... = 4.17
	Pièces d'argent	Ryksdale..... = 1.04
		Florin..... = 0.42
		Demi florin..... = 0.21
Italie.....	Système décimal français.	

Portugal...	Pièces d'or	Portugaise.....	=$8.65
		Couronne.....	= 5.81
	Pièces d'argent	Cruzado.....	= 1.16
		Cruzado novo.....	= 0.57
Russie.....	Pièces d'or	Impériale de dix roubles.....	=$7.93
		Demi impériale ..	= 3.96
	Pièces d'argent	Rouble	= 0.75
		Demi rouble.....	= 0.37
		Trente copecks....	= 0.23
Suède.....	Pièces d'or	Double ducat.....	=$4.53
		Ducat.....	= 2.26
		Demi ducat.....	= 1.13
	Pièces d'argent	Rigsdaler.....	= 1.09
		Demi rigsdaler...	= 0.54
Suisse.....	Système décimal français.		

MESURES DE LONGUEUR, DE SUPERFICIE, DE PESANTEUR ET DE CAPACITÉ *

Mesures de longueur

La mesure de longueur est la *verge.*

La *verge* est de trois (3) *pieds.*

Le *pied* se divise en douze (12) *pouces.*

La *perche* linéaire équivaut à cinq verges et demie ($5\frac{1}{2}$);

La *chaîne* à vingt-deux (22) verges;

Le *mille* à dix-sept-cent-soixante (1,760) verges (1.609 mètres 4 décimètres).

Dans le tableau suivant, les mesures de longueur, d'après le système métrique, sont converties en mesures de longueur en usage au Canada.

Dénominations et valeurs métriques.		Valeur en mesures du Canada.	
—	Mètres.	En verges et décimales de la verge.	En pieds et décimales du pied.
Miriamètre	10,000	10,939.444444	32,818.333333
Kilomètre.....	1,000	1,093.944444	3,281.833333
Hectomètre....	100	109.394444	328.183333
Décamètre.....	10	10.939444	32.818333
Mètre.....	1	1.093944	3.281833
Décimètre.....	$\frac{1}{10}$	.109394	.328183
Centimètre	$\frac{1}{100}$	.010939	.032818
Millimètre.....	$\frac{1}{1000}$	.001094	.003282

* Ces chiffres sont tirés des Statuts du Canada, 42 Vict. ch. 16.

Pour l'ancienne mesure française dont on a encore parfois occasion de se servir, le pied est de douze pouces et soixante-dix-neuf centièmes (12 p. $\frac{79}{100}$), l'arpent de cent quatre-vingts pieds (180) et la perche de dix-huit pieds (18) de longueur.

Mesures de superficie

La mesure de superficie est l'*acre* qui contient quatre mille huit-cent-quarante (4,840) verges ou cent soixante perches carrées (40 ares 47 centiares).

Conversion des mesures de superficies métriques en mesures canadiennes.

Dénominations et valeurs métriques.			Valeur en mesures du Canada.
—		Mètres carrés.	En verges carrées et décimales de la verge carrée.
Hectare	100 ares.	10,000	11,967·1444
Décare.....	10 "	1,000	1,196·7144
Are.....	1 "	100	119·6714
Centiare.....	$\frac{1}{100}$ "	1	1·1967

Comme mesure de superficie, l'arpent est de trente-deux mille quatre cent (32,400) et la perche de trois cent vingt-quatre (324) pieds français carrés.

Mesures de pesanteur

La mesure de pesanteur est la *livre* étalon du Canada (453 grammes 4 décigrammes), qui se divise en seize (16) *onces.*

L'*once* se divise en seize (16) *drachmes.*

Le *quintal* * équivaut à cent (100) livres.

La tonne est de vingt (20) quintaux ou deux mille (2000) livres

Conversion des mesures de pesanteur métriques en mesures du Canada.

Dénominations et valeurs métriques.		Valeur en mesures du Canada.
—	Grammes.	En livres avoir du poids et décimales de la livre.
Millier	1,000,000	2,204.62125
Quintal	100,000	220.40212
Myriagramme	10,000	22.046212
Kilogramme	1,000	2.204621
Hectogramme	100	.220462
Décagramme	10	.022046
Gramme	1	.002204

Mesures de capacité

La mesure de capacité est le *gallon* tant pour les liquides que pour les matières séches.

* L'ancien quintal équivalait à 112 livres et la tonne à 2,240 livres.

Le *gallon* contient quatre (4) *pintes*. (4 litres 54 centilitres)

La *pinte* contient deux (2) *chopines*.

Le *boisseau* appelé communément *minot* ou *bushel* contient huit (8) gallons.

Le *baril* est de vingt-cinq (25) gallons.

Conversion des mesures de capacité métriques en mesures du Canada.

Dénominations et valeurs métriques.			Valeur en mesures du Canada.
—	Mètres cubes.	Litres.	En gallons et décimales du gallon.
Kilolitre	1	1,000	220·2443
Hectolitre	$\frac{1}{10}$	100	22·0244
Décalitre	$\frac{1}{100}$	10	2·2024
Litre	$\frac{1}{1000}$	1	·2202
Décilitre	$\frac{1}{10000}$	$\frac{1}{10}$	·0220
Centilitre	$\frac{1}{100000}$	$\frac{1}{100}$	·0022

Poids légal de certaines denrées

Dans les contrats de vente ou de livraison des articles ci-après énumérés, le boisseau se détermine au poids, à moins de convention contraire.

Le poids du boisseau en livres anglaises, * devant être comme suit :

Blé	Soixante	livres.
Blé-d'Inde ou maïs	Cinquante-six	"
Seigle	Cinquante-six	"
Pois	Soixante	"
Orge	Quarante-huit	"
Avoine	Trente-quatre	"
Fèves	Soixante	"
Graine de trèfle	Soixante	"
Graine de mil	Quarante-huit	"
Blé-sarrasin	Quarante-huit	"
Graine de lin	Cinquante	"
Graine de chanvre	Quarante-quatre	"
Graine de pelouse (*Blue grass seed*)	Quatorze	"
Pommes de terre, navets, carottes, panets betteraves et oignons	Soixante	"

* Le livre anglaise et canadienne équivaut à 453 grammes 4 décigrammes.

LES PRINCIPAUX JOURNAUX DU CANADA*

Province d'Ontario

Belleville	Intelligencer	(anglais)	quotidien.
	Ontario	"	"
Brantford	Courier	"	"
	Evening Telegram	"	"
Brockville	Recorder	"	"
Guelph	Herald	"	"
	Mercury & Advertiser	"	"
Hamilton	Spectator	"	"
	Times	"	"
Kingston	British Whig	"	"
	News	"	"
London	Advertiser	"	"
	Herald	"	"
	Free Press	"	"
Ottawa	Citizen	"	"
	Free Press	"	"
	Herald	"	"
	Le Canada	(français)	"
St. Catharines	Journal	(anglais)	"
	News	"	"
Peterborough	Review	"	"
Toronto	Mail	"	"
	Globe	"	"
	Evening Telegram	"	"

* On compte au Canada 513 journaux et revues répartis comme suit dans chacune des provinces : Ontario—318 ; Québec 96 ; Nouveau-Brunswick 31 ; Nouvelle-Ecosse 45 ; Ile du Prince-Edouard 12 ; Manitoba 7 ; Colombie-Anglaise 4.

Province de Québec

Arthabaskaville	Union des Cantons de l'Est	(franç)	heb.
Bedford	Bedford Times	(anglais)	heb.
Cowansville	Observer	"	"
Joliette	La Gazette	(franç)	bi-heb.
Lévis	Le Quotidien	"	quot.
Louiseville	Le Courrier de Maskinongé	"	bi-heb
Montréal	Le Courrier de Montréal	(franç.)	quot.
	The Gazette	(anglais)	"
	The Herald	"	"
	Le Journal d'Agriculture	(franç.)	mens.
	Journal of Commerce	(anglais)	heb.
	Canadian Illustra. News	"	"
	La Minerve	(franç.)	quot.
	Le Nouveau-Monde	"	"
	L'Opinion Publique	"	heb.
	La Patrie	"	quot.
	The Post	(anglais)	"
	La Revue Canadienne	(franç.)	mens.
	The Shareholder	(anglais)	heb.
	The Star	"	quot.
	La Tribune	(franç.)	heb.
	The Witness	(anglais)	quot.
Québec	Le Canadien	(franç.)	quot.
	Le Courrier du Canada	"	"
	L'Electeur	"	"
	L'Evénement	"	"
	Le Journal de Québec	"	"
	Morning Chronicle	(anglais)	"
	Le Naturaliste Canadien	(franç.)	mens.
	Le Nouvelliste	(franç.)	quot.
	Le Provincial	"	"
	Telegraph	(anglais)	"

Richmond	Guardian	(anglais)	heb.
Saint-Hyacinthe	Le Courrier	(franç.)	tri-heb.
	L'Union	"	heb.
Saint-Jean d'Iberville	Le Franco-Canadien	(franç.)	tri-heb.
	Le News	(anglais)	"
	La Voix du Peuple	(franç.)	heb.
St. Liu	Les Laurentides	(franç.)	heb.
Sherbrooke	Examiner	(anglais)	heb.
	Gazette	"	"
	Le Pionnier	(franç.)	"
Sorel	La Gazette de Sorel	(franç.)	bi-heb.
	Le Sorellois	"	"
Trois-Rivières	La Concorde	(franç.)	tri-heb.
	Le Constitutionnel	"	"
	Le Journal des T.-R.	"	"
Waterloo	Advertiser	(anglais)	heb.

—

Nouveau-Brunswick

Fredericton	New-Brunsw. Reporter	(anglais)	heb.
	Star	"	tri "
Moncton	Times	(anglais)	quot.
St.-John	The Globe	(anglais)	quot.
	The News	"	"
	The Sun	"	"
	The Telegraph	"	"
Shédiac	Le Moniteur Acadien	(franç.)	heb.

Nouvelle-Ecosse

Amherst	Gazette	(anglais)	heb.
Annapolis	Journal	(anglais)	heb.
Halifax	Acadian Recorder	(anglais)	quot.
	Chronicle	"	tri-heb.
	Evening Mail	"	quot.
	Morning Herald	"	tri-heb.

Ile du Prince Edouard

Charlottetown	Patriot	(angl.)	bi-heb.
	Presbyterian	"	"
	New Era	"	heb.
Georgetown	Advertiser	(angl.)	heb.
	Pioneer	"	"

Manitoba

St.-Boniface	Le Métis	(franç.)	heb.
Winnipeg	Manitoba Free Press	(angl.)	quot.
	Tribune	"	"
	Manitoba Gazette	"	heb.
	Standard	"	"

Colombie Britannique

Nanaimo	Free Press	(angl.)	bi-heb.
New Westminster	Mainland Guardian	(angl.)	bi-heb.
Victoria	British Colonist	(angl.)	quot.
	Standard	"	"

TABLE DES MATIÈRES

—

	Pages.
Préface	1
I—Aperçu Général	5
II—Résumé Historique	
1 Le Canada sous la domination française	19
2 Le Canada sous la domination anglaise	55
III—Population	
1 Races européennes	78
2 Aborigènes	88
IV—Produits naturels et industriels	92
1 Produits agricoles	94
2 Produits des forêts	98
3 Produits de la pêche	99

4 Produits minéralogiques..... 102
5 Produits industriels..... 104

V—Commerce international..... 106

VI—Navigation

1 Navigation maritime..... 115
2 Navigation intérieure..... 117

VII—Instruction publique

1 Québec..... 122
2 Ontario..... 150
3 Nouveau-Brunswick..... 160
4 Nouvelle-Ecosse..... 166
5 Ile du Prince Edouard 172
6 Manitoba..... 175
7 Colombie anglaise..... 178

VIII—Emigration européenne..... 182

IX—Chemins de fer..... 187

X—Milice 189

XI—Chronologie canadienne..... 191

1 Faits principaux de l'histoire du Canada... 191
2 Découvertes principales..... 196
3 Gouverneurs français et anglais..... 197
4 Evénements religieux..... 200
5 Maisons d'Education et de Charité..... 202
6 Archevêques et Evêques..... 205
7 Ministères..... 208
8 Parlements..... 209

XII—Renseignements divers.

1 Villes principales..... 211
2 Nationalités..... 213
3 Superficie territoriale et population..... 214
4 Cultes 215
5 Postes 216
6 Télégraphes..... 219
7 Valeurs monétaires..... 220
8 Mesures de longueur, de superficie, de pesanteur et de capacité..... 224
9 Les principaux journaux du Canada..... 229

FIN

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

3 2044 081